

# LES CAHIER

DE  
L'ANIMATION

46

Sociabilité et pouvoir  
**J.-P. Rioux**

L'emploi associatif  
**I. Kandel et E. Marchal**

\*

Création de la M.C. de Grenoble  
**C. Gilbert**

Centres culturels en Afrique  
**J.-M. Mignon**

\*

Les stages pour jeunes  
**J. Hedoux**

Stages pour femmes et vie associative  
**B. Edou-Goussault**

\*

Activités corporelles et animation  
**P. Paillet**

INEP

**LES CAHIERS  
DE L'ANIMATION**

**une publication de l'I.N.E.P.**

*Directeur de la publication* : H. Hutin  
*Rédactrice en chef* : G. Poujol  
*Rédacteur en chef adjoint* : B. Jung  
*Secrétaire de rédaction* : A. Dozol

*Comité de rédaction*

P. Belleville, P. Besnard, M. Boulanger,  
A. Boulogne, M. Boutreux,  
J. Eloy, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil,  
C. Guérin, G. Guilhaume, C. Huet, J. Ion,  
L. Kellermann, S. Lebouc, B. Leconte,  
C. de Linarès, J.-P. Martin,  
I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon,  
A. Oberti, N. Précas, M. Rebillet, B. Sachs,  
G. Saez, C. Sageot, M. Simonot, R. Sue

*Rédaction-administration*  
**Service des Publications**  
**Institut National d'Education Populaire**  
**78160 MARLY-LE-ROI**  
**(3) 958.49.11**

abonnement 1 an (5 num.) 175 F  
étranger 220 F

Vente au numéro :  
Librairie le Divan  
37 rue Bonaparte — 75006 Paris  
Librairie des Presses Universitaires de France  
49 boulevard Saint-Michel (1<sup>er</sup> étage)  
75005 Paris

*Maquette de la couverture*  
Alain Leterrier

**Imprimerie Copédith**  
**7, rue des Ardennes — 75019 Paris**



## Sommaire

### Associations

- 3 • Structures de sociabilités et pouvoir, Jean-Pierre Rioux.
- 13 • L'emploi associatif, Irène Kandel et Emmanuelle Marchal.

### Formations

- 23 • Femmes au foyer : vie associative et identité collective, Bénédicte Édou-Goussault.
- 31 • Des publics jeunes et leurs stages, Jacques Hédoux.

### Cultures

- 45 • Une politique à l'écart de la politique. La création de la maison de la culture à Grenoble, Claude Gilbert.
- 59 • Centres culturels et M.J.C. en Afrique francophone, Jean-Marie Mignon.
- 77 • Activités corporelles et animation : ambiguïtés et enjeux, Paule Paillet.

## Chroniques

- 94 *Associations* : Les associations en chiffres - Sur le statut de l'élu associatif - Le C.P.C.V. - L'office social et culturel rennais - Projet de plan de comptes des associations - Des jeunes qui créent - Des rencontres nationales livre et vie associative - Semaines des associations.
- 104 *Animateurs* : Les centres de formation d'animateurs - Sur la situation des animateurs professionnels - Colloques internationaux.
- 107 *Media-images* : Manifestation international de vidéo de Montbéliard - Des prix et une méprise ?

## Au fil des lectures

- 111 Lu dans la presse - A noter en librairie - Livres reçus.
- 118 Résumés.

# Sommaire



## Associations

- 12 • L'association associative, René Kandel et Emmanuelle Marchal
- 13 • Structures de sociabilités et pouvoir, Jean-Pierre Rioux

## Formations

- 21 • Les publics jeunes et leurs usages, Jacques Hébert
- 23 • Femmes au foyer : vie associative et identité collective, Bénédicte Ebo-Goussault

## Cultures

- 27 • Activités corporelles et animation : ambiguïtés et enjeux, Pauline Parfait
- 29 • Centres culturels et M.J.C. en Afrique francophone, Jean-Marc Néron
- 41 • Une politique à l'écart de la politique. La création de la maison de la culture à Grenoble, Claude Gilibert

## Chroniques

- 94 • Associations : Les associations en chiffres - Sur le statut de l'élu associatif - Le C.R.C.V. - L'office social et culturel canari - Pour le plan de concert des associations - Les jeunes qui créent - Des rencontres nationales hors et via associatives - Semaines des associations.

- 104 • Amateurs : Les centres de formation d'amateurs - Sur le statut des animateurs professionnels - Cadres éducatifs
- 107 • Média-images : Manifestation internationale de vidéo de Montréal - Des prix et une magie ?

## Le fait de l'étranger

- 111 • La dans la presse - A noter en librairie - Livres reçus
- 118 • Revues

LE FAIT DE L'ÉTRANGER - 1987 - 111

# Structures de sociabilité et Pouvoir

## Remarques à propos des associations en France au XX<sup>e</sup> siècle

*Jean-Pierre Rioux*

**C**E titre et ce sous-titre exigent quelques explications en forme de précautions.

### *Sociabilités et associations*

Si nous parlons de « sociabilité » ou de « sociabilités » au sens commun, le plus large (comment un individu ou des individus se comportent avec leurs parents, leurs amis, leur famille, leurs compagnons de travail, leurs concitoyens ou avec l'inconnu rencontré par hasard dans un lieu public ou privé), notre interrogation sur sa ou ses relations au pouvoir relève d'une étude sur la vie quotidienne, les us et coutumes, les « mentalités » et les « comportements » sociaux, avec tous les dangers de dilution de l'objet d'étude. Par contre, si nous considérons « sociabilité » ou « sociabilités » au sens plus restreint qu'a proposé Maurice Agulhon « l'étude des relations sociales dans ce domaine intermédiaire, qui est plus vaste que l'intimité familiale et plus limité que la communauté d'appartenance civique (politique ?) obligatoire ? », cette histoire, qui implique à la fois le principe du volontariat et le dépassement du groupe « primaire », peut être rattachée (sans être réduite) à celle des associations, ou de la « vie associative », ou du « phénomène associatif » dans la société française.

---

\* Colloque « Sociabilité, pouvoirs et société », Rouen 24-26 novembre 1983.

N'oublions pas toutefois que la distinction entre une « sociabilité interne » (celle du foyer, de la parentèle ou du voisinage) et une « sociabilité externe » régie par la participation à une vie associative est peut-être largement fictive. Car, ne l'oublions pas davantage, l'individu est premier. Des études récentes — dont nous n'avons pas hélas l'équivalent pour les décennies antérieures — fondées sur des sondages et des enquêtes de l'INSEE (sur les loisirs, 1967 ; l'environnement et l'habitat, 1972-1973 ; les emplois du temps, 1975), montrent que c'est le « cycle de vie » (l'âge, la situation matrimoniale, la présence d'enfants et leur âge) qui régule la sociabilité tout entière, « externe » comme « interne » (1).

Autrement dit, les facteurs démographiques auraient un rôle explicatif premier : les variables socio-économiques ou culturelles ne viennent qu'ensuite interférer sur ces constantes liées à l'âge et modifier les comportements. On peut ainsi classer les activités de sociabilité selon leur sensibilité au seul vieillissement : chez les jeunes, une prédilection pour la danse, le café, les associations sportives, les sorties nocturnes et de nombreuses visites aux parents ; chez les actifs d'âge mûr, la réception d'amis, le restaurant, les associations autres que sportives et religieuses ; chez les âgés (« 3<sup>e</sup> âge »), le voisinage, la famille large et l'association religieuse. Le statut social n'intervient que pour freiner cette évolution, mais sans parvenir à en inverser la tendance « biologique ». Sachons donc qu'au moins pour les vingt dernières années la pratique associative est fortement liée à un milieu plus aisé que la moyenne, plus actif, au milieu de son cycle de vie privée, au sommet de la courbe de sa vie socio-professionnelle active, et qu'elle croît en intensité avec le statut social, les « classes moyennes » étant les plus actives. En amont (enfance et jeunesse) et en aval (vieillesse) la sociabilité « interne », qui épouse plus fidèlement le rythme démographique, est la seule vraiment importante. Ces données brutes conduisent à relativiser les discours, parfois fort ambitieux, qui assortissent une réflexion sur « associations et pouvoir ».

Pourtant, il n'est pas illégitime de centrer une étude de la sociabilité sur l'observation du « phénomène » associatif. On peut sans peine avancer des arguments de fait. D'abord la massification du « phénomène » : sous réserve de comptabilités précises portant sur le XX<sup>e</sup> siècle dans son ensemble, diverses enquêtes et des sondages montrent qu'un Français sur quatre et peut-être même un sur deux serait membre d'une association (52 %, sondage SOFRES, 1977 ; 46 % sondage CREDOC, 1979 ; 27 %, enquête INSEE, 1967 ; 28 %, enquête Ministère de la Culture, 1974). Sans doute la moitié de ces adhérents ne participent-ils pas (ou très peu) aux activités de leurs associations ; sans doute aussi l'exercice des responsabilités y reproduit-il très fidèlement les hiérarchies qui prévalent dans le monde socio-professionnel. Mais la multiplication et le foisonnement sont indéniables. On en a trace (et toujours sous réserve de vérifications statistiques sûres ou d'échantillonnages topiques) par les déclarations annuelles d'associations loi 1901 dans les bureaux des préfectures publiées par le Journal Officiel : environ 1.000 créations annuelles vers 1910 et 1920, 5.000 en 1945, 12.000 vers 1960, 17.000 en 1965, 25.000 en 1976, 34.690 en 1978, 30.000 en 1980, 33.700 en 1981. Même si nous ignorons pratiquement tout sur les mises en sommeil ou les disparitions (que le J.O.

n'enregistre pas), les estimations officielles avancent pour la dernière décennie plus de 300.000 associations.

Cette multiplication s'accompagne d'une tendance séculaire à la diversification, à la spécialisation des associations : à l'association multifonctionnelle du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles (de type « cercle ») a succédé l'association unifonctionnelle. Cette spécialisation, mal connue mais dont Maurice Agulhon a bien soulevé la nouveauté (2), révèle que l'associationnisme a éclaté aux quatre coins de l'espace social.

L'histoire de cette conquête de la société par l'association n'est pas faite. Elle devrait suivre les vagues chronologiques (les situations de crise de consensus socio-politique ? les lendemains de guerres ? ou bien les périodes d'euphorie socio-économique ?) où les associations bourgeonnent et essaient, et expliciter les causes de l'apathie (dans les années 1950, par exemple). Elle devrait surtout faire la part des traits nationaux (l'associationnisme latin serait-il chroniquement plus faible que l'anglo-saxon ou l'euro-péen du Nord ?) et de l'évolution globale de la société. Quoi qu'il en soit, de nombreuses études (3) énumèrent (au moins comme hypothèses de travail) toute une série de facteurs qui expliqueraient l'apathie associative : l'opposition du pouvoir au libre développement de l'association, malgré le libéralisme de la loi de 1901 ; l'emprise durable du modèle rural de vie sociale ; la persistance d'une vie de quartier et des relations informelles en milieu urbain ; le rôle maintenu de la famille étendue ; la faible mobilité géographique et professionnelle. A l'inverse l'expansion du « phénomène » associatif depuis les années 1960 coïnciderait avec l'exode rural, l'explosion urbaine, le remodelage des centres-villes, le repli sur la famille nucléaire et la poussée du socio-culturel dans la vie quotidienne.

L'hypothèse centrale consiste donc à lier volontarisme et intégration sociale. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, quand la discontinuité sociale est patente (frontières plus nettes entre les classes, entre les groupes d'âge, entre les mentalités et les idéologies), l'association est au service d'une liberté à conquérir, elle sélectionne et promeut, portée par une belle confiance dans le contrat social, le progrès, car le social (ou le sociétal) sont porteurs. Par contre, au XX<sup>e</sup> siècle, quand le social se dérobe (les classes moyennes deviennent envahissantes et modèlent le comportement social) et déstructure (la lutte des classes s'affadit), la sociabilité associative proposerait une intégration de type nouveau et peut-être contribuerait à restructurer la société. Fruit d'une complication sociale, signe d'une décomposition des hiérarchies antérieures, agent de restructuration, l'association, par sa vitalité et ses articles, est au cœur de la relation entre sociabilité et pouvoir (4).

### *Ambivalence de l'association*

N'oublions pas toutefois que ce que je nomme, faute de mieux, « l'ambivalence » de l'association (5), chronique, généralisée, peut-être même motrice, complique à l'infini la question du rapport de la sociabilité associative au pouvoir ou aux pouvoirs. Max Weber avait fait à l'association

une large place dans cette sociologie générale qui étudierait un entre-deux opaque, fluctuant et ambivalent, cette zone qui sépare la famille de l'Etat et des institutions, cette activité qui se glisse dans les interstices du maillage tendu par les pouvoirs organisés et reconnus : les historiens de l'association, de Paul Nourrisson à Maurice Agulhon, montrent à l'envie combien l'associationnisme peut être à la fois résistance face à cette aspiration obsessionnelle à la transparence des groupes qui a caractérisé le jacobinisme en France depuis 1789 et fascination (ou mimétisme) devant ce même jacobinisme en œuvres. La loi de 1901 n'a fait qu'enregistrer une longue évolution du XIX<sup>e</sup> siècle en faisant de l'association le cadre reconnu d'un droit naturel, mais d'un droit concédé par la puissance publique. L'association excite l'initiative individuelle et combat la toute-puissance de l'Etat et, tout autant, elle est un auxiliaire précieux pour ledit Etat, qui lui concède le soin d'éveiller un nombre croissant de citoyens au sens de l'intérêt général. C'est une liberté publique, inscrite en tant que telle sur le socle de la statue de la République place de la Nation par Dalou en 1899, mais passible d'un agrément et d'une surveillance par les autorités en application de l'article 291 du Code pénal depuis Napoléon. Au reste, la loi de 1901 préfère parler du contrat plutôt que de la liberté qu'il codifie : on pressent déjà que l'association, contrat entre personnes qui s'unissent pour tout faire sauf partager des bénéfices, pourra entretenir un rapport d'une autre nature que le contrat entre les associés et la « personne morale » qu'est l'association ; qu'organisme doué d'une vie propre, s'émancipant de la volonté individuelle de ses fondateurs assemblés, l'association deviendra peu à peu institution. C'est ce qu'ont toujours plaidé les meilleurs juristes depuis Hauriou, c'est ce qu'enregistre la jurisprudence depuis 1901 : l'histoire de l'application de la loi de 1901 est celle d'une interpénétration du droit public et du droit privé, d'un primat de la jurisprudence institutionnelle dès que sont mis en procès les critères de l'utilité publique ou de l'agrément, bref une histoire où la logique de droit est celle de l'institution comme « force de l'être » associatif.

Cette même règle de l'ambivalence pourrait être appliquée à une explication des deux traits majeurs, déjà signalés, du phénomène associatif au XX<sup>e</sup> siècle : la massification et la spécialisation. Dans le premier cas, elle peut être à la fois un instrument utile pour couvrir un nouveau domaine (successivement, par exemple, la santé et le sport, l'aide sociale, le loisir, l'éducation ou le cadre de vie), utile même parfois à l'administration empêtrée dans ses propres réglementations, et une structure d'accueil ou un sas pour des aspirations sociales nouvelles, un lieu privilégié où peuvent un temps cohabiter des volontés contradictoires ou inédites et où peut à l'occasion être mise en œuvre quelque chirurgie d'urgence. Qu'une fièvre s'empare d'un organe du corps social, et voici que l'association — cette « préposée aux situations paradoxales », dit joliment François Bloch-Lainé — intervient, débride l'abcès, arrête l'hémorragie et régénère les tissus atteints. Une démonstration de même type pourrait, par exemple, être faite sur la vogue de la notion de « tiers secteur » ou sur les pratiques d'une « économie sociale » par temps de crise économique et culturelle depuis 1974, quand tant d'associations naviguent entre « les fonctionnaires et les marchands » pour expérimenter, créer, ouvrir des « boutiques de gestion » ou produire autrement (voir ainsi le succès d'une revue comme

*Autrement*, bien nommée, dans les milieux associatifs) : voici des espaces de créativité qui ont leur légitimité naturelle, qui n'est pas celle de l'Etat ou de l'entreprise, mais qui supplée à leurs carences et, au bout du compte, les déleste de charges trop lourdes qu'ils ne peuvent plus assumer. On sait le prix qu'attachent à cette « économie sociale » les plus modernes analystes de la crise de l'Etat-providence.

La spécialisation pourrait elle aussi être passible d'une interprétation par l'ambivalence. Ne serait-elle pas l'envers de la croissance de l'Etat et des pouvoirs organisés ? Geneviève Pujol l'a pressenti pour des associations d'éducation populaire au tournant du siècle et entend étendre sa démonstration à l'ensemble du phénomène associatif (6) : « l'association, dit-elle, occupe de préférence un espace social vierge, elle ne se développe que si elle a des « institutions cibles » qui marquent les frontières et les enjeux de son combat, elle explore et affermit des zones « molles » de la société, tout en activant l'émergence de questions nouvelles qui « amollissent » de nouveau les frontières du social et du politique, du social et du culturel ». Coincée entre l'administration, les forces politiques et sociales (partis et syndicats), entre les marchands et les gestionnaires, l'association emplit ainsi « un vide de contrôle social » ou « une vacance de pouvoir » : c'est clair en effet pour les anciens combattants étudiés par Antoine Prost dans l'entre-deux-guerres, ou pour tout le mouvement d'éducation populaire de 1920 à 1960 (7). La spécialisation ne peut donc que s'affiner, au rythme de la conquête de la société civile par l'Etat, au gré des urgences et des incertitudes sociales. Est ainsi inévitablement posée la question — si déroutante parfois pour les bénévoles — du mimétisme. L'association, régissant un domaine dont le bornage est au bout du compte maîtrisé par les interventions ou les défaillances de l'Etat et des grandes organisations, a le regard fixé sur ses frontières et ses cibles. D'où la tentation permanente, chez le plus bénévole de ses adhérents, chez ses responsables en lutte pour le pouvoir interne, d'agir et de s'organiser comme ils le feraient dans un parti, une administration ou une entreprise. D'où l'obsession associative du financement public, de la reconnaissance d'utilité publique, de la simple reconnaissance morale tacite de son rôle à la fois comme contre-pouvoir et comme candidate à un nouveau pouvoir local, régional ou national. Bref, comme dit François Fourquet, son désir d'Etat, son « idéal de service public au cœur de (sa) fonction militante » (8). L'association s'oppose et participe, rend des services et défend des idéaux, relaie le secteur public défaillant et introduit des contre-pouvoirs tout en protestant de son idéal de liberté civile et d'émancipation : toujours l'ambivalence !

Au point qu'on pourrait enfin broser un tableau historiographique de l'étude sociologique, juridique ou historique du phénomène associatif en appliquant paresseusement ce seul critère. D'un côté, les obsédés de l'institutionnel, puisant leurs arguments dans la science administrative et l'histoire du droit, qui traquent à travers l'associatif un normatif lu chez Marx ou chez Foucault, cherchent — et trouvent — inlassablement du contrôle social mis en place par l'Etat, définissent l'association comme un lieu d'exercice et de délégation des pouvoirs à une nouvelle « petite bourgeoisie » ou à une « classe moyenne » ou « moyenne supérieure » omniprésente dans la gestion de toute association ; comme un élément d'une

immense aspiration à une unité du social sous la tutelle d'un Etat-Providence résumant les aspirations communes. De l'autre, ceux qui prêchent la raison civile contre la raison d'Etat, les hérauts de la revanche prochaine de la société civile sur l'Etat boursoufflé et impuissant, qui voient dans l'association un lieu où peut s'épanouir du « social », une « vie sociale » ou une « sociabilité », une force de substitution aux logiques institutionnelles. Ils recherchent — et trouvent, eux aussi — de l'association dans des espaces sociaux vierges, du bénévolat palliant aux carences des institutions représentatives, une vie associative qui exprime, précise et formalise une demande sociale diffuse qui ne veut rien devoir à toute forme de pouvoir. Bref, un outil qui permettrait de reconstruire une société civile autonome, de préserver des espaces de liberté, qui revitaliserait continûment un tissu social asphyxié par les pouvoirs, un lieu où se rebâtirait une démocratie active.

Or — et c'est une difficulté supplémentaire pour notre propos — l'approche historique, quand elle est faite (cette histoire, rappelons-le, est encore en chantier), pencherait plus volontiers dans le sens de l'ambivalence et de l'opacité du concret, du mesurable, du durable. Beaucoup d'études montrent que ces frontières et ces hypothèses d'école ne sont pas si nettes : toute association est à la fois lieu de sociabilité « pure » et lieu où se disputent des enjeux de pouvoir ; toute association dans le cours de son histoire peut tour à tour pencher vers le créatif libérateur ou vers l'institutionnel stérilisant et chacun de ces deux derniers adjectifs peut rencontrer le substantif inverse. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle associatif pourrait bien être celle d'une porosité de plus en plus évidente entre le social et l'étatique.

### *Pouvoir et pouvoirs*

La sociabilité associative laisse ainsi apparaître (sans que nous puissions encore la mesurer et l'interpréter) une dialectique vivace entre l'intégration et la contestation, entre le mimétisme institutionnel et l'affirmation de l'autonomie du groupe. Enjeux de pouvoir et formes de sociabilité pourraient bien être indissolublement liés, se compléter ou s'affronter au sein de cet énorme « sas » associatif qui assure tous les passages entre le social et « l'étatique ». Toutefois, et l'enseignement n'est pas mince pour notre sujet, si l'on aborde le problème du côté du pouvoir ou des pouvoirs, on peut poser sans grand risque d'erreur quelques premières conclusions simples.

Les rapports étroits qu'entretient l'association avec les pouvoirs publics ont été souvent soulignés, en particulier par les sociologues et les juristes (9). Pour cause, on l'a dit, d'interprétation institutionnelle et de droit public de la bonne vieille loi de 1901. C'est l'autorité de la loi qui modèle la forme, plastique, de l'associationnisme et sert de fil conducteur à toute typologie différenciée au cours du siècle : le noyau original des associations culturelles et diocésaines (qui sont, on le sait, à l'origine même de la loi de 1901), les associations d'assistance et de bienfaisance dont les établissements peuvent être étroitement surveillés, celles qui s'occupent

de l'enfance inadaptée (les Centres techniques), les UNEDIC et les ASSEDIC, toutes les associations familiales, les associations de jeunesse, de loisir ou de sport, celles qui agissent dans le domaine économique (par exemple, les Comités d'expansion économique régionale), bref quasiment toutes les formes successives du mouvement associatif ont à connaître, peu ou prou, de la subvention publique, du contrôle par un pouvoir, d'un statut de leurs animateurs qui deviennent (et aspirent à devenir) des fonctionnaires salariés, d'une formalisation bureaucratique des luttes internes de pouvoir et des interventions sociales qui distinguent de moins en moins au fil des ans ces associations d'une banale et grosse machinerie administrative : le volontariat y devient relais complément ou substitut de la volonté institutionnelle. L'autonomie de l'association n'a pas toujours résisté dès lors au poids de l'intervention financière (les aides, les subventions, la fiscalité, la perception récente de la TVA, etc.), au monolithisme des statuts-types proposés dans les sous-préfectures aux candidats à l'association, à l'obsession des fonds publics et à la gestion normalisée sur des règles de fonction publique. L'association, sur ce point, s'aligne sur une évolution dès longtemps observée pour les sociétés de personnes, les mutuelles, les coopératives ou les syndicats. C'est sans doute le fruit de son expansion sociale accrue : elle s'aligne sur la norme de pouvoir, dans le cadre de sa loi.

Cette évolution, au reste, rencontre une aspiration profonde, on l'a dit, de l'associationnisme lui-même : être reconnu comme l'interlocuteur par les pouvoirs publics, garantir à ses bénévoles un statut, gérer efficacement, intervenir à bon escient pour mieux promouvoir l'idée qui avait mobilisé les associés, être en un mot responsable, efficace et utile. Les plus grosses associations du XX<sup>e</sup> siècle (Ligue de l'Enseignement, Associations familiales, Associations sportives, par exemple) sont peu à peu devenues des bureaucraties vivant en quasi-symbiose avec leurs interlocuteurs publics, quand elles n'ont pas été créées ou sauvées par eux.

En revanche — et c'est l'argument-clé des interprétations qui posent l'association comme lieu d'expression vivant d'une rébellion du civil sur l'étatique — d'autres associations (et parfois les mêmes !) ont su affronter, contourner ou faire contrepoids au pouvoir. Et elles l'ont fait avec d'autant plus de succès que leur champ d'action était géographiquement et socialement circonscrit. Il faudrait en fait pouvoir construire un paradigme de la localité pour comprendre l'histoire du phénomène associatif. Antoine Prost dans sa thèse en fait la démonstration *a contrario* : si vivaces pourtant dans la dernière localité de la France profonde de l'entre-deux-guerres, les associations d'anciens combattants se paralysent elles-mêmes, leur masse est telle que leur intervention directe sur le politique est comme impuissante, parce qu'elles ont une surface sociale et géographique (les Fédérations nationales) beaucoup trop vaste pour bien étreindre et « cibler » le pouvoir à circonvier. En revanche — est-ce une caractéristique propre au XX<sup>e</sup> siècle ? — de très nombreuses études montrent combien, en milieu urbain surtout, des associations porteuses de sociabilité, soucieuses de mieux-être pour le quartier ou la ville, ajoutent rapidement à leur action originelle une revendication de participation à la gestion de l'espace, avancent des propositions et instruisent des dossiers techniques, cherchent systématiquement le contact ou l'affrontement avec les

élus, jusqu'à parfois être à l'origine d'un renouvellement des équipes municipales (par le biais des groupes d'action municipale — GAM — après 1968 par exemple) : le secret du pouvoir municipal est battu en brèche, la relève de notables est en germe, une citoyenneté du concret s'affiche au-delà du vote, même si l'institutionnalisation de ce volontariat est toujours possible (par le biais de commissions extra-municipales, de comités de quartier « reconnus », sans parler des possibilités que devrait ouvrir la loi actuelle de décentralisation). Le local semble bien être cette aire commune où le consensus s'élabore conflictuellement mais durablement et où sociabilité et pouvoir apprennent à cohabiter (10). L'association, à sa manière, « relocalise » le social et les enjeux de pouvoir. Est-ce une conclusion valable pour temps de crise, quand l'administration municipale ou régionale est déstabilisée (c'est le cas dans les années 1960, comme l'a montré Pierre Grémion) par la poussée urbaine ? Ou extensible à toutes les périodes ? Avouons sur ce point notre ignorance des vraies chronologies et déplorons l'absence d'études historiques précises, en particulier de monographies explorant la longue durée.

Cette histoire est en chantier, on l'a dit. Mais on peut raisonnablement parier que ses acquis futurs valideront à la fois le discours très volontariste qu'on entend aujourd'hui (l'association comme modèle de régulation sociale et comme antichambre d'un nouveau pouvoir ou d'un contre-pouvoir). L'intuition de Durkheim a sans nul doute des fondements historiques : une société ne peut vivre qu'avec des « groupes intermédiaires », des organismes-tampons qui maintiennent une relative cohésion entre l'individu et l'Etat. L'histoire du phénomène associatif devrait renforcer la démonstration que proposait Tocqueville : l'association crée artificiellement l'action réciproque des hommes les uns sur les autres, elle est du côté du pouvoir, de « l'art politique » des démocraties ; mais tout autant, elle reconstitue sans cesse le tissu social que défait l'inégalité des conditions, elle est une forme originale, originelle, du pouvoir de la société sur elle-même (11).

Jean-Pierre Rioux

Chargé de recherche

Institut d'Histoire du Temps Présent

(1) Voir Michel Forsé, « La sociabilité », *Economie et Statistique*, n° 132, avril 1981, p. 39-48, avec bibliographie.

(2) Maurice Agulhon, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, juin 1978.

(3) D'Arnold M. Rose, *Theory and Method in the social Science*, University of Minnesota Press, 1954, pour la France des années 1950, à l'A.T.P. « Observation du Changement social » pour celle des années 1970 (voir la collection des Archives de l'OCS, CNRS et la synthèse à venir sous la direction de Jacques Lautman).

## SOCIABILITÉ ET POUVOIR

*Jean-Pierre Rioux*

### ERRATUM

Une erreur de composition rendait incompréhensible une partie de la conclusion de l'article de Jean-Pierre Rioux, « Sociabilité et pouvoir », paru dans notre numéro 46. Page 10, au début du deuxième paragraphe, il fallait lire :

« Cette histoire est en chantier, on l'a dit. Mais on peut raisonnablement parier que ses acquis futurs valideront à la fois le discours très volontariste qu'on entend aujourd'hui (l'association comme lieu de socialisation permanente des comportements, comme élément décisif de communication sociale et de restructuration du lien social) et le discours d'État, tout aussi volontariste (l'association comme modèle de régulation sociale et comme antichambre d'un nouveau pouvoir ou d'un contre-pouvoir). L'intuition de Durkheim a sans nul doute des fondements historiques : une société ne peut vivre qu'avec des « groupes intermédiaires », des organismes-tampons qui maintiennent une relative cohésion entre l'individu et l'État. L'histoire du phénomène associatif devrait renforcer la démonstration que proposait Tocqueville : l'association crée artificiellement l'action réciproque des hommes les uns sur les autres, elle est du côté du pouvoir, de « l'art politique » des démocraties ; mais tout autant, elle reconstitue sans cesse le tissu social que défait l'inégalité des conditions, elle est une forme originale, originelle, du pouvoir de la société sur elle-même.

*Jean-Pierre Rioux*

Chargé de recherche

Institut d'Histoire du Temps Présent

# SOCIALISME ET POUVOIR

Jean-Pierre Rioux

## SUMMARY

Une erreur de composition tendait à rendre incohérente une partie de la conclusion de l'article de Jean-Pierre Rioux, « Socialisme et pouvoir », paru dans notre numéro de Page 19, au début du deuxième paragraphe. Il fallait lire :

« Cette histoire est en chantier, on l'a dit. Mais on peut raisonnablement parler que ses seules formes valideront à la fois le discours très volontariste qu'on entend aujourd'hui (l'association comme lieu de socialisation par exemple des comportements, comme élément de la communication sociale et de restructuration du lien social) et le discours d'État, tout aussi volontariste (l'association comme modèle de régulation sociale et comme antichambre d'un nouveau pouvoir ou d'un contre-pouvoir). L'association de Durkheim a sans nul doute des fondements théoriques : une société ne peut vivre qu'avec des « grandes institutions », des organismes-séparés qui maintiennent une relative cohésion entre l'individu et l'État. L'histoire du phénomène associatif devrait tenter la démonstration que proposent l'occupante : l'association crée artificiellement l'action réciproque des hommes les uns sur les autres, elle est du côté du pouvoir, de « l'air politique » des démocraties ; mais tout autant, elle reconstruit sans cesse le tissu social que délite l'industrialisme des conditions, elle est une forme originale, originale, au pouvoir de la société sur elle-même.

Jean-Pierre Rioux  
Chargé de recherche

Institut d'Histoire du Temps Présent

(4) Voir, par exemple, Jacques Caroux, « Des nouveaux mouvements sociaux à la « dérobade » du social », Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. LXXIII, 1982 et Jacques Palard, « Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative », Sociologie du Travail, juillet-septembre 1981.

(5) Voir J.-P. Rioux, in Pour une nouvelle règle du jeu social : le rôle des associations, Actes du Colloque de la DAP, Grenoble, janvier 1981, FONDA, 1982, p. 139-141.

(6) Voir G. Poujol, « La dynamique sociale des associations », Les cahiers de l'animation, n° 39, 1983-1, p. 57-78.

(7) Voir A. Prost, Les anciens combattants et la société française (1914-1939), Presses de la FNSP, 3 vol., 1977, et « L'éducation populaire 1920-1940 », Les Cahiers de l'animation, n° 32, 2<sup>e</sup> trimestre 1981.

(8) Voir F. Fourquet, L'accumulation du pouvoir ou le désir d'Etat, Revue Recherches, 1982. Toutes ces analyses, on le voit à leur simple formulation, doivent autant à Deleuze et Guattari qu'à Crozier ou Bourdieu, sans oublier Foucault.

(9) Voir Jean-Marie Garrigou-Lagrange, Recherches sur les rapports des associations avec les pouvoirs publics, thèse de droit, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1970.

(10) Voir Chantal Bruneau, « Associations et pouvoir local », Bulletin de l'IHTP, CNRS, n° 9, sept. 1982 ; Claude Gilbert et Guy Saez, L'Etat sans qualités, PUF, 1982 ; Jacques Lautman, « Pour une théorie de la localité », Cahiers Internationaux de Sociologie, 1981 ; le n° spécial sur le « local », Sociologie du Travail, avril-juin 1983.

(11) Voir Pierre Manent, Tocqueville et la nature de la démocratie, Julliard, 1982.

## NOUVELLES PRATIQUES DE L'EMPLOI

Document préparatoire au colloque d'Angers

16-17 Novembre 1984

Lettre d'information n° 23/24

**FONDA**

Prix 35 F

18, rue de Varenne - 75007 PARIS

## IMPACT DU SECTEUR ASSOCIATIF SUR L'EMPLOI EN LORRAINE

### Une enquête en cours

*Données de cadrage* : L'O.R.E.A.M. - Lorraine a réalisé récemment (octobre 1982) une étude sur le secteur de l'économie sociale en Lorraine, à partir des fichiers de l'I.N.S.E.E. D'après cette étude, sur 47 000 emplois dans le secteur de l'économie sociale, 31 600, soit les deux tiers (67 %), ressortent des seules associations.

Les entreprises associatives représentent 4,4 % de la population active lorraine.

2 300 associations lorraines employant au moins un salarié sont concernées par l'enquête du Centre Lorrain de l'Enfance et de la Jeunesse (C.L.E.J.).

L'étude doit être conduite en deux phases :

- Une enquête quantitative visant deux objectifs :

- établir une typologie des associations de la région — sous la forme juridique de l'association apparaissent des institutions variées (mutuelles, agences, regroupements de personnes morales, relais d'administration ou de collectivités locales) aussi bien que des regroupements volontaires de citoyens. Nous attendons de cette première enquête une clarification du « paysage » associatif en Lorraine ;

- étudier l'évolution de l'emploi dans les associations — dans quelle mesure le secteur associatif a-t-il subi le contrecoup de la vie économique de 1978 à 1983 ? Peut-on repérer des modifications dans le nombre, la nature et la structure des emplois depuis la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'emploi et de la vie associative (de mai 1981 à mai 1983) ?

- Une enquête qualitative s'adressant à un nombre plus limité d'associations et visant également deux objectifs :

- définir le profil des salariés du secteur associatif : repérage des origines et des itinéraires (bénévoles, formation professionnelle) ;

- étudier certains secteurs plus sensibles où apparaissent des tendances lourdes de suppression ou de création d'emplois.

Au-delà des résultats chiffrés devraient être mis en évidence :

- le rôle formateur du militantisme associatif conduisant à une professionnalisation ou à une responsabilisation (travail social, responsabilités publiques) ;

- l'apparition de nouveaux types d'emplois à l'articulation de l'économique et du social dans et aux frontières des associations.

Un comité technique réuni par le C.L.E.J. pilote l'étude. Il est composé des coordinations inter-associatives, des administrations régionales et du laboratoire de recherche universitaire en économie (Nancy II).

Renseignements : C.L.E.J., 3 rue du Vivarais - 54500 VANDŒUVRE.

# L'emploi associatif\*

*Irène Kandel  
Emmanuelle Marchal*

## *Palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes*

Secteur en pleine croissance, où se développent des formes particulières d'emplois, le milieu associatif constitue de ce fait un laboratoire d'analyse de phénomènes d'emplois intéressant à maints égards (1). Quelles sont les activités associatives créatrices d'emplois ? Leur processus de développement répond-il à une logique propre à l'ensemble du secteur associatif ? Quel est son impact sur le marché de l'emploi ?

Cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée en Seine-et-Marne au cours de l'année 1982 auprès des établissements employeurs régis par la loi de 1901, et répertoriés dans le fichier SIRENE de l'INSEE. Après élimination de nombreuses erreurs (portant sur le tiers du fichier initial), 64,5 % des établissements concernés ont répondu à l'enquête. Elle porte ainsi sur 264 établissements aux activités très diversifiées offrant 6 040 emplois permanents, dont au moins 1 137 ont été créés depuis janvier 1980 (2). Même si certaines hypothèses gardent ici une forme interrogative, ces premiers résultats n'en sont pas moins significatifs dans les grandes tendances qu'ils exposent et les extrapolations qu'ils autorisent. Le compte rendu général de l'enquête (3) fera l'objet d'un dossier complet qui sera publié en 1984.

Avant de s'engager dans une analyse approfondie du développement du secteur associatif, il convient de donner un aperçu descriptif des établissements touchés par l'enquête, des différents types d'emplois offerts et de leur spécificité.

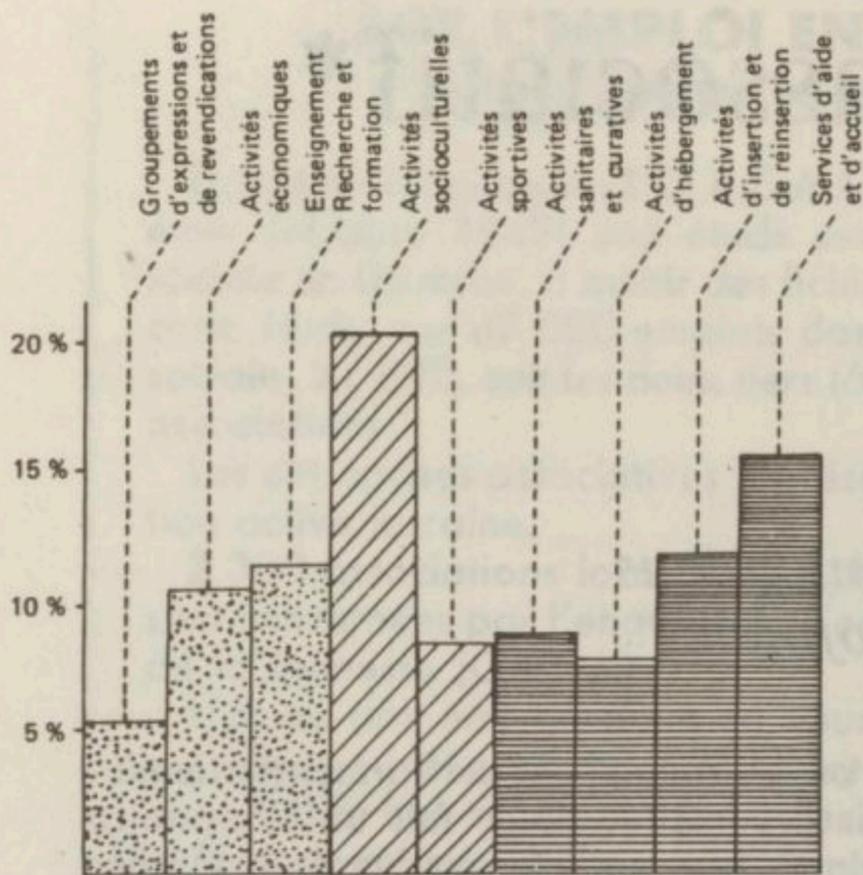
Même ingrate, cette description est néanmoins indispensable à une délimitation exacte du champ couvert par les associations employeurs. Le discours sur ce thème est souvent empreint de subjectivité, chaque fois qu'il privilégie les mouvements de revendication et de défense d'intérêt, en

---

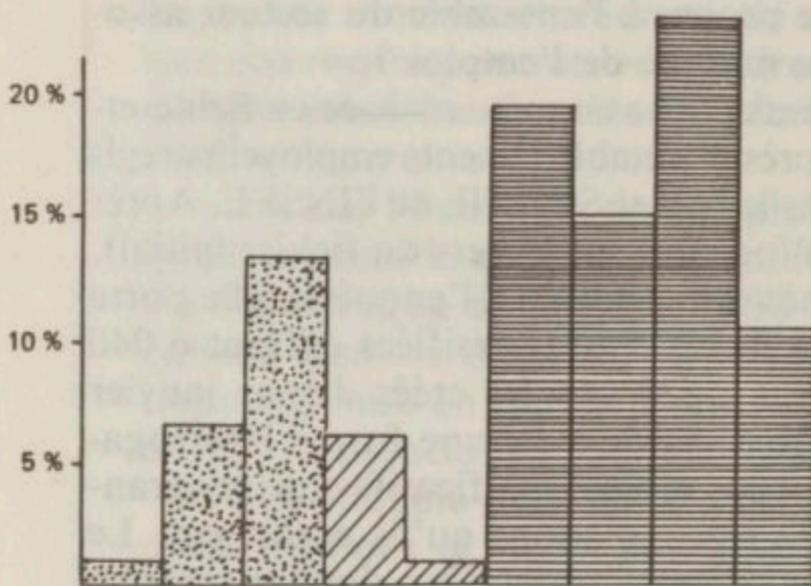
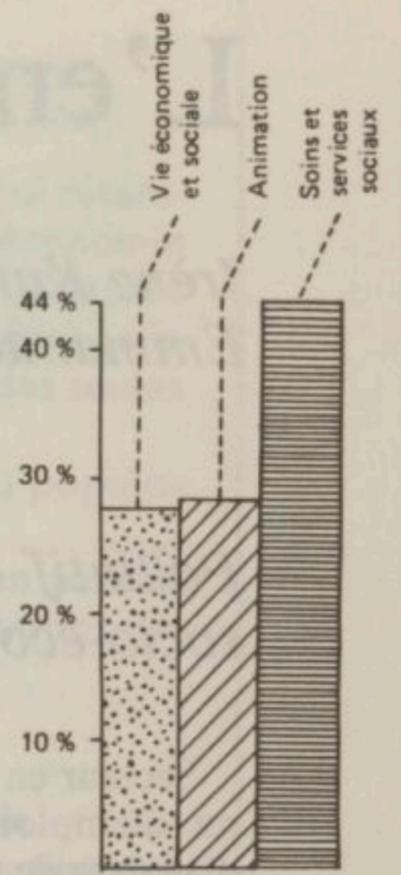
\* Cet article est reproduit avec l'aimable autorisation du Centre d'Etudes de l'Emploi et extrait du Bulletin d'information N° 63-64, août-octobre 1983.

(1) Cf. E. Marchal : « Le secteur associatif, beaucoup plus d'emplois que de salariés ». Bulletin n° 56 du CEE, Juin 1982.

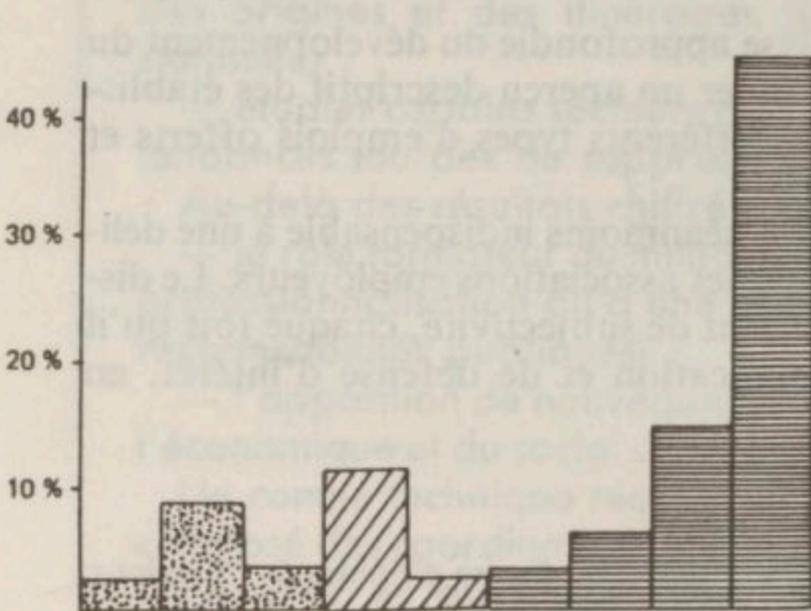
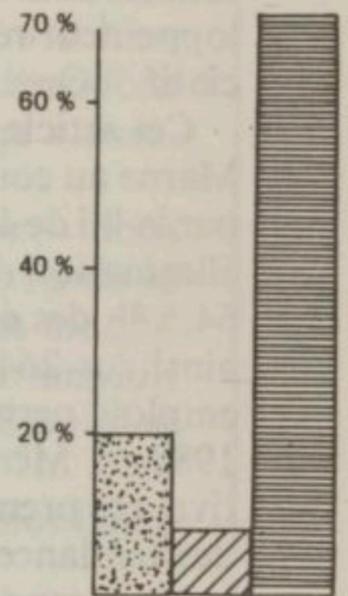
(2) Le nombre effectif de créations d'emplois n'est connu que pour 93,2 % des établissements (N = 246).



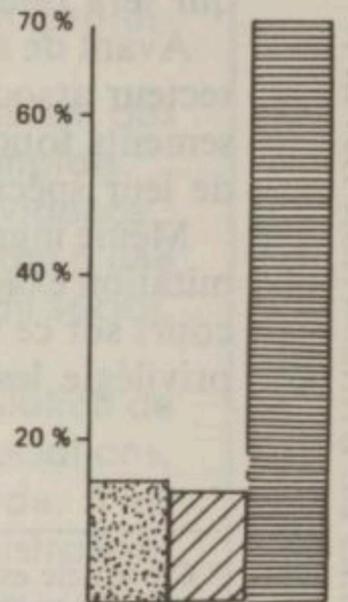
Les Etablissements = N = 264



Les emplois permanents = N = 6 040



Les créations d'emploi depuis janvier 1980 N = 1 137.



Répartition des établissements, des emplois permanents et des créations d'emploi depuis janvier 1980 selon les secteurs d'activité des associations en Seine-et-Marne.

laissant dans l'oubli l'essentiel des activités associatives intervenant sur le marché de l'emploi.

Les associations sont dans l'ensemble fortement implantées en milieu rural et dans les petites communes de moins de 5 000 habitants où sont regroupées près de la moitié d'entre elles. Quant à leur taille, et comparés au secteur économique classique, il s'agit de tout petits établissements aux dimensions parfois quasi artisanales : 42 % des établissements emploient de 1 à 5 salariés, les trois plus grands, qui ont respectivement 191, 266 et 577 emplois permanents, se situent tous dans le secteur des soins et services sociaux.

Le domaine précis d'activité est en effet déterminant dans la compréhension des phénomènes d'emplois du secteur associatif. Une typologie originale (4) de ces activités, dont il sera plus largement question à propos des créations d'emplois a été élaborée à partir de l'enquête. Elle distingue trois grands secteurs associatifs employeurs : celui des soins et services sociaux, celui de l'animation, et celui de la vie économique et sociale. Leur juxtaposition dans le tableau ci-contre permet de se représenter l'inégalité d'importance et de contribution à l'emploi de personnel permanent. Elle révèle la prédominance du secteur des soins et services sociaux et l'apport relativement faible du secteur de l'animation à l'emploi du personnel permanent. Elle souligne enfin la présence des activités économiques dans le secteur associatif et la place effacée des groupements d'expression et de revendication qui représentent pourtant l'essentiel des déclarations au Journal Officiel : effet géographique (la Seine-et-Marne) ou réalité nationale, il sera nécessaire de le confirmer.

### *Un secteur social prédominant\**

Le grand pourvoyeur d'emplois étant le secteur des soins et services sociaux (71 % des emplois permanents) dont chaque type d'activité renferme au moins un établissement de plus de 50 salariés, il est bien évident que l'influence de ce secteur reste déterminante sur la structure des emplois de l'ensemble du secteur associatif.

A cet égard, la première constatation à faire est celle de la répartition des emplois selon le sexe puisque sur les 6 040 emplois recensés, 70,8 % sont occupés (5) par des femmes. en dehors du sport où ces proportions

\* Les inter-titres sont de la rédaction.

(3) Le champ d'investigation de l'enquête par questionnaire s'étend en réalité bien au-delà des quelques thèmes abordés ici. Il couvre non seulement les principales caractéristiques de l'association (affiliation, participation à la vie associative, composition du Conseil d'administration, des ressources, avantages en nature, ...) mais apporte également d'autres précisions utiles à la compréhension des phénomènes d'emploi : conditions d'emploi, utilisation des aides à la création d'emploi, perspectives d'avenir et opinion générales sur l'emploi dans les associations. Ces données ont été complétées en amont et en aval par des interviews et par une enquête de réactualisation.

(4) Celle-ci ne repère pas moins de 60 activités différentes pour caractériser le domaine d'intervention des associations employeurs de personnel et non permanent.

(5) En annulant l'effet des non-réponses sur le sexe (4,8 %) dont les 3/4 concernent des travailleurs handicapés.

sont inversées, la plupart des activités emploient approximativement 1/3 d'hommes (de 31,5 % à 39,4 %) pour 2/3 de femmes. Ce déséquilibre, qui s'accroît pour les activités sanitaires et curatives (1/4 d'hommes et 3/4 de femmes), est total pour les services d'aide et d'accueil où sont employées 98,9 % de femmes. Ce dernier résultat s'explique par la présence des aides ménagères qui y sont intégrées.

L'analyse de la répartition du personnel par grands types de fonction met en effet en évidence l'importance du personnel social et d'assistance (féminin à 96,2 %) qui à lui seul représente 16 % des emplois. Cette proportion est cependant inférieure à celle des services généraux où sont employés le quart des salariés permanents du secteur associatif. La rubrique des services généraux regroupe à la fois du personnel de service et du personnel ouvrier d'entretien, employés principalement dans les grands établissements. Les 2/3 de ces emplois sont occupés par des femmes employées comme femmes de ménage, lingères, cuisinières, ... En ajoutant les effectifs employés comme aides ménagères (6) on peut évaluer à environ 30 % la proportion du *personnel de service* féminin dans les associations de Seine-et-Marne. Ce type d'emploi a probablement un impact non négligeable en *milieu* rural dans la mesure où les grands établissements (sanitaires ou scolaires en internat) qui font appel à ce type de main-d'œuvre sont souvent implantés dans de petites communes où se trouvent également de nombreuses associations d'aides ménagères.

Dans l'ensemble du département, 40,1 % des emplois sont situés dans les communes de moins de 2 000 habitants.

16,4 % des emplois ont trait à l'administration et à la gestion des associations, la part des femmes dans ces fonctions s'élève à 72,3 %, la quasi totalité du travail de secrétariat et de bureau étant effectuée par elles. De ce côté-là également le secteur associatif s'avère peu innovant, les postes de direction étant par contre nettement plus « masculinisés ».

Les autres fonctions sont dans un ordre décroissant assurées par du personnel éducatif (au sens d'éducateur technique ou spécialisé) qui représente 11,2 % des emplois, du personnel médical et para médical (9,3 %), du personnel enseignant (8,3 %) et d'animation (5,5 %). Ces emplois spécialisés sont largement féminisés, la fonction la plus « masculinisée » étant celle des éducateurs occupée à 40,8 % par des hommes.

Restent 8,8 % d'emplois occupés par des ouvriers handicapés dans les Centres d'aide par le travail (C.A.T.). L'existence de cette catégorie particulière d'emplois, largement subventionnée par le ministère du Travail, pose la question des *statuts spécifiques* de certains emplois.

## *L'association, lieu d'accueil d'emplois*

L'ensemble des personnes payées conjointement par plusieurs organismes représente 10 % de l'échantillon des emplois permanents, auxquels

---

(6) Même si la connotation « sociale » du métier d'aide ménagère laisse à penser qu'il est différent d'un emploi de femme de ménage, ils restent très proches dans le contenu du travail.

il faut ajouter 7,8 % de personnes détachées dans les associations par des organismes divers (en majorité par l'Education Nationale). Dans l'ensemble, plus du quart (27,7 %) des associations bénéficient de mises à disposition de personnel. Cette pratique particulièrement répandue souligne la nécessité d'appréhender l'entité associative comme un lieu d'accueil d'emplois plutôt que comme un employeur classique.

Cette idée se trouve renforcée par la fréquence du recours à du *personnel non permanent* dans les associations de Seine-et-Marne. En témoigne l'importance des effectifs employés comme vacataires réguliers (N = 688) ou occasionnels (N = 1 527), comme intérimaires (N = 170) ou pour des durées déterminées (N = 426), comme travailleurs indépendants (N = 336) ou même comme stagiaires (N = 489), au cours de l'année 1981. La faiblesse de certains secteurs (comme celui de l'animation) en personnel permanent, serait-elle compensée par un appel plus massif à du personnel non permanent ? Il est d'autant plus difficile de répondre à cette question que la frontière qui sépare théoriquement les emplois permanents des emplois non permanents est en fait aussi floue que celle qui devrait permettre de distinguer nettement chaque type d'emploi non permanent.

Elle l'est d'autant plus que nombre d'emplois permanents s'exercent à *temps partiel* (7).

Les premiers résultats sur le temps de travail dans les petites associations (1 à 15 salariés) font apparaître en effet la place considérable qu'y occupe le temps partiel qui touche 39,3 % des emplois permanents (19,8 % des hommes et 48,1 % des femmes). Dans cette perspective, il ne saurait y avoir assimilation complète entre emploi permanent et emploi classique, pas plus qu'il n'y aurait de frontière nette entre emploi permanent et non permanent. Il est certain que les caractéristiques du travail à temps partiel rejoignent à maints égards celles du travail atypique. Mais l'importance quantitative du travail atypique n'est-elle pas finalement un des signes distinctifs du secteur associatif ?

Bien que succincte, la présentation de ces premiers résultats et des interrogations qu'ils suscitent, devrait permettre de mieux saisir les conséquences en terme d'emplois de cette autre particularité du secteur associatif, qu'est celle de son dynamisme dans un contexte économique pourtant peu favorable aux créations d'emplois.

### *Des logiques propres à chaque secteur*

Depuis janvier 1980, deux établissements sur trois ont procédé au moins à une embauche supplémentaire, participant ainsi à la création de 1 137 emplois permanents, soit un taux d'accroissement moyen des effectifs de 20,7 % pour cette période (8). 78 % de ces nouveaux emplois sont

(7) Pour la définition du travail à temps partiel, nous avons retenu celle de l'ordonnance du 26 mars 1982 qui fixe à 32 h hebdomadaire la limite supérieure des horaires à temps partiel, calculée à partir de la durée légale de 39 h.

(8) Les données ayant été recueillies au cours de l'année 1982, le nombre d'emplois créés reste sous-estimé pour cette année-là ; il semblerait néanmoins que le rythme d'accroissement des effectifs tende à s'accélérer légèrement.

occupés par des femmes. L'essentiel des créations est bien entendu à mettre au crédit d'un nombre limité d'associations et les 2/3 des emplois ont été créés dans 5 % des établissements. L'importance de leur contribution ne doit pas masquer celle de nombre de petites associations qui ont souvent augmenté leurs effectifs de plus de 50 %, même si le chiffre absolu des emplois dont elles ont permis la création reste faible. C'est à cet effet qu'a été choisi l'indice de l'accroissement relatif des effectifs selon les activités. Il est possible de déterminer ainsi à la fois celles qui concourent le plus au développement actuel de l'emploi dans l'ensemble du secteur associatif et celles qui présagent de son évolution à venir.

L'analyse des logiques propres au développement de chacun des trois grands secteurs d'activité permet de réaliser à quel point l'expansion actuelle du secteur associatif résulte d'un faisceau de facteurs favorables complètement extérieurs à la vie associative pour les uns, inhérents à ses qualités pour les autres et parfois indissociables de la présence de formes particulières d'emplois dans ce secteur.

- *43,9 % des établissements exercent leurs activités dans le domaine des soins et services sociaux où sont employés 71 % du personnel permanent et qui s'adressent aux malades, handicapés, inadaptés sociaux, personnes âgées et défavorisées. Ses activités s'organisent autour de l'insertion et de la réinsertion (Centres d'aide par le travail, Centres socio-éducatifs, clubs de prévention et action éducative en milieu ouvert), des établissements de soins, des foyers d'hébergement (foyers de jeunes travailleurs, foyers occupationnels et autres centres d'accueil et d'hébergement), et enfin des services d'aide et d'accueil composés essentiellement de services d'aides ménagères.*

A l'intérieur de ce secteur, c'est davantage l'ensemble des services sociaux qui gagne en importance. L'accent mis sur une politique de prévention et d'intégration dans leur milieu naturel des populations marginalisées ou défavorisées a conduit au développement de nombreux services en leur faveur plutôt qu'à celui de structures lourdes. Les services aux personnes âgées — d'aide à domicile et d'aide ménagère — ont connu une vitalité exceptionnelle depuis 1980, en créant 506 emplois, soit 44,5 % de l'ensemble des nouveaux emplois. La plupart de ces services ont été créés dans les années 70, mais leur croissance est loin de s'interrompre. L'expansion des autres services d'aide et d'accueil pour enfants handicapés (haltes éducatives) ou femmes en difficulté a un impact moins important quantitativement sur l'emploi. Il en va de même pour les activités d'insertion et de réinsertion où tous les clubs de prévention et tous les centres socio-éducatifs ont procédé au moins à une nouvelle embauche. L'essentiel des créations d'emploi est à mettre au crédit de nouveaux centres d'aide par le travail offrant plus de 100 postes à des ouvriers handicapés. Les autres activités de ce secteur ne se sont développées que modérément, en dehors de quelques centres d'accueil et d'hébergement (principalement pour handicapés et réfugiés) dont un est responsable de la création d'une soixantaine d'emplois.

Quelques grandes tendances se dégagent donc de l'analyse de ce premier secteur : développement considérable des services en faveur des personnes âgées, mais également des handicapés et des populations défavorisées.

Il est permis de conclure par la négative à l'arrêt de la croissance des établissements de soins et de l'ensemble des activités sanitaires et curatives (mais pas des services de soins à domicile) qui ont proportionnellement à leur importance très peu embauché ces dernières années. En terme d'emploi, cela signifie que l'expansion du secteur des soins et services sociaux a davantage profité aux professions à caractère social et d'assistance qu'aux professions médicales ou para-médicales (cela n'est sans doute pas sans conséquence sur l'importance à venir des services généraux dans ce secteur).

- 28,4 % des établissements forment le secteur de l'animation, celui des loisirs, des sports et de la culture, qui emploie 8,2 % de l'ensemble du personnel permanent. Les activités socio-culturelles regroupent sans doute les associations les plus connues (maisons de jeunes, foyers ruraux, centres sociaux, associations familiales rurales et autres centres socio-culturels sans appellation particulière). Associations à vocation plus spécifiquement sociale ou culturelle suivant les cas, qui pour ces dernières comprennent également quelques centres culturels, musicaux, théâtraux et artistiques. Quant aux activités sportives, ce sont des clubs d'aéronautique, des clubs de sports individuels spécialisés, (tennis, golf, hippisme) ou des clubs omnisports, base de loisir... Leur contribution à l'emploi est en tout état de cause actuellement très faible.

La plupart des associations d'animation ont créé récemment des emplois en diversifiant leurs activités. Le taux d'accroissement relatif élevé (32,3 % en moyenne) que connaissent les associations socio-culturelles ne doit pas cacher la faiblesse de leur retentissement sur l'emploi lorsqu'elles ont initialement des effectifs réduits.

L'embauche de 63 animateurs dans un seul centre de loisirs pour enfants permet de mettre en évidence l'effet sur le plan local que représente le choix politique fait par la ville nouvelle de Marne-la-Vallée de favoriser les structures associatives plutôt que municipales dans le domaine de l'animation (ce qui se vérifie également pour son centre culturel).

Les associations les plus créatrices d'emploi ne sont pas forcément les plus récentes. Il semble que l'on assiste davantage à une pérennisation d'emplois qui antérieurement étaient occupés par des vacataires et qui le sont maintenant par des permanents ; mais cette hypothèse est à contrôler dans d'autres départements. Elle apparaît pourtant avec particulièrement de netteté pour les activités sportives, à cette nuance près que c'est la plupart du temps grâce à la professionnalisation d'activités qui étaient autrefois assurées par des bénévoles que les emplois se développent. Leur taux d'accroissement relatif très élevé qui avoisine les 50 % ne s'explique pas tant par la création d'une nouvelle base de loisirs que par l'embauche systématique de professionnels dans les clubs d'aéronautiques par exemple qui fonctionnaient depuis des années sans employer personne.

Pour conclure sur l'animation, il est bien évident que l'effet géographique de l'enquête explique quelques grandes vagues de nouvelles embauches. Leur supériorité en nombre d'emplois ne doit pas occulter le mouvement général qui se dessine en arrière-plan : celui du développement par une diversification et par une professionnalisation de l'ensemble des activités de l'animation, même si ses conséquences en termes d'emploi ne sont pas spectaculaires pour l'instant. Une réactualisation des données

en cours (9) concernant les créations d'emplois menée en avril 1983 renforce effectivement cette hypothèse.

• Le troisième secteur associatif, intitulé « vie économique et sociale » n'est pas le moins intéressant. Il renferme 27,7 % des établissements dont les activités sont tantôt ignorées (les activités économiques) chaque fois qu'il est question du secteur associatif, tantôt paradoxalement mises en valeur (les groupements d'expression et de revendication).

Les activités « d'enseignement, recherche et formation » parlent d'elles-mêmes de leur contenu : enseignement classique (l'école libre) et petites écoles spécialisées dans l'enseignement linguistique et technique, organismes de formation professionnelle auxquels s'ajoutent quelques activités d'étude et de recherche très spécialisées. En terme d'emploi, il domine largement les autres activités de ce secteur. Autre domaine, celui des « activités économiques » qui recouvre les services aux entreprises (restauration collective, hygiène, médecine du travail, conseil et assistance), et de gestion de contributions obligatoires (1 % logement, chômage), ainsi que quelques activités de réhabilitation et d'aide au logement. Enfin, « les groupements d'expression et de revendication » réunissent des associations de défense d'intérêt, professionnel surtout, d'information et de communication qui sont les moins nombreuses et les plus petites de l'échantillon.

En dehors de ces dernières associations et de l'enseignement qui a son pendant dans le secteur public, le domaine couvert par la « vie économique et sociale » est donc étroitement lié au secteur économique privé.

Il est plus difficile d'examiner globalement les tendances du secteur de « la vie économique et sociale » parce qu'il est peu homogène, mais aussi parce qu'il intéresse peu d'effectifs.

Les « groupements d'expression et de revendication » par exemple sont trop peu nombreux pour autoriser des conclusions définitives. Et le développement des associations les plus récentes d'information et de communication (et de défense d'intérêt), même s'il se confirme nettement dans l'enquête de réactualisation mériterait d'être vérifié ailleurs et à l'avenir. Quant aux « activités économiques », elles ne se développent pas uniquement grâce aux ASSEDIC (qui ont créé 46 emplois depuis 1980) et donc grâce au chômage. Les activités de conseil et d'assistance en matière de gestion créés récemment pour la plupart et qui s'adressent à des publics très divers, connaissent également un essor certain. Les autres activités se développent de façon trop anecdotique pour présager d'une tendance générale à venir.

Le grand absent de ces activités en développement est l'Enseignement (10), tout comme la Santé se révélait en relative stagnation. Leur immobilisme contraste avec le dynamisme manifesté par les autres activités du secteur associatif. Répondrait-il à une logique commune ?

---

(9) L'enquête de réactualisation a consisté, à partir du relevé des déclarations de créations d'associations au Journal Officiel pour 1981 et 1982 en Seine-et-Marne, en l'envoi d'un questionnaire léger destiné à déterminer quelles sont les associations qui ont procédé à des créations d'emplois permanents et non permanents.

(10) Dans la mesure où la formation professionnelle est assurée en priorité par des non-permanents (des intervenants, vacataires ou travailleurs indépendants) il n'est pas permis de conclure à son sujet, là où le critère de la création d'emplois permanents a été retenu comme indicateur du développement d'une activité.

La baisse relative de leur développement ne traduit pas, bien évidemment, celle des besoins de Santé ou d'Instruction. Elle révèle simplement la part grandissante du secteur public dans ces domaines, au détriment du secteur associatif. La prise en charge par le secteur associatif de l'enseignement et de la santé est historiquement très ancienne et le « décollage » de leur développement remonte au moins au début du siècle. Sans s'interroger sur les raisons qui peuvent conduire l'Etat à un moment donné, à se « réapproprier » une activité, cette étape paraît révélatrice de la maturité de son développement. Ceci étant, toute activité associative n'est pas destinée à acquérir une importance telle qu'elle puisse devenir un enjeu quelconque un jour ou l'autre ; loin de là. Cette remarque permet surtout de mettre l'accent sur la valeur explicative de l'histoire du développement des activités dans le secteur associatif. Elle traduit particulièrement bien l'histoire de l'accroissement de la prise en charge collective des besoins individuels, dont il se fait l'écho en priorité. Sa faculté à déceler les nouveaux besoins et à leur trouver des réponses appropriées, ou à transformer les modes de réponse à des besoins déjà anciens ; sa souplesse et son « désintéressement » financier qui l'autorise à innover quitte à échouer, en font un instrument privilégié capable de répondre avant les structures institutionnalisées à tous les nouveaux besoins de la société.

A cet égard, la création du premier emploi sacralise en quelque sorte la réussite d'un projet nouveau. Elle représente un pari sur l'avenir de l'activité créée qui devrait se pérenniser dans un premier temps (par exemple par le passage de l'emploi non permanent à l'emploi permanent) puis continuer à se développer en entraînant de nouvelles embauches. La capacité d'innovation d'une association va souvent de pair avec sa petite taille et il est intéressant de noter d'après les résultats que ce sont souvent les plus petites associations qui connaissent le taux d'accroissement relatif le plus élevé.

### *A besoins nouveaux, emplois nouveaux*

En photographiant à un moment donné le secteur associatif, l'enquête saisit des activités à des stades de développement très divers. Ceci explique que les accroissements d'effectifs recouvrent des réalités très différentes. Il peut s'agir d'officialisations d'emplois comme c'est sans doute le cas des aides ménagères qui très souvent travaillaient au noir auparavant, ou de pérennisations ou de normalisations d'emplois qui ont permis par exemple à des animateurs vacataires de devenir salariés à part entière. L'utilisation particulièrement répandue dans le secteur associatif de la plupart des statuts atypiques apparaît dans ce cas-là comme une étape provisoire, mais indispensable au développement de certaines activités.

Salarisation, professionnalisation, mais aussi créations ex nihilo d'emplois : trois processus se conjuguent pour traduire l'accroissement quantitatif et qualitatif de la demande d'activités associatives. Une demande que formule un public à la fois plus exigeant, plus nombreux et plus disponible pour les activités récréatives, culturelles et sportives. Parallèlement à cela, une situation économique difficile augmente les risques de

marginalisation de certaines populations et donc leurs besoins de formation et de protection : plus de chômeurs, de jeunes dont les difficultés d'insertion s'accroissent, d'enfants à garder dont les deux parents travaillent, de personnes âgées,... Autant de populations à aider, d'usagers et de bénéficiaires à protéger et prendre en charge, tandis que de nouvelles catégories se créent comme celle de pré-retraités. Autant de besoins nouveaux et anciens, réels et potentiels que le secteur associatif se propose précisément de satisfaire. Étaient-ils auparavant du ressort de la cellule familiale ? La place et le rôle de la cellule familiale n'ont-ils pas eux-mêmes changé dans la société ? Les facteurs qui génèrent l'accroissement ou la transformation de la demande d'activités associatives sont plus ou moins indépendants les uns des autres : facteurs politiques, économiques, juridiques, sociaux, culturels, démographiques, historiques, facteurs conjoncturels, mais aussi profondément structurels, marquant des évolutions socio-économiques irréversibles. Il serait vain de prétendre en dresser une liste exhaustive tant ils sont hétéroclites et pour la plupart extérieurs au mouvement associatif. Il y a fort à penser par exemple, et l'enquête de réactualisation le montre déjà, que les progrès technologiques récents qui ont permis le développement des activités d'information et de communication (micro-informatique, radios locales,...) renforce actuellement le rôle que joue le secteur associatif en matière de création d'emplois.

*Irène Kandel*

*Emmanuelle Marchal*

Chercheurs

Centre d'Études de l'Emploi

# Femmes au foyer : vie associative et identité collective

*Bénédicte Edou-Goussault*

**B**EAUCOUP de femmes choisissent, au moment de leur mariage, ou de la naissance de leurs enfants, d'arrêter de travailler pour se consacrer à leur famille ; d'autres y sont contraintes par les circonstances. Mais nombreuses sont celles qui, un jour ou l'autre, remettent ces choix en question : elles se sentent dévalorisées et non reconnues dans leurs statuts de « femmes au foyer ».

Notre expérience de six années d'animation de stages de « préformation », destinés à aider ces femmes à se réinsérer socialement, nous a permis de mieux cerner ce problème ; et nous allons tenter d'en rendre compte ici. Nous voudrions montrer brièvement les difficultés et les aspirations de ces femmes ; et analyser le rôle que peut jouer pour elles la vie associative, comme alternative au travail professionnel, dans la reconquête de leur identité.

## *Un réseau complexe...*

Marie, par exemple, a 51 ans ; 5 enfants de 14 à 26 ans ; un mari comptable dans une petite entreprise ; elle habite Sucy-en-Brie, ville de la banlieue Est de Paris, depuis cinq ans...

Écoutons-la nous dire (comme pourraient le faire bien d'autres) comment elle est devenue « femme au foyer » ; les problèmes et les difficultés de ce choix ; et le réseau complexe et contradictoire de ses aspirations :

« Après mon mariage, ayant eu mes enfants très vite, je n'ai pas eu d'activité professionnelle, c'est ainsi que je suis devenue une femme au foyer... « Durant toute cette période, j'ai acquis beaucoup d'expérience, mais qui ne compte pas beaucoup sur le marché du travail ! Elever cinq enfants est une tâche magnifique, mais absorbante, qui ne laisse pas de temps pour penser à soi. La femme au foyer passe sa vie au service des autres sans être reconnue. « Dès que le plus jeune est allé à l'école, je me suis engagée dans diverses activités, associations, groupes de réflexion, cours d'économie familiale, tout cela parce que j'ai besoin pour mon équilibre d'avoir des contacts humains.

« Je regrette de plus en plus de ne pas travailler, d'abord parce que la vie à la maison est monotone, et aussi parce que je ne connaîtrai jamais le monde du travail ; une raison encore, mon mari a acquis une promotion dans son travail, alors que moi malgré tout ce que j'ai vécu, je suis restée au même stade... C'est pourquoi j'espère que le stage me permettra de remédier à cette situation.

« Si je devais travailler, je serais attirée par un magasin de laine, mais à mi-temps, si je gagnais de l'argent ce serait pour restaurer notre vieille maison familiale.

« Au début je venais au stage uniquement pour retravailler le français et étudier, puisque c'est toujours mon manque d'instruction qui m'a bloquée dans mes engagements, et qui m'a empêchée de faire ce que j'avais envie de faire, je vais essayer de profiter du stage pour améliorer mes connaissances. »

### *...Révélateur d'une crise d'identité*

L'analyse plus approfondie des motivations des femmes à suivre un stage de « préformation » permet d'apercevoir l'écheveau compliqué des problèmes à résoudre, des contradictions à surmonter et des difficultés à vivre, qui nous semblent révéler une crise d'identité, chez ces femmes.

#### — L'isolement

« j'étouffe entre mes 4 murs »

« je veux sortir de mes casseroles »

« j'ai l'impression d'être en dehors de la vie réelle ».

Par ces expressions lapidaires, les femmes expriment leur enfermement et leur sentiment d'isolement : le rythme de la vie domestique, lorsqu'il n'est scandé que par les allées et venues à l'école, ne permet guère d'échanges et de communications avec l'extérieur. Les occasions de nouer des contacts et des solidarités y sont peu fréquentes (à la différence du monde du travail) et demandent d'autant plus d'énergie que l'on se trouve dans un environnement nouveau.

« Il faut beaucoup de courage pour sortir de sa coquille » écrit une femme.

#### — L'argent

Beaucoup de celles qui viennent suivre une « préformation » ont tenté de résoudre ce problème en participant à de nombreuses activités sportives, sociales et associatives (leurs taux de participation à la vie associative sont très supérieurs à ceux des femmes au foyer en général). Mais elles en éprouvent aussi lassitude et découragement ; et ces activités ne suffisent plus à donner un sens à leurs vies.

Une des explications possibles est que ces activités n'étant pas rémunérées, ne leur semblent plus valorisées dans une société où la reconnaissance d'une fonction et de son utilité passent par l'argent. « Je culpabilise de faire du bénévolat, c'est-à-dire de laisser famille et maison, pour aller faire des choses sans importance, puisqu'elles ne rapportent même pas d'argent » écrit une responsable d'association.

### — La reconnaissance sociale

Elles ont, en outre, le sentiment que leur rôle et leurs tâches même de femmes au foyer ne sont plus reconnus nulle part et par personne. Autant le statut de mère est valorisé dans une société soucieuse de sa survie, autant la production domestique, lorsqu'elle n'est plus assortie de la fonction de procréation, n'est plus reconnue dans la société marchande. « Au travail j'étais quelqu'un, maintenant j'ai l'impression d'être un meuble » écrit l'une d'elles.

Et si ce n'est plus à la confection des tartes ou des « jacquards », qu'elles s'évaluent, si la maison peut survivre à leur absence, elles n'ont plus de raison d'être et se trouvent en situation d'anomie.

Tout ceci nous semble marquer une *crise d'identité* : crise de confiance en soi, d'adaptation au monde extérieur, de continuité ; conflit de rôles, et impossibilité de s'identifier à ce qu'elles font.

### *La « culture » : conformité aux modèles ou transformation de l'environnement*

Résoudre cette crise implique que les femmes reprennent confiance en elles et en leurs capacités à affronter le monde extérieur : s'y ré-adapter, s'y ré-insérer, y trouver leur place...

C'est, pour la plupart, par la formation et l'acquisition de savoirs et de connaissances qu'elles pensent y parvenir : « je voudrais augmenter mon savoir en culture générale » écrit, par exemple, l'une d'elles.

Au-delà du fait que la situation de formation dans laquelle elles se trouvent induit fortement ces demandes, cela mérite que nous nous y arrêtions.

Cette idée de « culture » qu'elles avancent souvent signifie, certes, les connaissances et l'instruction de type scolaire ; mais aussi, les savoir-faire, et les savoir-être dans une société, les représentations et les valeurs d'un groupe social.

Les femmes expriment par là leur désir d'acquérir les moyens de comprendre et de maîtriser leur environnement : que ce soit pour s'y conformer et partager les manières de faire ou de penser (les modèles et les valeurs) ; ou pour transformer les structures et la vie sociales et promouvoir une « dynamique culturelle » (1).

Ces deux attitudes se traduisent concrètement par des choix profondément différents : retravailler, c'est-à-dire reprendre une activité professionnelle antérieurement pratiquée, ou acquise au cours d'une formation professionnelle : c'est se conformer à des modèles connus et à un système culturel bien codé. Les tâches exigées par le travail salarié leur donnent une fonction et un statut ; elles ont le sentiment d'appartenir à une structure sociale. L'argent gagné est la marque de la valeur de ce qu'elles font, de l'adéquation à la culture environnante.

Retravailler, permet aux femmes concernées de reconquérir une identité individuelle. Mais ce n'est réellement le fait que de 30 % des femmes

(1) P. H. Chombart de Lauwe.

des stages : beaucoup disent « chercher autre chose » et « en avoir fini avec le mythe du travail ». Elles le voient comme contraignant, souvent peu intéressant, source de fatigue et de tensions par rapport à la vie familiale (il faut préciser que peu de ces femmes sont obligées de travailler).

Elles se regroupent et mettent en œuvre des projets locaux, bénévoles, et donc non reconnus par l'argent ; ceux-ci ne font pas référence au système de valeurs dominant ; mais ils leur donnent collectivement les moyens d'agir sur leur environnement, un pouvoir sur la vie locale, et la conscience d'une identité collective. A Pontault-Combault (Seine-et-Marne) des groupes de réflexion et de travail sur les problèmes de santé et sur la vie municipale, se sont organisés et ont proposé des conférences sur ces thèmes aux habitants de la ville. Une enquête a aussi été menée sur les besoins des femmes ; des propositions pour répondre à ces besoins ont été faites par les femmes.

A Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne) les femmes ont créé une association de défense contre des projets municipaux d'urbanisme. D'autres ont mis sur pied une permanence d'accueil pour les nouveaux arrivants, liée au mouvement « accueil des villes de France ».

A La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), elles ont organisé tout un réseau d'animation dans la ville, des ateliers pour adultes et pour enfants, des lieux de rencontre pour adolescents...

Ces projets se mettent en place et des femmes s'y investissent, immédiatement à partir du stage ou après le détour d'une formation appropriée aux objectifs. Ils regroupent entre 30 et 60 % des femmes dans certains stages, et sont absolument inexistant dans d'autres.

Leur capacité à prendre un pouvoir dans la vie locale d'une ville de banlieue peut s'expliquer par le fait que 90 % des femmes qui participent à ces stages de « préformation », appartiennent, par les professions de leurs maris, à ces couches moyennes, connues pour leurs liens avec la vie associative et sociale. Cela permet aussi de comprendre comment elles ont le choix entre travailler ou non ; et sont donc à la charnière de deux modes de vie, au lieu de conflit entre plusieurs rôles, et très fortement influencées par les changements de systèmes de valeurs.

Mais cela ne justifie pas les orientations très différentes que nous leur avons vu prendre d'un stage à l'autre. On peut noter, au contraire, une grande homogénéité entre elles quant à leurs âges, leurs qualifications antérieures et leurs niveaux d'études. Le facteur « emplois disponibles » est lui aussi assez semblable, dans ces villes, toutes situées dans la banlieue Est de Paris.

### *Vie associative et identité collective*

Il apparaît alors que les lieux différents où se déroulent ces stages ont une influence sur leurs contenus, leurs déroulements, et leurs résultats en termes d'identité sociale ou collective. Certains ont eu lieu à l'université de Créteil, ce qui leur a donné des connotations institutionnelles précises ; d'autres ont réuni les femmes d'une même ville dans une maison pour tous ou un centre social, beaucoup plus proches de la vie des femmes.

Ils ont été en effet, moins scolaires, moins professionnalisés, et plus orientés sur la vie locale que sur le travail.

Mais cette première distinction n'explique pas tout, puisque certains stages, même organisés « localement », n'ont pas eu de retombées en termes de projets collectifs, mais de reprises de travail...

Nous pensons qu'il existe des liens entre l'émergence de projets collectifs chez les femmes en préformation, et la vie associative et sociale dans chaque ville.

Des identités collectives ne peuvent se forger que dans des groupes sociaux qui ont des liens, des solidarités et des projets communs. La vie associative a une fonction double et ambiguë par rapport à cela : si elle permet à ces liens porteurs d'identité de se nouer et en est souvent le moyen, n'est-elle pas aussi le signe d'un manque de relations de voisinage et d'échange entre les habitants ? Dans un village traditionnel et dans certains quartiers, il n'est pas besoin d'association de garde d'enfants, ou d'aide aux personnes âgées : ce sont les relations de voisinage qui remplissent ces fonctions. Plutôt que le nombre d'associations dans une ville, ce sont donc leurs objectifs, leurs orientations et leurs rapports au culturel et au politique qui peuvent éclairer le problème posé. Plus concrètement, des associations sportives ou culturelles (que nous pourrions appeler « d'expression ») n'ont pas le même impact sur la vie locale qu'un comité de quartier ou une association de défense de l'habitat (associations de « participation sociale »). Il faut donc tenter l'analyse, pour chacune des villes concernées, de la structure urbaine, de la vie associative et de leurs liens avec chaque stage.

Le stage de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne) s'est déroulé dans une des maisons de quartier de la ville. Il a été suscité par une conseillère municipale, et une publicité assez large lui a été faite sur la ville, ce qui peut expliquer que des femmes, venant de différents quartiers et différentes entre elles se soient regroupées. La vie collective à Sucy ne nous a pas paru très développée, ou en tout cas, les femmes venues au stage n'y participent que très peu : elles disent n'être à Sucy que faute d'avoir trouvé à se loger ailleurs, et ce n'est, pour beaucoup, pas l'objet d'un véritable choix ; elles souhaitent en partir et ne s'y trouvent pas bien. Une majorité d'entre elles habitent des appartements en H.L.M. ou dans des ensembles similaires, quelques-unes sont en pavillon.

Ces stagiaires n'avaient, ainsi, entre elles ni les liens, ni les solidarités pouvant servir de base à des projets communs ; et chacune a recherché dans un travail professionnel ou dans une formation une identité individuelle, en référence au système culturel en vigueur dans la société.

A Vaires-sur-Marne, c'est un groupe de femmes qui a organisé le stage, elles habitaient le même ensemble immobilier, assez luxueux ; et la publicité s'est surtout faite dans ce milieu ; c'est donc un groupe homogène, de femmes qui se connaissaient déjà entre elles pour la plupart, qui a constitué le public du stage.

On peut distinguer, même si c'est un peu schématique, deux populations à Vaires : les anciens habitants ont une moyenne d'âge plus élevée que les autres, ils habitent des logements souvent anciens ; les nouveaux sont venus à Vaires, portés par le desserrement de Paris sur sa banlieue, ils travaillent à Paris, et veulent faire bouger la vie locale, en y participant.

Les stagiaires en préformation appartiennent en majorité à la seconde catégorie ; elles sont satisfaites de leurs logements, et de la ville « agréable à vivre » ; et participent beaucoup à la vie associative locale ; celle-ci est d'ailleurs extrêmement développée. Un très grand nombre d'associations se créent et vivent à Vaires, porteuses d'initiatives diverses, et répondant aux besoins des habitants. La vie dans la ville est riche.

Le stage de Vaires fut donc très mêlé à la vie sociale locale, ce qui a favorisé l'émergence de projets collectifs. Il faut insister ici sur l'existence d'une association qui fut plus particulièrement proche du stage (60 % des stagiaires en étaient adhérentes), il s'agit de l'association « Vaires-Loisirs ». Comme son nom l'indique, cette association, que nous qualifierions « d'expression », était destinée (au moment où le stage a commencé) à permettre des distractions communes à ses adhérentes. Conférences, visites de Paris, activités manuelles et promenades à vélo ou gymnastique s'adressent aux femmes pendant les heures de travail de leur mari et d'école de leurs enfants. C'est l'association féminine de Vaires.

Le stage de préformation leur a offert un cadre institutionnalisé et leur a permis de mettre en œuvre des projets plus vastes. Un important travail de réflexion s'est instauré à propos de l'association : fallait-il répondre aux besoins d'autres populations moins favorisées ? « faire du social » ?, se tourner vers d'autres associations ? avoir d'autres objectifs que la distraction ? C'est ainsi que le « faire ensemble » a surgi... et qu'un certain nombre de projets et d'actions communs sont nés (défense de l'environnement, accueil, enquêtes...) et que Vaires-Loisirs est devenue un pôle d'animation et de vie sociale. Tout ceci a permis, en outre, aux femmes de prendre un certain pouvoir, de créer une dynamique, de participer plus activement à la vie locale et d'affirmer une identité collective.

Les stagiaires de *Saint-Maur* (Val-de-Marne) habitent pour beaucoup d'entre elles des pavillons ou de belles maisons individuelles ; elles y sont depuis longtemps (pour certaines depuis leur naissance puisque c'est la maison de leurs parents). Elles reçoivent amis et relations professionnelles de leur mari et établissent peu de relations de voisinage. Bien intégrées dans la ville, elles profitent pleinement, pour elles et pour leurs enfants, des nombreux équipements et associations, tant sportifs que culturels et sociaux, qui répondent, à Saint-Maur, à tous les besoins des habitants.

Une association « La Récré », est particulièrement représentative du mode de vie des femmes et de la vie à Saint-Maur ; elle fut d'ailleurs à l'origine du stage de préformation, et plus de 50 % des stagiaires y adhéraient. « La Récré » fut créé en 1975 à la suite d'un groupe de la C.A.F. (1) ; elle regroupe aujourd'hui, plus de 350 femmes de Saint-Maur, qui viennent pratiquer des techniques artisanales (peinture sur soie, émaux, poterie, dessin, reliure...) encadrées par des animatrices bénévoles.

Beaucoup plus qu'à une participation sociale locale ou une remise en cause des rôles de la femme au foyer, « La-Récré » sert aux femmes qui y viennent à restaurer leurs propres images par la production d'objets (2). Elle leur permet une certaine réalisation d'elles-mêmes, sans déborder sur

---

(1) Caisse d'Allocations Familiales.

(2) Cf. l'étude de l'A.D.S.S.A. R. Sainsaulieu, 1977, non publiée.

d'autres aspects de leurs vies ni sur d'autres problèmes, ni sur la vie locale, ni sur l'environnement socio-culturel.

Les stagiaires de cette ville n'ont donc plus à créer de vie collective, ni à répondre à quelque besoin que ce soit ; dans la ville, de très nombreuses associations remplissent déjà cette fonction ; elles recherchent donc, dans le travail professionnel, une reconnaissance sociale et leur réalisation personnelle.

Totalement différente est la situation à La Queue-en-Brie : le stage y fut complètement investi sur la vie locale. Il a réuni 20 femmes de cette ville ; de catégories socio-professionnelles assez semblables entre elles (jeunes cadres moyens) elles ont aussi des âges et des façons de vivre proches ; beaucoup n'ont quitté leur emploi qu'à cause d'un déménagement. Elles ne sont souvent à La Queue-en-Brie que depuis quelques années et ne comptent pas y rester. Elles ont quitté des quartiers, des systèmes de relations sociales, des modes de vie, et doivent tout reconstruire. Elles disent leur déracinement et leur difficulté à s'adapter à la vie dans cette ville. La Queue-en-Brie est en effet une ville très récemment et rapidement urbanisée : des quartiers y sont disparates et isolés, il n'y a pas de centre ville (au moins en 1980) pouvant rassembler la population, très peu d'équipements et d'animation locale ; la vie de la ville est faible.

Les repères habituels d'une ville font défaut, les rues et les commerces qui permettent habituellement de flâner et de se distraire n'existent pas et le centre commercial ne peut pas jouer ce rôle. Il ne préexistait à leur arrivée ni vie sociale, ni vie culturelle, habitudes, fêtes, traditions, modes de vivre et de faire ; espaces investis, déformés de leur destination initiale par l'usage et l'appropriation des hommes (passages, sentiers, lieux de rencontre, traces de vie quotidienne). Ces « arts d'habiter » qui font la vie d'une ville déjà vécue et pratiquée par d'autres et que nous appelons vie ou identité culturelle.

Ce manque même a cependant provoqué, dans certains quartiers, des initiatives et des solidarités de voisinage fortes, base possible d'une vie sociale. Une association féminine, ici aussi, nous semble particulièrement révélatrice de ce désir de créer des liens entre les habitants ; il s'agit « d'Allegro ». Née en 1980, à l'occasion de rencontres entre les femmes à la sortie de l'école, ou dans les cours organisés par la C.A.F., cette association paraît très militante ; les adhérentes ont le projet de remédier à l'ennui et à l'isolement, au vide culturel et social dans la ville. Elles parlent de « nécessaire prise de conscience de la part des femmes, de valorisation sociale, d'identité et d'autonomie ». Elles remettent en cause un certain bénévolat. Elles veulent créer des liens, promouvoir des actions collectives dans la ville, et ainsi créer une animation et une vie collective qui n'existent pas ou peu...

Plusieurs projets sont ainsi menés à bien, porteurs à la fois d'un pouvoir et d'une identité collective pour les femmes de la ville.

## *Territoire et identité*

Ce rapide aperçu des motivations de femmes de banlieue venues suivre des stages de préformation nous a amené à parler de crise d'identité. Ces femmes semblent vivre souvent mal leur condition de femmes au foyer, et la fréquentation d'un centre culturel ou d'une association de loisirs ne leur permettent pas de reconquérir la reconnaissance sociale qu'elles recherchent.

A travers les stages de préformation, nous les voyons trouver deux modes de réinsertion : le travail, en référence aux modèles culturels dominants pour les unes, des projets collectifs, porteurs d'identité collective pour les autres. Nous percevons mieux le rôle de la vie associative et sociale dans chaque ville et la nécessité que des solidarités existent entre les femmes (ce qui a manqué à Sucy) ; et que des initiatives soient encore possibles dans la ville, ce qui était le cas à Vaires-sur-Marne et à La Queue-en-Brie, mais pas à Saint-Maur. Ceci montre aussi combien des associations féminines sont révélatrices de leur environnement...

On peut enfin s'étonner de l'importance donnée à la ville, au territoire, comme lieu possible d'investissement, et comme facilitateur ou non, de projets et d'identité. Cette idée, que le territoire puisse avoir un rôle sur la conscience d'identité des habitants est remise en cause par beaucoup d'auteurs (1). Ils prennent appui sur le refus par certaines populations défavorisées, de leur cité. Ils affirment aussi que la profession et l'appartenance à une classe sociale que celle-ci détermine, est plus importante que l'identité due à un territoire commun.

Mais s'agissant de femmes au foyer, elles n'ont (sauf à travers les professions de leurs maris) pas d'autre appartenance que celle de leur lieu de résidence. Qui plus est, elles sont les principales utilisatrices du centre commercial, comme des différents équipements, et même des sorties d'école... Elles vivent 24 h sur 24 dans la ville ; et pourtant elles y sont encore souvent marginales, timidement plantées au bord d'un tas de sable ou chez le boulanger.

Appartenant aux « couches moyennes », c'est justement par ces prises de pouvoir sur le local, puisqu'elles ne peuvent le prendre sur le plan économique, qu'elles peuvent acquérir ou renforcer en partie l'identité. Le fait de vivre dans la même ville, de fréquenter les mêmes équipements et commerces, d'avoir des modes de vie comparables et des problèmes communs, leur permet de nouer les liens et les solidarités nécessaires à l'élaboration de projets collectifs. Par leurs actions collectives, elles vont maîtriser cet espace déserté par les autres et où elles vivent quotidiennement. Elles vont le domestiquer, y mettre leur empreinte. Et cette appropriation collective de l'espace et du temps cimentera leur identité.

*Bénédicte Édou-Goussault*  
Enseignante à l'Université Paris XII

---

(1) Jean-Pierre Garnier « Des inconnus dans la ville ». *Revue Espace et Sociétés*, N° 40, janvier à juin 1982, pp. 87 à 102.

# Les publics jeunes et leurs stages

Jacques Hédoux

**L**ES mesures de formation pour les jeunes chômeurs, expérimentales jusqu'en 1974, généralisées à partir de 1975, repensées pour les 16-18 ans en 1981-1982 (1) ont parfois été prioritairement destinées aux « bas niveaux ».

Être de « bas niveaux » c'est d'abord être classé administrativement et socialement dans la nomenclature officielle des niveaux de formation et d'emploi. Cette expression reprise malencontreusement par les praticiens de la formation permanente (a), sert aussi à désigner des jeunes sortis de l'appareil scolaire sans diplômes et sans formation professionnelle achevée et, par extension, des jeunes « issus de milieux sociaux défavorisés » et particulièrement « démunis » face à la formation et à l'emploi. On retrouverait ainsi en filigrane dans cette expression les thèses du handicap socio-culturel (2) et de la marginalisation sociale des jeunes chômeurs (3).

Notre propos ici est moins de critiquer cette notion que d'établir qu'il n'existe pas une mais des jeunesses au chômage en formation (4), qu'il n'y a pas un public mais des publics jeunes dits de « bas niveaux » et que ceux-ci se différencient socialement selon leurs histoires familiales scolaires et d'insertion professionnelle. Et s'il y a des différenciations sociales intra-publics jeunes, il y a toute chance aussi pour qu'il y ait inégalités sociales entre ces publics face aux stages qui leur sont proposés. On examinera donc également en quoi ces formations reconduisent plus qu'elles ne les réduisent les inégalités pré-existantes entre les jeunesses au chômage.

---

(a) Le répertoire officiel des niveaux de formation et de qualification (niveaux I à IV) est à l'origine de cette expression (niveaux VI à V bis). On notera que cette nomenclature suppose une adéquation entre diplômes possédés et emplois occupés ce qui est une supercherie (cf. les résultats des enquêtes F.Q.P. de l'INSEE). En outre, ces niveaux de formation — et d'emploi — servent à définir les taux de financement des centres de formation, des formateurs (Promotion Sociale Publique), des stagiaires (quand il y a rémunération).

Ainsi, quand les formateurs reprennent à leur compte cette nomenclature ils utilisent sans les questionner des implicites politiques (formation-emploi) technocratiques et financiers (financement différentiel des formations) et des classements sociaux (bas niveaux : VI, V bis) toujours chargés de sens (Van Der Beeken) (15).

### *Le cadre de la recherche et ses limites*

Ces préoccupations de recherche — comme prolongement de travaux antérieurs sur les différenciations sociales d'accès à la formation d'adultes en milieu ouvrier et minier (5) — ont été investies lors d'une recherche-action (b) menée entre 1978 et 1982, au titre de Peuple et culture Nord, au sein du Centre Régional de Formation en milieu Ouvrier (6).

Le CREFO, issu de la volonté conjointe de l'Union Régionale Nord des syndicats CFDT, de la Fédération des Clubs Léo-Lagrange, de Culture et Liberté et de Peuple et Culture Nord a été créé en 1972 pour intervenir prioritairement auprès des couches sociales ouvrières les moins qualifiées, les plus menacées dans leur emploi en bref, auprès de ceux qui paraissent devoir être les « oubliés » et les « laissés pour compte » des lois sur la formation professionnelle continue (7).

Dans le cadre de cette mission le CREFO s'est trouvé rapidement confronté aux divers types d'actions organisées pour les jeunes chômeurs et un effort pédagogique particulier fut mené pour la définition et l'animation de stages de pré-formation et d'insertion, (406 jeunes accueillis entre 1975-1976 et 1980-1981). Les difficultés rencontrées, les questionnements des formateurs à propos de ces stages, conduisirent à l'élaboration d'une recherche-action dont on extrait ici une partie des résultats de l'approche sociologique.

L'étude sociologique des publics jeunes du CREFO a été effectuée par l'exploitation informatique d'un fichier (n = 198) et le traitement de 19 entretiens semi-directifs (d'une durée moyenne de deux heures) réalisés auprès de stagiaires et d'anciens stagiaires du CREFO âgés, en 1980, de 16 à 20 ans. A partir de ces matériaux on a construit une typologie empirique de ces publics (Partie I) qui, malgré ses limites (n = 19) constitue pour les praticiens engagés dans ces actions (c) un outil de repérage des différentes logiques sociales, familiales, scolaires et d'insertion professionnelle dans lesquelles s'inscrivent ces jeunes de « bas-niveaux ».

On a cherché aussi à savoir — et ce sera l'objet de la II<sup>e</sup> partie de l'article — si les modes d'accès aux stages et leurs effets s'organisent ou non selon les catégories de cette typologie. Compte tenu de l'échantillon, les résultats auxquels on est parvenu ne peuvent être généralisés mais l'on suppose qu'ils pourront être confrontés à d'autres recherches et en particulier à celles menées dans le cadre des missions d'évaluation du dispositif 16-18 ans (d).

---

(b) Par recherche-action on entend ici un processus de recherche auquel les praticiens participent activement. Faite avec, par, pour des praticiens, les démarches de recherche visent à produire des résultats cumulatifs et réfutables et la recherche-action est aussi une formation de formateurs par et à la recherche. On distinguera donc nettement notre approche de celles des socio-analystes.

(c) Produite dans le cadre du CREFO, cette typologie a aussi été proposée à l'occasion de divers stages de formations de formateurs. Discutée, critiquée, il semble bien qu'elle constitue un outil de travail pour les formateurs agissant auprès de jeunes chômeurs. Son intérêt principal est d'alerter les formateurs sur l'utilité qu'il y a pour eux, en particulier quand ils ont des tâches d'orientation, à s'intéresser aux itinéraires et trajectoires sociales des jeunes auxquels ils s'adressent.

(d) On reviendra sur ce point en conclusion. Les données actuellement en notre possession nous amènent à penser que les missions d'évaluation du plan 16-18 ans ont peu mis l'accent sur les inégalités produites ou reconduites à l'intérieur de ce dispositif selon l'origine sociale et les trajectoires familiales.

## *Des publics différenciés*

La construction d'une typologie empirique des publics jeunes du CREFO a reposé sur l'analyse des trajectoires familiales, scolaires, et des modes d'insertion professionnelle. On reprend ici, en les résumant, ces différents aspects.

### *Origines sociales et histoires familiales*

Au moment de l'enquête six jeunes vivaient avec leurs parents naturels, quatre habitaient chez leur mère ou leur grand-mère, huit faisaient l'objet d'un placement en foyer ou en famille nourricière et étaient suivis par les services départementaux de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS). Un autre, enfin, logeait en FJT. Ces situations suggéraient que bon nombre de ces jeunes avaient dû vivre des histoires complexes et douloureuses.

Brièvement décrits les publics jeunes sont souvent d'origine maghrébine et leurs parents sont ou ont été professionnellement qualifiés. Ce qui frappe toutefois le plus, pour des jeunes ayant entre 16 et 20 ans, c'est l'inactivité des pères et le nombre de décès, de divorces, de parents inconnus ou disparus.

Si l'on revient aux individus, trois enquêtés n'ont jamais connu leurs parents ou ont été orphelins, cinq ont vécu le décès de leur père ou de leur mère tandis que deux autres ont été affectés par des divorces et des séparations. Ces événements familiaux expliquent les nombreux placements par la DASS et l'on a été amené à distinguer trois types de situations familiales : la famille des enquêtés est de fait « *dissoute* » (parents inconnus, décédés, enfants dispersés et placés suite au décès de l'un des conjoints ou à un divorce), « *perturbée* » (les enfants vivent avec l'un de leurs parents et tout ou partie de leurs frères et sœurs) ou « *normale* » (les enfants vivent avec leurs parents naturels et leurs frères et sœurs).

Ces trois types de situations familiales, croisées avec l'origine sociale (un parent ayant occupé un emploi qualifié) et la nationalité d'origine (française, pays du maghreb), constituent l'armature d'une typologie.

On dispose ainsi de sept catégories (A à G) de publics jeunes définies chacune par trois caractéristiques (e).

---

(e) Que l'on ne se méprenne pas, la typologie que l'on expose :

1) est à référer à un échantillon restreint ( $n = 19$ ) et tous les cas de figure possibles, et certainement réels, ne sont pas représentés,

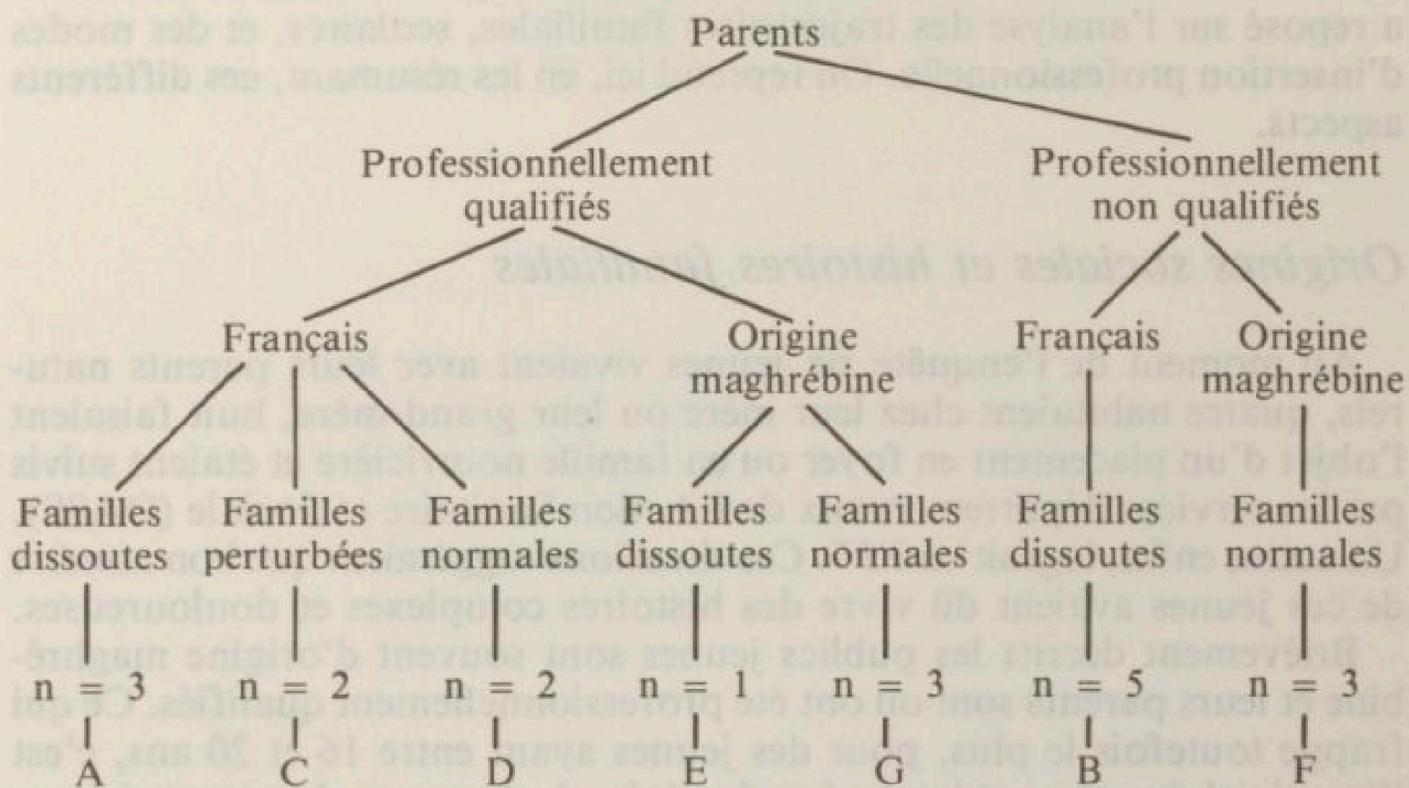
2) l'organisation même du schéma est fondé sur un argumentaire, des hypothèses sociologiques que l'on n'a pas développé ici, cf. entre autres Bourdieu P., 1974 (16). En bref et la suite de l'analyse des résultats nous en a convaincu, nous avons par cette schématisation considéré que :

— la qualification professionnelle de l'un des parents était un facteur plus décisif pour l'avenir des enquêtés que leur nationalité d'origine,

— la situation familiale (*dissoute*, *perturbée*, *normale*) pouvait soit compenser, soit annuler les atouts conférés par la qualification des parents ou la nationalité d'origine,

— le sexe de l'enquêté, enfin, intervenait dans l'ordre des facteurs favorables pour l'accès à la formation et à l'emploi en troisième position.

**Typologie des publics jeunes du CREFO  
selon leurs origines sociales, leur nationalité d'origine  
et leurs situations familiales**



**Principaux résultats scolaires des publics jeunes du CREFO  
selon la nationalité d'origine, l'origine sociale, la situation familiale**

	A	B	C	D	E	F	G	TOTAL
<b>Âge de fin de la scolarité</b>								
16 ans	3	3	-	1	1	2	1	11
17-18 ans	-	2	2	1	-	1	2	8
<b>TOTAL</b>	3	5	2	2	1	3	3	19
<b>Dernière classe fréquentée</b>								
« Transition » ou SES ou CPPN	3	4	-	-	-	2	1	10
1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> année de CAP	-	-	2	2	1	-	-	5
Année terminale CAP-BEP	-	1	-	-	-	-	1	2
Classe de CES (3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> ) et autre	-	-	-	-	-	1	1	2
<b>TOTAL</b>	3	5	2	2	1	3	3	19
<b>Diplômes possédés</b>								
Aucun	2	3	2	2	1	1	1	12
CEP	1	1	-	-	-	1	-	3
BEPC	-	-	-	-	-	-	1	1
CAP ou équivalent (CFPA)	-	1	-	-	-	1	1	3
<b>TOTAL</b>	3	5	2	2	1	3	3	19
<b>Perspective de reprise de formation professionnelle</b>	1/3	-	2/2	1/2	-	-	2/3	6/19

Exemple :

A : un des parents est ou a été qualifié, français d'origine, famille dissoute.

B : un des parents est ou a été qualifié, français d'origine, famille perturbée, etc.

On se reportera constamment à ces sept catégories qui appellent quelques remarques complémentaires. Les entretiens font apparaître que les dégradations de la cellule familiale sont très souvent la conséquence des conditions de travail des pères. Le décès suite à une maladie professionnelle, l'invalidité prolongée, l'instabilité professionnelle, les effets (alcoolisme) d'une reconversion imposée rendent compte de ces dégradations. Le divorce vient parfois sanctionner et aggraver ces situations et si le décès de la mère survient le père s'avère souvent incapable d'assurer seul la gestion d'une famille par ailleurs nombreuse.

Les « chances » d'échapper à ces logiques d'éclatement de la cellule familiale et au placement par les DASS existent si les décès ou divorces surviennent quand on est déjà âgé et « tiré d'affaire » ou lorsque l'on a été retiré, de longue date, du milieu familial pour des raisons médicales.

Les situations familiales dites « normales » doivent aussi être précisées car elles recouvrent, en particulier pour les enquêtés originaires d'un pays du maghreb, des réalités très différentes. Les enquêtés qui appartiennent à une famille maghrébine dont l'un des parents au moins est qualifié (g) s'inscrivent, avec leurs ascendants, dans une stratégie de retour au pays (f) tandis que les autres appartiennent à des familles qui vivent la pauvreté (8) ou la précarité (9) et qui apparaissent de fait comme bloquées en France (g).

### *Les trajectoires scolaires*

Par définition, les publics jeunes, seraient de niveau VI. Ce n'est pas nécessairement le cas et en outre ce classement peut recouvrir une grande diversité d'expériences et de conduites scolaires. On examinera ici, en relation avec les catégories de la typologie, les résultats scolaires et les perspectives ou pratiques de reprises d'une formation professionnelle.

### **Les résultats scolaires et les perspectives de reprise d'une formation professionnelle**

Le tableau ci-contre rassemble, selon les catégories de la typologie, les principales informations recueillies.

Une convergence importante apparaît entre ces résultats et les catégories de la typologie. Que constate-t-on en effet ?

---

(f) Cette stratégie était effective au moment des entretiens, soit parce que le retour avait déjà été opéré ( $n = 1$ ), soit parce que le père et l'un ou l'autre des frères des enquêtés étaient en train de monter une entreprise familiale au pays (garage, élevage de volailles) ( $n = 2$ ).

(g) Les familles maghrébines, bloquées en France, ont comme ressources principales les aides sociales et les salaires de certains des enfants. Les parents sont inactifs et le père est le plus souvent en invalidité ou en chômage depuis de nombreuses années. Ces situations nous ont fait penser aux travaux de M. Debonneuil (8) et d'A. Pitrou (9).

- Parmi les jeunes des catégories A, B et E (familles françaises ou maghrébines dissoutes de père ou mère qualifiés ou non-qualifiés) seul un enquêté — retiré très tôt de la famille pour raisons médicales — a échappé aux filières de types SES ou CPPN-CPA et a obtenu un CAP.

- Pour les jeunes des catégories C et D (familles françaises perturbées ou normales, qualifiées) il y a eu arrêt de l'école à 16 ou 17 ans mais en LEP, en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année de CAP.

- Les jeunes appartenant à la catégorie F (familles maghrébines « normales » mais paupérisés, dont les parents sont non qualifiés et inactifs) sont très proches de ceux des catégories A, B et E (arrêt à 16 ans et filières SES-CPPN). L'exception enregistrée (arrêt à 18 ans et obtention d'un certificat professionnel proche du CAP) concerne un enquêté retiré de sa famille et longuement hospitalisé pour un handicap physique.

- Les jeunes appartenant à la catégorie G (familles maghrébines « normales », qualifiées développant une stratégie de retour au pays) sont soit diplômés (1 BEPC, 1 CAP) soit en train de poursuivre ou d'entreprendre pour la FPA leurs formations professionnelles.

Ces regroupements amènent à penser que la dissolution de la cellule familiale et le placement social par les DASS constituent sur le plan scolaire un handicap insurmontable. L'atout que confère l'origine sociale disparaît (A, E) et l'arrêt de l'école à 16 ans, dans une filière d'exclusion et de relégation, est la loi commune à laquelle n'échappent que les enquêtés qui ont été retirés très tôt de leur famille pour raisons médicales.

En d'autres termes, la relégation sociale (prise en charge) précède et accompagne la relégation scolaire et les travailleurs sociaux ne peuvent fournir les substituts de patrimoine social, scolaire dont bénéficient les enfants des catégories C, D et G.

Ce constat est encore aggravé par l'étude des pratiques et perspectives de reprise d'une formation professionnelle (FPA, entrée en apprentissage, préparation de concours) puisque l'on remarque que ces pratiques et ces projets (n = 6) concernent les garçons des catégories C, D, G, et un garçon de la catégorie A qui est resté en relation étroite avec son père.

La reprise d'une formation qualifiante semble exclue de l'horizon social des jeunes ayant suivi des filières de relégation scolaire et les filles se différencient nettement des garçons.

### Les vécus de l'école

Les difficultés évoquées par les jeunes sont nombreuses, le plus souvent cumulatives. Le suivi de la scolarité, l'aide au travail scolaire ont souvent fait défaut. Il arrive que les parents soient laxistes, fatalistes ou découragés :

*« Au début, ils rouspétaient mais après ils s'y faisaient quoi, parce qu'ils savaient que du début à la fin c'était, c'était des zéros, après ils me laissaient faire quoi, ils attendaient la fin de l'année quoi, on changeait d'établissement. »*

— que les enquêtés utilisent diverses tactiques pour dissimuler leurs résultats scolaires quand ceux-ci font l'objet de sanctions :

*« Bon, je donnais mon bulletin quand mon père il était saoul, comme ça il m'engueulait pas... »*

— que les frères et sœurs âgés, les parents soient incapables d'aider parce que les programmes d'enseignement ont changé :

*« c'était pas du tout les maths comme dans le temps ou le français comme dans le temps — donc ils comprenaient pas grand chose. »*

Il arrive aussi que les jeunes « perdent pied » parce qu'ils n'ont pas le temps de faire leurs devoirs (il faut s'occuper des travaux ménagers, des frères et sœurs plus jeunes) ou qu'ils changent sans cesse d'école suite aux déménagements des parents ou aux transferts de foyers en foyers (une enquêtée a vécu en cinq ans dans quatre foyers différents).

Parmi les difficultés proprement scolaires les jeunes évoquent les découragements liés aux orientations professionnelles en LEP (on voulait être menuisier on se retrouve dans une section coffreur-boiseur et... on laisse tomber), ou dans des classes de « relégation » (*« la transition c'est pas l'école... c'est seulement deux ans à passer et c'est là qu'on a tendance à rien faire... »*)

Si l'on ajoute à cela des difficultés d'apprentissage — en particulier pour les jeunes d'origine maghrébine quand il s'agit du français comme langue étrangère — les tensions avec les enseignants, les punitions à répétition (*« j'étais trop souvent collé et puis de toute façon il restait plus qu'un mois bon j'ai dit, je sèche j'en ai marre »*) on aura un panorama assez complet des difficultés scolaires vécues.

Les entretiens donnent de ce point de vue l'image des jeunes qui, en l'absence d'aides spécifiques — de la famille ou de l'école — « perdent pied », se découragent, attendent que ça se passe tout en ayant fortement intériorisé pour certains le sentiment de leur indignité scolaire (h). Ceux qui ont suivi le LEP et qui y ont été « écœurés » (par l'orientation) et s'y sont parfois « révoltés » ont encore, vis-à-vis d'eux-mêmes confiance pour la reprise d'apprentissages systématiques. Avoir été confronté à l'univers technique et technologique du LEP explique sans doute que l'on peut se forger un projet de formation professionnelle.

### *De l'insertion professionnelle*

Au moment de l'enquête, les jeunes étaient actifs à temps plein (n = 3), au chômage (n = 2), en formation professionnelle (n = 2), au service national (n = 1) ou en stage au CREFO (n = 11).

On retracera brièvement des itinéraires types d'insertion professionnelle avant d'examiner l'existence de stratégies d'insertion différentielles selon les origines sociales, la nationalité d'origine, les situations familiales et les trajectoires scolaires.

### **Des itinéraires d'insertion complexes**

Tous les enquêtés ont connu des périodes plus ou moins longues de chômage soit à la fin de leur scolarité, soit entre deux activités temporaires ou deux stages de formation. On peut cependant distinguer dans cette complexité quelques cas de figures typiques.

---

(h) On a souvent pensé aux analyses d'Emmy Tedesco (17).

— Les filles de 16 à 18 ans des catégories A-B-E connaissent des périodes de chômage relativement longues suite à l'arrêt de l'école et les stages de formation interrompent ces périodes de chômage (6 à 8 mois) qui ont aussi parfois été marquées par des activités non déclarées et souvent sur-exploités :

« *La patronne (restaurant), elle prenait des jeunes filles pour un mois seulement et puis après elle les renvoyait, du coup qu'elle voulait pas les déclarer... J'étais vraiment roulée parce qu'un mois elle m'a donné 300 F seulement et moi une fois j'ai travaillé 21 heures. J'avais fini à 4 heures du matin et puis à 7 heures du matin je devais être au boulot.* »

— Les garçons de ces mêmes catégories (A-B-E), âgés de 18 à 20 ans, ont des itinéraires quelque peu différents du type :

Fin de la - Chômage - Emploi stable et - Chômage et - Stages - etc.  
scolarité (2-3 mois) licenciement travaux tem-  
l'année des 18 ans poraires

Le licenciement à 18 ans a des raisons de salaires évidentes et les travaux temporaires concernent des remplacements de courte durée ou des travaux agricoles saisonniers. Ces situations sont d'autant plus mal vécues qu'il y avait eu auparavant (entre 16 et 18 ans) une relative stabilité professionnelle.

— Les garçons des catégories C et D ont aussi connu l'alternance chômage-stage mais ils se caractérisent, ainsi que les « promus » des systèmes de soin, par le recours aux agences de travail intérimaire et par des reprises de formations ce qui conduit à des itinéraires du type :

Fin de scolarité - Chômage - Stages - Emplois temps partiel ou temps  
3-4 mois plein ou à l'essai et/ou reprise  
- travail de formation  
intérimaire

Si tous les enquêtés ou presque ont connu les situations caractéristiques du marché secondaire du travail (alternance, chômage, stage, activités précaires) (10), ils n'ont pas tous été affectés de la même façon par celles-ci. Le cas le plus défavorable — activités non déclarées et sur-exploitées — concerne manifestement les filles des catégories A-B-E pour qui les périodes longues de chômage prennent parfois l'aspect d'un véritable cauchemar :

« *Je suis là devant ma tasse de café et puis je pense, je pense, je pense qu'est-ce que je vais devenir, comment je vais faire pour me débrouiller seule, comment je vais faire mon compte pour me faire émanciper ? Je sais que si un jour je travaille, ça sera pas pareil, mais là ça ne va pas... ça sera pas pareil une fois que je serai au travail, je sais que mon caractère il va changer.* »

### Des stratégies d'insertion professionnelle

Trois grand cas de figures apparaissent :

• Les jeunes, garçons et filles, qui ont suivi une filière de relégation scolaire (SES et CPPN) qui n'ont aucune perspective de reprise de formation professionnelle et qui ne bénéficient pas ou ne bénéficient plus du soutien d'un parent actif et qualifié — catégories A-B-E-F — se caractérisent par un vécu angoissant du chômage, par le fait de rechercher

immédiatement n'importe quel travail et d'envisager le mariage comme quelque chose de possible dans l'immédiat ou le court terme.

Font exception à cette description des jeunes de la catégorie F : un garçon est manifestement engagé dans un vécu « cool » (11) et instrumental des ressources du marché secondaire du travail tandis qu'une fille cherche elle à éviter d'être « mariée de force » sans avoir pour autant de perspectives professionnelles.

- Les jeunes garçons qui appartiennent aux catégories C et D ou qui ont obtenu une qualification professionnelle minimale suite à des hospitalisations prolongées ont des stratégies d'insertion professionnelle et sociale relativement arrêtées. Il s'agit de se promouvoir par l'armée ou dans l'emploi occupé, de préparer éventuellement des concours de recrutement puis, après stabilisation professionnelle, de se marier (vers 25 ans selon les enquêtés). Pour d'autres, plus jeunes, il s'agit d'abord d'acquérir par la formation une qualification et, après stabilisation dans un emploi relativement prédéfini, de se marier.

Les filles, à l'opposé des garçons, cherchent surtout à garder leur emploi (non qualifié) et attendent de leurs fiançailles et de leurs prochains mariages avec des ouvriers qualifiés, leur stabilisation sociale.

- Les jeunes de la catégorie G, garçons et filles ont des projets de retour au pays et les garçons complètent ou acquièrent par la FPA les qualifications professionnelles nécessaires pour réaliser, avec le maximum de chances, ce retour. Pour eux le mariage vient après et s'inscrit donc dans un avenir relativement lointain.

Entre ceux qui sont en fait privés d'avenir et qui recherchent tout de suite n'importe quel travail et ceux qui ont une maîtrise suffisante de cet avenir, il y a les atouts que confère ou non l'origine sociale qualifiée, l'appartenance à une famille « normale » ou « perturbée », les acquis même limités, de l'histoire scolaire (i). Si des différenciations non négligeables apparaissent encore à catégorie égale entre garçons et filles, tout laisse à penser que la variable sexe n'est pas ici déterminante et de même l'appartenance à une famille d'origine maghrébine recouvre des réalités bien différentes (i).

En terme de stratégies sociales, cette fois, on pourrait dire que les jeunes appartenant aux catégories C et D sont dans des logiques de reclassement qui devraient leur permettre de rejoindre les couches sociales ouvrières qualifiées dont ils sont issus. Les garçons comptent sur leur promotion dans l'entreprise et la formation professionnelle pour atteindre cet objectif tandis que les filles pensent opérer ce reclassement par le mariage. Dans les deux cas, il y a à terme effacement des difficultés scolaires et familiales vécues.

(i) Des distinctions plus fines auraient pu être introduites. Ainsi :

— l'arrêt en LEP, ce n'est pas la même chose que la SES et celle-ci se différencie aussi de la filière CPPN-CPA. Les recherches des échecs, des filières scolaires et des rapports à l'école, intra-publics jeunes de bas niveaux devraient être affinées mais ce n'était pas notre but principal dans cet article ;

— les distinctions garçons/filles sont parfois plus importantes que ce que l'on en dit dans ces développements. De même la nationalité d'origine constitue un facteur important dans la mesure où les enquêtés, quelle que soit la catégorie d'appartenance (E-F-G), soulignent les manifestations racistes dont ils sont ou ont été l'objet. Le cas des filles maghrébines et de leurs combats sociaux, culturels, féminins, pour éviter le « mariage forcé » a aussi été passé sous silence.

Les jeunes des catégories A-B-E, semblent voués après une double relégation sociale (DASS) et scolaire (SES-CPPN) à se reproduire dans les couches sociales ouvrières non qualifiées tandis que ceux de la catégorie G rejoindront au pays les couches sociales ouvrières et employées qualifiées dont ils sont issus. L'espérance d'une promotion sociale ne saurait d'ailleurs être exclue dans leur cas, ainsi, notons-le que pour les « promus des systèmes de soin ».

Si ce qui précède est juste, il y a toute chance pour que ces publics jeunes ne tirent pas les mêmes profits des stages de pré-formation et d'insertion qui leur ont été proposés.

### *Les stages : des usages sociaux différenciés*

L'accès aux stages du CREFO aussi bien que les effets objectifs de ceux-ci dépendent très largement des histoires familiales, scolaires et des stratégies d'insertion professionnelle et sociale qui viennent d'être décrites.

#### *L'accès au stage*

L'examen détaillé des conditions d'accès à l'information sur les stages, des représentations et motivations à l'entrée en formation fait apparaître que celles-ci s'organisent selon les catégories de la typologie. Si l'on résume brièvement, on soulignera que les jeunes issus de familles dissoutes, qualifiées ou non, françaises ou maghrébines (A-E-B) espèrent, par ces stages, pouvoir décrocher un emploi. Ceci n'est guère étonnant compte tenu de leurs stratégies d'insertion (recherche immédiate de n'importe quel emploi) et il n'est pas non plus surprenant de constater que l'information sur les stages leur a été communiquée par les travailleurs sociaux qui les hébergent (FJT - Foyer) ou qui les ont en « tutelle » (assistants sociaux, éducateurs spécialisés).

De même les jeunes de la catégorie F ont été envoyés en stage par les travailleurs sociaux qui ont en charge le quartier ou la famille et la formation est acceptée parce qu'elle permet de ne plus être chez soi et de toucher une indemnité.

Lorsque les publics sont issus de familles françaises qualifiées, perturbées ou normales (C et D), l'information sur les stages a été recueillie par les mères qui ont aussi en quelque sorte forcé l'inscription. Peu volontaires, les intéressés sont allés en formation parce que cela leur permettait de s'occuper et de ne pas être constamment chez eux. Les jeunes qui appartiennent à des familles maghrébines normales, poursuivant une stratégie de retour au pays (G), ont obtenu l'information sur les stages soit par l'ANPE, soit par les centres de formation, soit encore par leurs camarades ou des travailleurs sociaux. Dans leur cas le stage, le plus souvent accepté et recherché, est l'occasion d'être payé, de ne pas rester chez soi, et surtout d'attendre une entrée en FPA.

A ces différents modes d'accès, il faut ajouter ceux de trois enquêtés, déjà isolés, qui ont des attitudes particulières. Les « promus du système médical » sont les seuls à poursuivre par ces stages des objectifs limités de

perfectionnement tandis que l'autodidacte « cool » utilise cette formation comme une halte rémunérée entre deux chômages, deux emplois temporaires.

Ainsi, quelles que soient les situations antérieures des publics, ces stages d'insertion, de préformation, n'ont pas été recherchés pour eux-mêmes. Ils se présentent comme des opportunités et l'on en attend un emploi (quand on recherche n'importe quel travail), une occupation (quand on vit en famille), une rémunération et une occupation (quand on a d'autres projets). Dans ces conditions, l'on peut légitimement se poser la question des effets de ces formations.

### *Analyse des effets*

La saisie des effets d'une formation est chose complexe (12), il convient en effet de distinguer pour le moins trois types de phénomènes parfois confondus :

— l'évaluation pédagogique livrée par des jugements de satisfaction ou d'insatisfaction. Ceux-ci éclairent les vécus des stages mais ne fournissent à proprement parler aucune indication sur les effets de la formation ;

— l'appréciation subjective par les enquêtés des effets des stages suivis sur leurs activités professionnelles ou extra-professionnelles. On saisit alors les représentations que se font les stagiaires des apports de la formation pour leur vie professionnelle (ex. : se sentir mieux intégré dans l'entreprise) ou extra-professionnelle (ex. : être plus à l'aise pour communiquer avec d'autres) ;

— la vérification de l'existence d'effets objectifs de la formation sur la vie professionnelle ou extra-professionnelle des stagiaires. Ainsi y a-t-il eu ou non, après la formation : embauche, engagement dans une autre formation, retour à l'ANPE (vie professionnelle) ; engagement dans des associations ou groupements (vie extra-professionnelle).

Pour que l'on puisse parler dans ce cas d'effets, il convient de s'assurer que la formation est bien pour partie responsable du changement intervenu. Un exemple simple suffit à se convaincre de cette indispensable précaution : un enquêté peut, suite à la formation, entrer en FPA. Que vaut cette relation si l'on sait par ailleurs que cette entrée en FPA était déjà acquise avant l'entrée en stage d'insertion ou de préformation ?

On ne traitera ici que des effets d'insertion professionnelle objectifs enregistrés (pour les anciens stagiaires) et anticipés (pour les jeunes actuellement en stage). Conscient des limites auxquelles nous conduisent cette distinction, on a toutefois dégagé des informations fournies par les entretiens trois grands types d'utilisation de ces stages de préformation et d'insertion.

— Pour 7 enquêtés (dont 4 actuellement en formation), le stage constitue une période d'attente, au mieux d'expérimentation ou d'apprentissage limités. Pour ces jeunes, le futur, l'après-stage est déjà fixé ou prédéfini et la formation suivie n'aura pas de répercussion importante sur leur insertion professionnelle. On trouve parmi eux les jeunes de la catégorie G (attente d'un stage FPA et/ou du retour au pays), les « promus » des systèmes de soin (attente de promotion professionnelle par l'armée ou dans l'entreprise) et un enquêté de la catégorie A (famille française

dissoute dont un des parents était qualifié) qui est resté en contact avec son père et qui est engagé dans une filière de préformation FPA.

— Pour trois enquêtés garçons, appartenant aux catégories C et D, la formation a été l'occasion d'accès à un emploi ou de reprise d'une formation professionnelle. Pour eux la formation, initialement non recherchée, a servi de « déclic ».

— Pour 9 enquêtés, garçons et filles des catégories A-B-C-F, le stage a conduit au chômage (anciens stagiaires) ou aura au mieux contribué (stagiaires au moment de l'enquête) à accélérer leur insertion dans le marché secondaire de l'emploi. Alors même que ces jeunes attendaient du stage un emploi celui-ci risque de déboucher (ou a débouché) sur le chômage ou des emplois précaires.

Au total, l'efficacité effective ou présumée des stages du point de vue de l'insertion professionnelle ou de l'accès à une formation qualifiante concerne trois jeunes sur 19 (16 %) ou plutôt 3 sur 12 (25 %) si l'on écarte de ce calcul ceux pour qui l'après-stage était déjà fixé.

○ Solution d'attente, coup de pouce, ou avatar (comme position subie dans le marché secondaire du travail) ces stages de préformation et d'insertion redistribuent les jeunes selon les atouts qu'ils possédaient préalablement sans modifier profondément leurs situations et perspectives professionnelles. Leur efficacité est maximale, selon notre étude, quand ils permettent la mise en œuvre de stratégies de reclassement et d'effacer les conséquences des difficultés scolaires connues en LEP. Grande fut notre surprise de retrouver en 1980 à propos de publics jeunes dits de « bas niveaux » en stage de pré-formation et d'insertion, les mécanismes sociaux mis à jour dans les années 1970 par C. de Montlibert (10) dans ses analyses de l'usage différentiel de la promotion supérieure du travail.

Ainsi, ces stages — comme d'autres dispositifs éducatifs déjà étudiés tant en formation initiale qu'en formation continue — fonctionneraient de fait comme des auberges espagnoles. Ce que l'on en retire dépend directement de ce que l'on apporte avec soi en y entrant à savoir des patrimoines sociaux, scolaires, hérités ou acquis. En d'autres termes ces stages, compte tenu des modes d'accès et motivations initiales des jeunes et des emplois disponibles, reconduisent beaucoup plus qu'elles ne les rectifient les inégalités sociales pré-existantes entre les stagiaires.

Ce constat n'exclut pas que ces stages — comme ceux réalisés en entreprise (14) soient bien vécus par les intéressés et que des apprentissages y soient réalisés pour se « débrouiller » dans la vie quotidienne et dans les recherches d'emploi. Ce qui apparaît toutefois, ce sont les limites de l'action pédagogique délimitée en amont par les situations sociales des publics visés, les réglementations et définitions financières de ces actions et, en aval, par la situation de l'emploi (j). De ce point de vue on peut se demander

---

(j) L'analyse d'un fichier des publics jeunes du CREFO (n = 198) fait apparaître que les effets objectifs de la formation (a trouvé un emploi non précaire, est en formation professionnelle, est dans un emploi précaire, est à nouveau chômeur) ne dépendaient ni du type de stage suivi ni de la durée de celui-ci, mais bien plutôt de l'année d'entrée en stage (emplois non précaires suite à la formation : 35,3 % en 1977-1978, 18,4 % en 1980-1981), de la filière scolaire suivie et de la situation familiale. (Le retour pur et simple à l'ANPE suite aux stages concerne 48,4 % des jeunes issus de filières SES-CPPN-CPA, 38,5 % des jeunes ayant arrêté en LEP et 29,7 % de ceux qui étaient en fin de scolarité en lycée, etc.)

jusqu'où l'actuel plan de formation pour les 16-18 ans pourra échapper à ces logiques inégalitaires.

### *Des publics jeunes de « bas niveaux », et des inégalités sociales reconduites*

Qu'il y ait des publics jeunes socialement différenciés nous paraît acquis. Les cohérences que l'on a découvertes entre l'origine sociale, la nationalité, la situation familiale, les filières scolaires suivies, les stratégies de formation, d'insertion professionnelle (rapport à l'emploi et au marché du travail) et sociale (mariage), plaident pour une étude fine des jeunes dites de « bas niveaux ».

Si la typologie qui fut construite est incomplète (tous les cas de figures possibles ne sont pas représentés), elle s'est avérée être un outil efficace pour rendre compte, sur la base des caractéristiques sociales des publics, des différenciations des modes d'accès et des effets professionnels objectifs des stages de pré-formation et d'insertion.

Ces résultats à vérifier dans d'autres situations et sur des effectifs plus importants nous ont amené (6) à soumettre aux concepteurs d'actions ou de dispositifs de formation pour les jeunes chômeurs trois grandes recommandations.

- Il n'y a pas un mais des publics jeunes. Si l'on traite ceux-ci de façon indifférenciée on a toute chance de reconduire les inégalités sociales constatées à chaque fois que l'on traite de façon identique des populations différentes... N'a-t-on pas reproché souvent à l'école de traiter en égaux des inégaux ? Ce qui est vrai de l'école l'est encore des stages jeunes si l'on ne se préoccupe pas des différenciations sociales existantes à l'intérieur même des jeunes dites de « bas niveaux ».

- Dès qu'il existe des publics existent aussi corrélativement des non-publics. Nous pensons, à partir de nos résultats, que les jeunes qui ne bénéficient pas du patrimoine social que confère la qualification professionnelle des parents (cf. C et D), ou qui ne sont pas suivis ou pris en charge par les réseaux du travail social, ont en fait peu de chance d'accéder à ces formations.

- Les principales logiques inégalitaires constatées concernent les capacités qu'ont ou non les jeunes à construire des stratégies d'insertion, c'est-à-dire à maîtriser quelque peu leur avenir. Une des contradictions inhérentes aux stages d'insertion réside alors dans le fait que l'on se propose, par l'action éducative, pédagogique, d'aider à la construction de projets et de stratégies sans que les responsables éducatifs et pédagogiques aient une quelconque maîtrise de l'emploi. Dans ces conditions, les stages comme lieu d'attente (parce que l'avenir est déjà préfixé) ou de halte (parce que le présent est supportable) ne bénéficient vraiment qu'à une fraction du public, celle-là même qui avait besoin d'un « coup de pouce » pour mobiliser et « jouer » leurs atouts.

Jacques Hédoux  
Centre régional de formation  
en milieu ouvrier

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

- (1) HÉDOUX (J.). — « 1968-1983 : Points de repères sur la formation des jeunes au chômage. — *Contradictions*, Bruxelles, n° 36/37, été-automne 1983.
- (2) CRESAS. — *Le Handicap socio-culturel en question*, Paris, ESF, 1978.
- (3) ROUSSELET (J.). — *Processus de marginalisation professionnelle des jeunes*. — Ministère du travail et de la participation. Octobre 1978.
- (4) HÉDOUX (J.). — *Jeunes au chômage et en formation : éléments d'une problématique*. — *Contradictions*, Bruxelles, n° 36-37, été-automne 1983, pp. 137-163 et bibliographie pp. 165-185.
- (5.) HÉDOUX (J.). — *Une action collective de formation*. — *Les cahiers de l'animation*, I.N.E.P., n° 34, 4<sup>e</sup> trimestre 1981.
- (6) CREFO-ORCEP. — *Des praticiens analysent leurs démarches : approche sociologique et psychologique des jeunes dits de « bas niveaux et de leurs formateurs »*, Lille, Septembre 1982, 482 p. et annexes (159 p.). — *Une recherche-action sur les formations jeunes du CREFO financée par l'Établissement Public Régional, placée sous la responsabilité de J. Hédoux, dirigée par J. Hédoux et P. Vermersch et rédigée par Marie Géo Deledicque, Jacques Hédoux, André et Chantal Noël, Pierre Vermersch*.
- (7) HÉDOUX (J.). — « Le centre régional de formation en milieu ouvrier ». — *Revue Internationale d'action communautaire*, Montréal, n° 2/42, Automne 1979.
- (8) DEBONNEUIL (M.). — *Les familles pauvres d'une ville moyenne*. — *Économie et statistiques*, n° 105, novembre 1978.
- (9) PITROU (A.). — *Vie précaire et solidarité*. — *Revue française des affaires sociales*, juillet-septembre 1979.
- (10) Cf. entre autre, à propos : du « marché secondaire de l'emploi » :  
MICHON (F.). — « La formation cause et remède du chômage, le cas des jeunes ». — *Éducation permanente*, n° 30, septembre-octobre 1975.  
MORMICHE (P.). — « Les jeunes sur le marché du travail ». — *Économie et Statistiques*, n° 69, juillet-août 1975.  
SALAI (R.). — « Le chômage : un phénomène de file d'attente ». — *Économie et Statistiques*, n° 123, juillet-août 1980.
- (11) *Autrement*. — *Jeunes 16-25 ans cherchent boulot cool, petits chefs s'abstenir*, dossier n° 21, octobre 1979.
- (12) DUBAR (C.) et alii. — *Besoins de formation continue et crise économique*. — *Cahiers du Lastrée n° 1*. Presses Universitaires de Lille, 1981.
- (13) MONTLIBERT (C. de). — *Les aspirations à la promotion*. — Nancy, documents de l'INFA, 1971.
- (14) SAINSAULIEU (R.). — *L'effet formation dans l'entreprise*. — *Esprit* n° 10, octobre 1974.
- (15) VAN der BEEKEN (A.). — « Une problématique de la marginalité et de la marginalisation ». — *Contradictions*, Bruxelles, n° 22, 1980.
- (16) BOURDIEU (P.). — « Avenir de classe et causalité du probable ». — *Revue française de sociologie*, XV, 1974.
- (17) TEDESCO (E.). — *Des familles parlent de l'école*, Castermann, 1979.
- (18) MALGLAIVE (G.) et alii. — *Observation et évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans*, C 2F, CNAM, Paris, Rapport de novembre 1983.

# Une politique à l'écart de la politique

## La création de la maison de la culture à Grenoble\*

*Claude Gilbert*

L'élection à Grenoble d'une liste GAM-PSU-SFIO aux municipales de 1965 a été précédé d'un mouvement social assez intense ayant pour objet l'édification d'une Maison de la Culture. La reconnaissance de ce lien provoque le plus souvent un malaise tenant au « brouillage » engendré par l'activité culturelle, la « culture » dès lors qu'elle se mêle à la politique. Et dans le cas de Grenoble on ne peut se satisfaire des analyses habituelles selon lesquelles par exemple tout est politique, qu'il n'y a que des degrés, des paliers (et que donc il faut appliquer une grille politique à toute revendication culturelle) ou bien selon lesquelles le combat culturel, spécifique, s'articule à la lutte politique (ce qui conduit à une réflexion en terme d'idéologie, d'hégémonie).

L'hypothèse ici faite est que la revendication culturelle qui s'est accentuée à Grenoble au milieu des années soixante est contemporaine d'une tentative de réforme de la pratique politique impliquant des acteurs locaux et nationaux.

### *De la revendication culturelle au mouvement social*

L'activité culturelle est à Grenoble suffisamment spécifique pour que des historiques, des bilans soient régulièrement réalisés à son sujet (1). Un lien est ainsi régulièrement établi entre l'École des Cadres d'Uriage, le nouveau développement de Peuple et Culture, la création d'une première Maison de la Culture grenobloise (1947-1948), la formation par Jean Dasté de la Compagnie des Comédiens de Grenoble (1945-1947), l'organisation d'une coopération de spectateurs, l'Action Culturelle pour le théâtre et les Arts (1958), la constitution de la Comédie des Alpes (1960)

---

\* Cet article, proposé aux Cahiers de l'Animation, a déjà fait l'objet d'une publication dans la revue Esprit.

et enfin, la création de l'Association Pour une Maison de la Culture (1964) qui en 1966 se transformera en Association de gestion du futur équipement.

On relève dans cette histoire, le plus souvent présentée comme la permanence d'un combat, quelques constantes, la première est que les autorités politiques locales de gauche (municipalité S.F.I.O. 1946-1959) comme de droite (municipalité U.N.R. 1959-1965), ont été indifférentes voire hostiles aux mouvements se réclamant de la culture. La première Maison de la Culture ne fut guère soutenue par la municipalité socialiste du docteur Martin qui par ailleurs fut à l'origine du départ de la troupe de Jean Dasté qui rejoignit Saint-Etienne. Par la suite, la municipalité gaulliste dirigée par le docteur Michalon n'encouragera guère A.C.T.A. et la Comédie des Alpes. Et ce n'est que contrainte et forcée qu'elle admettra le principe de création d'une Maison de la Culture. Dans les deux cas, l'opposition à la chose culturelle est le fait d'hommes politiques traditionnels attachés à l'esprit municipal, au pouvoir des notables et de leurs réseaux. La revendication culturelle leur apparaît à juste titre d'ailleurs, comme une menace. Seconde constante : la plupart des initiatives grenobloises en matière culturelle ont été encouragées par des responsables de la haute administration qui trouvèrent ainsi des points d'appui pour mettre en œuvre leur politique. Ce fut notamment le cas de J. Laurent, sous-directrice des spectacles de 1946 à 1952, et animatrice d'une politique de décentralisation théâtrale ; de E.J. Biasini, directeur de l'Action Culturelle, du Théâtre et de la Musique de 1961 à 1966 responsable de la politique d'implantation des Maisons de la Culture (2). D'autre part, certaines de ces initiatives, comme la création d'A.C.T.A., en 1958, eurent un retentissement national grâce aux media.

Enfin, troisième constante, on remarque que c'est principalement à travers le théâtre que les revendications culturelles locales tendent à se formuler. Les hommes de théâtre auront d'ailleurs toujours une grande importance qu'il s'agisse des comédiens proches de l'École d'Uriage, des responsables des grands spectacles populaires réalisés à la Libération ou de l'équipe de la Comédie des Alpes. Et il n'est guère étonnant que la Maison de la Culture, souvent considérée comme l'aboutissement du combat culturel, soit conçue sur le plan architectural autour de trois salles de spectacle. Pour les militants culturels ainsi que pour ceux qui leur apportent un appui, le théâtre ne cesse d'être une référence voire une « autre scène ».

Au milieu des années soixante, l'histoire de l'activité culturelle est donc déjà tramée. Les changements qui vont intervenir par la suite ont été l'effet conjugué de l'accentuation de certains traits de cette histoire et de l'entrée « en culture » de nouveaux groupes sociaux.

Le docteur Michalon et son équipe commençaient à subir la pression d'un mouvement associatif multiforme et en nette expansion. Contrairement à l'avis de membres de sa formation politique, comme le député Vanier qui intervenait dans une Union de Quartier, il se refusa à entrer dans un processus de reconnaissance et de consolidation d'un tel mouvement. Alors qu'en octobre 62 il avait manifesté auprès du directeur de l'Action Culturelle un intérêt pour la création d'un théâtre ou d'un centre culturel, il ne donna pas suite une fois qu'il eut pris connaissance des projets du ministère de la Culture tels qu'ils étaient présentés par E.J. Biasini (3). Plutôt que d'essayer de changer sa clientèle, il préféra s'affirmer

comme notable local en attendant de la réalisation des Jeux Olympiques un prestige accru et les moyens de moderniser Grenoble. Et ce, sans qu'il soit porté atteinte à l'esprit municipal.

En même temps que s'accroissait le caractère traditionnel de la gestion municipale grenobloise, la revendication culturelle changeait de nature en s'élargissant. Largement portée par A.C.T.A. et la Comédie des Alpes qui réussit à s'attacher un large public, la revendication culturelle le fut aussi par des groupes moins liés que les membres d'A.C.T.A. à l'éducation Nationale, aux mouvements d'éducation populaire. La Jeune Chambre Économique, réunissant de jeunes cadres désirant intervenir dans la vie publique, joua notamment un rôle important. Fonctionnant à la manière des clubs, elle élaborait en 1964, après enquêtes auprès des Maisons de la Culture existantes et examen des textes officiels, un document qui servira de référence. Au delà de la culture comme contenu, la Jeune Chambre Économique s'intéresse alors beaucoup à son mode de diffusion, à l'organisation du public ainsi qu'à l'agencement des rapports entre les parties prenantes (municipalité, État, association de gestion). Une réflexion politique à propos de la culture est ainsi engagée.

L'évolution de la revendication culturelle, mesurable à la moindre importance des groupes des « lettrés » a été précipitée par le Directeur de l'Action Culturelle venu à Grenoble en novembre 64, à la suite de l'invitation du préfet Doublet. Au simple encouragement des initiatives culturelles locales, cet ancien cadre d'Outre-mer substitue l'interpellation. L'action culturelle, qu'il tend à concevoir comme une mission, dépasse en effet de loin la seule perspective du développement des spectacles en province (4).

Des textes et déclarations d'E.J. Biasini on retient qu'une politique d'équipement culturel, conçue comme un quadrillage de la France, devrait permettre de faire face aux divers dangers qui guettent la démocratie, comme l'avènement d'une société de masse et de son cortège de propagande ; comme aussi le maintien de notables locaux ayant la mainmise sur la vie culturelle et la vie publique. Fort de son expérience coloniale et intégrant le message gaulliste tel qu'il était « visionné » par Malraux, E.J. Biasini se propose donc de faire émerger une nouvelle classe de notables, mais de « notables culturels », capable non seulement de relayer l'action de la haute administration, mais aussi de prendre les initiatives. Pour limiter les risques de notabilisation, il compte d'abord sur les contrepoids exercés par les artistes qui présentent directement les œuvres au public. Mais il songe aussi à la constitution d'un corps d'animateurs itinérants assurant une dynamisation sociale là où serait réapparu l'esprit local. Le directeur de l'Action Culturelle a alors en tête l'exemple des comédiens de la première décentralisation théâtrale.

En venant à Grenoble faire un exposé sur les Maisons de la Culture, E.J. Biasini assurera donc la transformation d'une revendication culturelle à objectifs limités en un mouvement social. Le directeur de l'Action Culturelle demande en effet à ses interlocuteurs de donner à son ministère la preuve qu'il existe localement une volonté culturelle et plus encore une base sociale capable de soutenir une telle volonté. Ce qui, face au refus réitéré de la municipalité U.N.R. du docteur Michalon, était une invitation explicite à organiser une autre représentation, sur une scène autre que politique.

Bien que l'appel ait été vite entendu, ce fut un notable universitaire, jusque-là peu impliqué dans le combat culturel qui, à la demande du préfet, suscita en décembre 1964 la première réunion au cours de laquelle se constitua l'Association pour une Maison de la Culture. La réunion, qui pour des raisons techniques eut lieu en préfecture (grève d'électricité), réunit une trentaine de personnes dont le futur maire de Grenoble, H. Dubedout, et deux futurs conseillers municipaux. Un bureau restreint (7 personnes) réussit à assurer la représentation de nombre de « sensibilités » du mouvement culturel puisque l'on compte outre des membres d'A.C.T.A., de la Comédie des Alpes, des membres de la Fédération des Œuvres Laïques, de Peuple et Culture, de Vie Nouvelle, de la Jeune Chambre Économique, du Ciné-Club, du Planning Familial. Que le président, vice-président d'A.C.T.A., ait été aussi l'un des responsables locaux de l'Église Réformée de France n'est pas l'un des moindres traits de l'œcuménisme ambiant. Quant aux options politiques, on remarque surtout la présence de membres du P.S.U.

\*

\* \* \*

Le cours de l'activité grenobloise a donc été modifié à la fois par l'accentuation du caractère traditionnel de la gestion municipale de l'équipe municipale en place, par l'entrée « en culture » de nouveaux groupes sociaux, par l'intervention du directeur de l'Action Culturelle que facilita le Préfet de l'Isère. L'appréciation du rôle du Préfet permet de mieux appréhender la nature des enjeux liés à l'émergence d'une « autre scène » dans la vie locale.

En acceptant de faire part au ministère de la Culture de l'existence d'une volonté culturelle, d'organiser assez spectaculairement la venue d'E.J. Biasini puis de participer à la mise sur pied de l'association Pour, le Préfet ne pouvait ignorer les risques politiques qu'il prenait ainsi, même si nul ne songeait sérieusement alors à un échec de l'équipe sortante aux municipales de 1965. Le risque, s'il fut calculé, put être pris au grand jour par M. Doublet qui ne faisait qu'appliquer une politique gouvernementale. Et il est probable que sous couvert d'action culturelle, le Préfet trouvait, à l'aube de négociations politiques, un moyen d'officialiser les liens qu'il avait su établir avec les « forces vives » de différents milieux, que ce soit lors de la procédure de concertation du V<sup>e</sup> Plan ou même à l'occasion de la résolution de certains conflits sociaux. Si l'action culturelle ne recouvrait pas tous ces liens, elle permettrait cependant d'en croiser un certain nombre (5).

Une telle tentative, qui s'inscrit assez bien dans l'entreprise gaulliste de participation des « forces vives de la nation » n'était pas contradictoire avec les objectifs propres du directeur de l'Action Culturelle qui, lui aussi, essayait d'établir des liens privilégiés avec des « notables culturels » se situant hors de la politique politicienne. Dans les deux cas, le calcul électoral semble second par rapport à une volonté d'assurer le renouvellement des élites locales.

## *De l'approche de la politique à son évitement*

Une fois installée, l'association Pour dut à la fois préciser son rapport à la politique politicienne peu avant l'ouverture de la campagne municipale et organiser une base sociale pour renforcer sa légitimité, ces deux aspects étant étroitement liés.

De novembre 64 à mars 65, l'association Pour put agir vis-à-vis de la municipalité comme un groupe de pression visant un intérêt particulier — la création d'un équipement — alors même que ses responsables cherchaient à mettre en place la représentation de l'intérêt général à travers la « culture ». La municipalité, prenant une certaine mesure du risque politique naissant de la constitution d'un tel groupe soutenu par le ministère de la Culture et la Préfecture admit le principe de création d'une Maison de la Culture puis proposa son installation ultérieure dans un équipement sportif prévu pour les Jeux Olympiques.

Au cours de cette période de négociation, les responsables de l'association Pour apprirent à opposer aux réticences du maire sortant, à ses compromis, la rationalité ministérielle et non seulement les besoins de la population. A partir de novembre 64 des échanges suivis s'instaurent entre les partenaires que sont le directeur de l'Action Culturelle, le préfet et le président de l'association Pour. Les progrès de la revendication culturelle sont évoqués, les encouragements sont faits et les informations circulent. Bref, les élites situées à différents niveaux organisent leur correspondance et font un front commun contre l'adversaire du moment : l'homme politique local, le notable.

Lors de ces échanges, le président de l'association Pour informe ses partenaires des réactions municipales ainsi que de la façon dont est entrepris l'élargissement de la base sociale de l'association. Le premier travail du bureau provisoire fut en effet d'organiser la réappropriation du mouvement culturel par des groupes locaux. Notamment il dut convaincre des syndicalistes étudiants et ouvriers que la fondation de l'association Pour n'était pas commandée par le « haut » comme pourrait le laisser penser la réunion initiale à la Préfecture.

Le bureau provisoire chercha à provoquer l'élargissement de la base sociale de l'association Pour, à dissiper tout malentendu donc, en faisant simultanément deux appels : un en direction de la population, des individus, invités à réagir comme sujets motivés par la culture ; un en direction des groupements déjà constitués. Le premier appel, réalisé à partir de textes généraux faisant état du droit de la culture, de la nécessité de partager le patrimoine culturel, marque la volonté de fonder une collectivité à partir de la notion de culture qui prend ainsi le relais de la notion dévaluée de politique. Le second appel, plus réaliste, vise la réunion des groupements (associations, comités, mais aussi organismes, institutions) qui peuvent trouver un point commun dans l'intérêt pour la culture, notion polysémique s'il en est une, et surtout dont l'addition puisse permettre de réaliser la représentation de la population grenobloise. Ont donc été conviés, outre les associations se reconnaissant déjà pleinement dans la culture (Ciné-Club, Jeunesses Musicales, M.J.C., mouvements d'éducation populaire, etc...) des syndicats ouvriers, étudiants, paysans, de cadres ; des associations professionnelles (ingénieurs, architectes) ; des associations

familiales ; des associations de parents d'élèves ; des mouvements de jeunesse ; des unions de quartier ; les municipalités de l'agglomération et le Conseil Général. Au-delà de la disparité de ces « groupements » qui ne comprennent ni parti politique, ni organisation spécifiquement religieuse ou école de pensée, on remarque que leur addition donne une image de ce que l'on appelle habituellement la vie sociale. Pointe ainsi le désir d'établir une représentation sociale distincte d'une représentation politique.

La culture, au centre d'un double appel, permet donc d'évoquer une communauté supra-politique dans la mesure où elle est fondée sur des intérêts supérieurs excluant toute réelle division et infra-politique dans le sens où sont comptabilisés des exigences, des besoins avant qu'ils n'aient reçu un traitement politique. Mi-février 65 l'association Pour rassemblait 2 100 adhérents et comptait dans son comité de patronage 75 « groupements ». Le succès de l'entreprise autorisa les membres du premier bureau, succédant au bureau provisoire et comptant désormais des syndicalistes, d'accentuer nettement leur pression sur la municipalité sortante. En demandant aux trois listes en présence de se prononcer sur l'opportunité de création d'une Maison de la Culture, l'association intervint directement dans le jeu politique.

Le succès de la liste GAM/PSU/SFIO eut comme effet de mettre rapidement terme à l'approche de la politique par l'association Pour. Une fois vaincue la résistance des conseillers SFIO de la nouvelle municipalité, que l'on doit rapprocher de celle du docteur Michalon, l'association Pour consacra l'essentiel de ses activités à organiser et animer le débat sur la culture. C'est-à-dire à intégrer dans les organes de l'association, dans les commissions ou plus ponctuellement lors de voyages, de journées d'études, les centaines de personnes alors mobilisées et prêtes à réfléchir sur les fondements même de la Cité à travers les questions culturelles. En référence à Habermas (6), on peut dire que les responsables de l'association Pour ont eu alors la charge d'instaurer à Grenoble un espace public dont l'expansion semblait liée aux questions culturelles.

De ce point de vue l'on remarque que la haute administration qui a provoqué la transformation d'une revendication culturelle en un mouvement social a aussi dans le même temps fourni aux militants culturels grenoblois la trame ou si l'on préfère les éléments de rhétorique grâce auxquels ils ont pu débattre, instaurer un espace public. L'équipement Maison de la Culture, tel qu'il est décrit par E.J. Biasini, entraîne la possibilité d'évoquer le peuple comme collectivité fondée par la culture et comme agrégation des groupes sociaux ; de concevoir une action en direction de ce peuple, que ce soit en montrant les œuvres porteuses de révélation ou en mettant en place une action pédagogique (l'animation) ; de penser la médiation sous forme artistique et démocratique ainsi que la coexistence de deux types de médiateurs (l'artiste et le notable culturel). La conception de la Maison de la Culture « livrée » par le directeur de l'Action Culturelle mêle étroitement représentation théâtrale et représentation sociale. Il y a là très clairement le projet de faire l'économie de la politique mais aussi d'en assurer le remplacement.

Les débats au sein de l'association Pour et autour n'échapperont pas à cette trame. D'autant moins qu'elle répond à une attente diffuse émanant tant des milieux chrétiens laïques que des syndicalistes des nouveaux

résidents et même de certains groupes sociaux traditionnels de Grenoble d'intervenir dans la vie publique autrement qu'en faisant valoir des intérêts particuliers, etc... en évitant la politique. Selon les confessions, les groupes sociaux, le degré d'ancienneté à Grenoble, etc., les raisons de cet évitement de la politique diffèrent et sont même parfois contradictoires. Toujours est-il que ce sentiment commun a alors beaucoup joué pour que se réalise une unanimité au delà des différences de « sensibilités ».

Les débats se sont naturellement organisés autour des points clefs de la trame d'E.J. Biasini : qu'est-ce que la Culture ? Quel est le public potentiel ? Comment l'atteindre ? etc. Mais ils ont perdu leur caractère de simples débats en étant suivis d'effets, de décisions. Décisions tant sur des points de doctrine que sur des modalités d'organisation. Ainsi, et c'est là un aspect capital, la perspective de réalisation d'un équipement ainsi que de sa gestion a donné au débat en cours des solutions immédiates.

La remarquable disproportion entre l'ampleur du débat concernant les fondements de la société, son mode de fonctionnement et l'objectif concret (une Maison de la Culture) donne à cette affaire un caractère utopique. Si l'immédiateté est une donnée constante on relève combien la perspective des militants culturels est toujours globale, combien aussi elle est marquée par le souci de visibilité en recourant notamment beaucoup aux métaphores spatiales, théâtrales. Autrement dit les militants culturels grenoblois réussissent à faire correspondre à un objet concret restreint mais conçu selon les canons de l'utopie, un vaste débat lui aussi tramé par le discours utopique. Il y a un dépassement de la constitution d'un espace public tel que le pensait Habermas.

Cette dynamique sociale se développa dès le lendemain des municipales, mais plus nettement encore à partir de l'automne 1965. Le remplacement de l'association Pour par une association dite de gestion de la Maison de la Culture fut l'occasion d'une autre mobilisation. De nouvelles questions devaient être réglées, les plus importantes étant l'établissement des rapports entre la future association et la municipalité d'une part, l'État d'autre part et surtout, la composition de l'assemblée des « notables culturels ».

Si le règlement de la première question revenait finalement à répartir les sièges du Conseil d'Administration entre les différentes parties (quinze pour l'association, cinq pour la municipalité, un pour le Conseil Général, cinq pour l'État), le règlement de la seconde était plus complexe. Il s'agissait en effet en installant cette assemblée de proposer une représentation socio-culturelle en accord avec le projet porté pour la Maison de la Culture tout en tenant compte de l'état des « forces » culturelles locales.

La procédure suivie fut d'adresser en janvier 66 une lettre directement aux associations, et non en passant par le comité de patronage, en leur demandant d'établir une liste de personnes susceptibles de devenir membres fondateurs. Désignées à titre personnel, ces personnalités ne devaient pas être considérées comme étant mandatées par des organisations. La procédure, assez caractéristique de l'esprit culturel ambiant, fut en partie remise en question par l'union locale C.G.T., l'union départementale C.F.D.T. et l'union départementale C.G.T.-F.O. qui, dans une lettre *commune*, demandaient en février 66 que l'assemblée soit composée par moitié de syndicalistes. Dès lors, le débat se centra sur ce point. L'exigence

des syndicats présentait l'avantage d'assurer une forte caution populaire à la future association et bien sûr l'inconvénient de limiter la marge de manœuvre des notables culturels. Finalement, après d'assez larges discussions, il fut décidé que la proportion des syndicalistes ouvriers serait de 50 %\*.

La procédure de sélection amorcée continua. Trois listes furent successivement élaborées par le bureau de l'association Pour à partir de fin février 66. Comprenant chacune de 130 à 150 personnes, elles permirent de tenir compte tour à tour des suggestions des syndicats, des conseils de la municipalité et, de façon moindre des avertissements de la préfecture inquiète de la prédominance d'une tonalité de gauche\*\*. Parmi les incidents ayant émaillé cette procédure, on relève différentes tentatives du P.S.U. et de la S.F.I.O. d'améliorer leur représentation au sein de l'assemblée constitutive ainsi qu'une tentative de la préfecture de modifier la composition. Il semblerait que le directeur de l'Action Culturelle, alerté par le préfet, ait finalement décidé de faire confiance aux responsables de l'association Pour.

La mise en place de cette procédure de sélection correspond probablement au moment où le mode de représentation socio-culturel porté par l'association Pour acquiert sa plus grande capacité d'attraction. L'intervention des syndicats, les luttes d'influence entre les partis de l'équipe municipale, les craintes de la préfecture sont autant de signes prouvant la capacité d'absorption de ce qui se donne comme « social » et même comme « politique » par le culturel. Et il apparaît assez remarquable, a posteriori, qu'un dispositif élaboré par la haute administration au début des années soixante ait pu non seulement servir de trame à une histoire culturelle locale mais aussi favoriser la constitution d'un espace public où interviennent et se repèrent la plupart de ceux qui ont une fonction de représentation hors de la politique.

En venant à Grenoble en juin 66, lors de la première assemblée générale de l'association de gestion, à laquelle assiste aussi M. Dubedout, E.J. Biasini encourage à la fois une entreprise encore en cours et se félicite du travail déjà réalisé. L'équipement apparaît alors comme le prétexte nécessaire de la relance d'un « jeu démocratique » dont la responsabilité incombe aux élites locales confondues avec les notables culturels.

On remarque à ce sujet que si les hommes politiques ne sont pas conviés à ce « jeu », il en va de même pour le public, la foule. Le dispositif proposé par la haute administration et repris presque tel par les responsables de l'association Pour, prévoit un mode de représentation où le suffrage universel est exclu. Les membres fondateurs siégeant à l'assemblée générale

\* Sur les 59 syndicats appartenant aux centrales ouvrières et comptant parmi les membres fondateurs, 16 seulement étaient ouvriers en terme de C.S.P.

\*\* D'une liste à l'autre, on remarque une assez grande stabilité dans la composition avec, mais ce n'est pas une surprise, une nette sur-représentation des catégories moyennes :

	Liste I (133 pers.)	Liste II (134 pers.)	Liste III (148 pers.)
— Professions libérales - Cadres supérieurs	27,8 %	26,8 %	27,7 %
— Cadres moyens .....	24,8 %	26,1 %	23,6 %
— Employés .....	12,0 %	15,6 %	14,1 %
— Ouvriers .....	10,5 %	13,4 %	11,4 %

de l'association de gestion et qui ont été déjà cooptés par leurs pairs ne peuvent laisser place qu'à des membres eux-mêmes cooptés. Les adhérents, mal représentés, ont de ce fait peu de pouvoir. Et ces dispositions, liées au statut des Maisons de la Culture, sont en parfait accord avec ce que furent les pratiques des responsables de l'association Pour qui toujours se défièrent des sanctions de l'assemblée générale et préférèrent l'accord préalable entre responsables. Se profile ainsi un projet démocratique qui, évitant les hommes politiques, la politique, ainsi que la foule et les bruits repose sur des élites\*. Elites locales et nationales, en correspondance, et qui se chargent de constituer et d'animer un espace public autour de la notion de culture.

### *Culture et politique*

Si l'on interroge le rapport entre activité culturelle et activité politique deux enseignements peuvent être tirés de ce qui s'est passé à Grenoble de 1964 à 1966 dans la perspective de la création d'une Maison de la Culture.

Le premier est que l'activité culturelle, correspondant pour l'essentiel à l'organisation de la revendication d'un équipement, d'une représentation locale, des rapports avec les pouvoirs apparaît comme une forme de « transfert ». Introduisant en 1962 un ouvrage sur la dépoliarisation, Georges Vedel, se référant à André Hauriou, notait que « les phénomènes de prétendue dépolitisation s'analysent souvent en des transferts d'intérêt des secteurs traditionnellement politiques au profit des secteurs nouveaux » (8). Et de fait la culture, appréhendée par les militants grenoblois comme un patrimoine dont il faut réaliser le partage au même titre que les biens et le pouvoir, apparaît alors comme un objet privilégié pour faire des travaux pratiques politiques à l'écart de la politique.

Les raisons générales d'un tel transfert ont déjà été données comme la perte de crédibilité des grands partis politiques, l'émiettement et la diversité des structures pouvant accueillir les militants hors des partis, enfin, les effets plus larges et plus diffus induits par le gaullisme. Dans le cas de Grenoble s'ajoutent des raisons plus spécifiques comme l'assez forte concentration de cadres, d'universitaires, de chercheurs, dont certains fraîchement venus qui cherchent dans l'activité culturelle une reconnaissance que leur refuse la municipalité U.N.R. du docteur Michallon ainsi qu'un mode d'intégration sociale.

L'association Pour qui fédère la plupart des « groupements » susceptibles d'attirer au milieu des années 60 les militants refusant d'entrer en

---

\* Selon Jean Tournon, l'action culturelle est donc prônée et menée par des groupes minoritaires : elle est un phénomène élitiste ; mais, comme ces groupes ne veulent pas se divorcer des valeurs démocratiques, ils recherchent des justifications démocratiques extra-institutionnelles en faisant de l'action culturelle un populisme » (7).

politique\* leur donne aussi une dimension sociale et, nous l'avons déjà dit supra-politique, susceptible d'accentuer le transfert vers l'activité culturelle. On a d'ailleurs remarqué que Grenoble avait largement fait l'économie des clubs et autres structures en marge de la politique.

Le second enseignement est que la convergence qui s'est opérée au milieu des années soixante entre des élites influencées par le gaullisme ou les courants d'idées qui se développaient au sein d'une Nouvelle Gauche souvent chrétienne, semble avoir eu pour effet de changer un *temps durant* le jeu politique classique. L'entreprise menée à Grenoble à propos de la Maison de la Culture est contemporaine d'autres tentatives visant à établir, à l'écart des clivages partisans, des liens privilégiés entre responsables nationaux « a-politiques ». Ces tentatives relèvent la plupart du temps de la haute administration et des responsables locaux « a-politiques », et évitent le marquage partisan ainsi que des modalités nouvelles de la représentation mêlant corporatisme et parlementarisme.

Le second enseignement corrige sensiblement le premier puisqu'il apparaît que le transfert constaté de l'activité militante coïncide avec un projet de modification du jeu politique déplacé dans le champ économique et culturel. Ainsi peut-on faire état de l'existence au milieu des années soixante d'un véritable projet politique, non formulé en tant que tel, en partie porté par la haute administration et trouvant un écho dans de nombreux groupes sociaux.

La mesure de l'effet produit par l'existence d'un tel projet peut conduire à des résultats assez contradictoires. Ainsi peut-on considérer que, dans le cas de Grenoble, l'émergence de « l'utopie » qu'est la volonté de rétablir le lien social et politique hors de la politique n'a finalement eu comme effet que de précipiter une évolution politique. En substituant à l'opposition droite/gauche le clivage anciens/modernes, l'association Pour (mais aussi les G.A.M.), a contribué à priver la droite d'une partie de son électorat. Et il peut sembler que l'histoire qui a suivi a en partie été celle d'un lent mais irrésistible reclassement sur l'échiquier politique traditionnel. De même, pour revenir à la question du transfert, remarque-t-on que pour un certain nombre de militants grenoblois l'activité culturelle a été un passage ainsi qu'une préparation à l'activité spécifiquement politique dans le cadre des formations appropriées.

Pour autant, ce phénomène de « repolarisation », assez incontestable, ne se vérifie que partiellement. Les militants qui se sont investis au milieu des années soixante dans le champ culturel et n'ont pas opéré un retour à la vie professionnelle et familiale, intègrent une communauté socio-culturelle née précisément de la politique d'équipement dans ce domaine et dont la Maison de la Culture fut le premier « bastion ». Or cette communauté se caractérise par le fait que certaines de ses franges participent à l'activité partisane ou tout au moins sont en relation avec les

---

\* René Rémond remarquait en 1963 que « c'est de plus par le canal de groupements professionnels syndicaux, de mouvements éducatifs que l'individu s'éveille aux problèmes politiques ; c'est par le mouvement de jeunesse, par le syndicat qu'il est initié, informé des données des problèmes, intéressé, convaincu du devoir pour lui de participer et de s'engager » (9).

organisations politiques et que d'autres franges au contraire affirment un véritable apolitisme. Reposant sur des « groupements » extraordinairement divers, mettant en relation des « sensibilités » souvent très différentes, assurant la superposition de nombreux réseaux, cette communauté a longtemps assuré l'essentiel de la communication sociale à Grenoble (10).

Son existence explique largement pourquoi le militantisme politique n'a pas à Grenoble la même allure qu'ailleurs. Elle révèle aussi plus fondamentalement que le projet politique d'une partie de la haute administration a eu localement des effets réels et persistants. Notamment une façon de « biaiser » la politique politicienne a pu s'instaurer, devenir même un mode politique habituel de la haute administration. Après E.J. Biasini d'autres groupes de hauts fonctionnaires ont su trouver localement, dans des champs autres que culturels, les relais nécessaires (11). « Biaiser » la politique politicienne a pu devenir localement un mode politique reposant simultanément sur la capacité de la communauté socio-culturelle d'intégrer les projets et normes de la haute fonction publique, de produire la demande sociale correspondante *et* de réaliser l'animation d'une représentation sociale et culturelle (infra et supra politique). Lourde tâche pour les élites locales, ce qui a engendré une simplification des modalités et perspectives d'action ainsi d'ailleurs que des visions du monde ». De là l'abondance des emprunts au langage utopique qui devient un langage fonctionnel.

L'activité culturelle grenobloise, telle qu'elle s'est développée avec le projet de création d'une Maison de la Culture, révèle donc l'existence au milieu des années soixante d'une tentative de réformer la « chose politique », d'animer la vie publique hors des clivages partisans. Cette tentative, on l'a vu, fut l'occasion de l'établissement des liens entre élites nationales et élites locales communiquant et communiant dans la même idée de la démocratie.

La réputation de Grenoble, qui a attiré l'attention des milieux politiques, administratifs ainsi que des milieux intellectuels, a d'ailleurs largement reposé sur sa capacité à mettre en vitrine cette tentative, à en assurer localement le maintien. Lors du premier mandat de M. Dubedout, il y eut effectivement une pratique politique dans ce sens favorisée par la préparation des Jeux Olympiques : alors que d'une part la nouvelle équipe municipale devait, devant l'urgence, se mobiliser pour résoudre de nombreuses questions techniques liées à l'équipement de la ville, la communauté socio-culturelle, d'autre part, assurait à travers ses revendications l'expansion d'un espace public. Compétences dans le domaine de la gestion des affaires locales et dans le domaine de l'animation de la vie publique allaient donc alors de pair.

Mais il semble que par la suite l'économie qui était faite d'une réflexion sur la politique partisane, favorisa le prolongement de l'expérience réalisée au cours des premières années du mandat de l'équipe municipale de gauche. Ainsi, la Maison de la Culture apparaît-elle à double titre comme le prototype de ce que furent ensuite les objets privilégiés de la politique municipale grenobloise : des équipements sociaux et culturels permettant aux élites locales d'exercer leur double compétence de techniciens et d'animateurs, de la faire valoir aux yeux de la population et de l'administration. Tendance lourde qui eut nombre de conséquences.

La première est que l'activité politique (locale) fut souvent identifiée à la capacité d'intervenir de façon concrète, visible et immédiate — ce qu'autorise l'objet équipement — en mettant en scène une représentation sociale. Si ainsi l'utopie, le théâtre ont fourni des modèles « pratiques », on remarque surtout qu'une telle appréhension de l'activité politique conduit à une limitation des champs d'intervention des responsables locaux. A l'investissement des affaires sociales, culturelles, urbanistiques, etc., correspond un assez net retrait par rapport aux affaires économiques qui ont été de plus en plus mal intégrées dans la vie publique. L'un des signes de ce retrait fut d'ailleurs le retour à la vie professionnelle et privée d'un assez grand nombre de nouveaux « animateurs » relevant du secteur privé.

La seconde conséquence, étroitement liée à la précédente, est que l'expérience grenobloise, largement reproduite par ailleurs, a contribué à forger l'image d'un objet local assez idéal (12), omniprésent dans le débat sur le lien social et politique de ces vingt dernières années. En se dotant d'un tel objet, la réflexion sur la politique a pu être menée dans les termes même de la philosophie politique. Par contre, il n'est pas certain que cela ait favorisé une réflexion contemporaine sur l'accrochage de l'activité politique sur les autres activités sociales (comme l'activité économique) ainsi que sur la nature actuelle du « lien » social et politique dans une société où la vie sociale tend à se polariser autour de la modernité (13).

Enfin, troisième conséquence, l'approche « biaisée » de la chose politique est à l'origine d'une certaine dilution de la responsabilité spécifiquement politique, du rôle de l'homme politique comme homme public. Cela peut expliquer qu'en cas de crise du fonctionnement municipal imputée à la gestion de l'en-deçà de la politique (du socio-culturel), comme ce fut le cas à Grenoble dès la fin des années soixante-dix, les problèmes et quêtes de solution émergent dans un au-delà de la politique du côté des créateurs et de la chose artistique. Et autant qu'une fascination pour les hommes de théâtre et le dispositif théâtral, un tel rapport révèle l'extrême difficulté des élites locales grenobloises apparues au milieu des années soixante à aborder la politique faute d'avoir pu la réinventer ailleurs\*.

Claude Gilbert

Chargé de recherche C.N.R.S.

\* On songe aux espoirs d'intellectuels comme G. Lavau qui suggérait que « de très compétents et très prudents réanimateurs de la culture et de la relation sociale (avaient) toutes chances d'être de meilleurs inventeurs d'une vie politique réelle que les militants de partis qui, trop souvent, traînent les carcasses des vieux modèles culturels ». (La Dépolitisation, op. cit., p.205).

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Relevons :
- J. ROLLAND. — *Historique de la Maison de la Culture*. — Mai-juin 1967, Ministère de la Culture, 26 p. dact.
- J. CLEMANCEY. — *Un peu d'Histoire*. — Date non précisée, 8 p. dact.
- J. GIRARD, D. BERAUD. — *Une aventure culturelle à Grenoble*. — Fondation pour le Développement Culturel, Paris, 1979, 121 p.
- Dix ans d'action culturelle à Grenoble (1965-1975)*. — Dossier établi sous la direction de B. Gilman, 1977.
- (2) Voir à ce sujet :
- J. LANG. — *L'État et le Théâtre*. — Le C.D.J., Paris, 1968, 375 p.
- J.J. QUEYRANNE. — *Les Maisons de la Culture*. — AGEL, Lyon, 1977, Tome I, 733 p.
- P. CABANNE. — *Le Pouvoir Culturel sous la V<sup>e</sup> République*. — Ed. Olivier Orban, Paris, 1981, 447 p.
- (3) E.J. BIASINI. — *Action Culturelle An I*. — Ministère de la Culture, octobre 62, 21 p.
- (4) C. GILBERT. — *Culture, terre de mission*. — Silex n° 22, sept. 1982.
- (5) B. FRAPPAT. — *Grenoble, le mythe blessé*. — Paris, A. Moreau, 1979, 543 p.
- (6) J. HABERMAS. — *L'Espace public*. — Paris, Payot, trad. fr. 1978, 327 p.
- (7) *La Maison de la Culture de Grenoble et son environnement social*. — Introduction générale (1967) (Rapport de G. du Boisberranger, M. Michel, J. Tournon), CERA, 1973.
- (8) *La Dépolitisation, mythe ou réalité*. — Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 289 p., p.20.
- (9) *La Démocratie à refaire*. — Ouvrage collectif, Editions Ouvrières, Paris, 1963, p.26.
- (10) *L'analyse de ces réseaux est assez complexe. Une tentative a été faite par B. ROUDET à propos d'une commune proche de Grenoble*. — *La commune et ses associations*. — Meylan (Isère), CESOL, 1983, 316 p.
- (11) G. SAEZ. — *Gérer l'ingérable : les contradictions de l'animation culturelle*. — I.A.R. - C.E.R.A.T., 1978, 130 p.
- (12) L. SFEZ. — *L'objet local*. — U.G.E., 1977, 445 p.
- (13) Claude GILBERT, Guy SAEZ. — *L'État sans qualité*, P.U.F., Paris, 1982.

DOCUMENT DE L'I.N.E.P. N° 1 (nouvelle série)

Action culturelle

Action socio-culturelle

Recherches

Geneviève Poujol

*Après 20 ans de recherche sur l'action culturelle et l'action socio-culturelle, il faut faire un bilan. Les années passent et les concepts s'usent, mais des résultats sont là, qui indiquent la voie à des nouvelles recherches.*

SERVICE DES PUBLICATIONS

I.N.E.P.

78160 MARLY-LE-ROI

PRIX : 37 Francs.

Un colloque

---

**« DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL  
ET DÉCENTRALISATION »**

à MONTROUGE

les 17, 18 et 19 OCTOBRE 1984

---

avec le concours de

L'Association Nationale  
des Directeurs d'Établissements  
et Services pour Inadaptés  
(A.N.D.E.S.I.)

La Fédération des Centres Sociaux  
et Socio-Culturels de France  
(F.C.S.F.)

Le Mouvement pour le Développement Social Local  
(A.N.R.C.  
Association Nationale  
des Responsables de Circonscriptions)

---

INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL  
ET DE RECHERCHES SOCIALES

1, rue du 11 Novembre  
92120 MONTROUGE  
Tél. (1) 657.83.83

ASSOCIATION POUR LA DÉMOCRATIE  
ET L'ÉDUCATION SOCIALE ET LOCALE  
(A.D.E.L.S.)

27, rue du Faubourg St Antoine  
75006 PARIS  
Tél. (1) 327.21.10

# Centres culturels et M.J.C en Afrique francophone

## 35 ans d'équipements socio-culturels (1949-1984)\*

*Jean-Marie Mignon*

**E**NTRE la fin de la deuxième guerre mondiale et les indépendances africaines, la France pense résoudre certains problèmes majeurs du système colonial sous l'angle social et culturel. Les cercles et les centres culturels d'Afrique équatoriale française (A.E.F.) et d'Afrique occidentale française (A.O.F.)\*\* sont sommés de s'en charger. Cependant, le mouvement de décolonisation, les idées qu'il véhicule et l'éclatement territorial qui surviennent, apportent des réponses diversifiées selon les pays, à l'avenir de ces centres qui vivent quotidiennement les enjeux politiques nationaux.

A cet égard, l'histoire des cercles et des centres culturels d'A.E.F. et d'A.O.F. éclaire la politique d'équipement socio-culturel du pouvoir français exercée sur le continent africain. Elle montre aussi comment l'administration a dû tenir compte des éclaireurs du Sénégal au nationalisme entreprenant. Comment elle a dû faire appel, malgré ses réticences, à une association qui prenait alors une part active à l'indépendance pour l'Algérie : la fédération française des M.J.C., pour animer ces équipements au Sénégal, à Dakar, au cœur du dispositif administratif français en Afrique.

---

\* Je remercie, pour les entretiens qu'ils m'ont accordé R. Cornevin, A. Gireau, A. Jager, J. Lecugy, J.F. Poinsot, L. Trichaud, les directeurs des centres culturels français et les inspecteurs stagiaires africains de la Jeunesse et des Sports avec qui j'ai échangé sur ce sujet.

\*\* L'A.E.F. regroupe de 1910 à 1958 le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad. L'A.O.F. regroupe de 1895 à 1958 le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan, la Haute Volta, le Niger, La Guinée française, la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

*Du cercle culturel et d'action sociale  
de Bacongo à la maison des jeunes  
et de la culture de Dakar*

*Les cercles culturels de l'Afrique équatoriale française*

Fin 1949, B. Cornut-Gentile, Haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française fonde, sous la responsabilité du service social, des cercles culturels et d'action sociale à Brazzaville, dans les quartiers de Bacongo, puis de Poto-Poto. Assurément, l'institution de référence est le centre social français, né avant le conflit de 1939-45 et parfois inspiré des idées vichystes sur la famille, la vie saine, le civisme. Si l'on en exclut les aspects médico-sociaux, on retrouve dans les cercles culturels les préoccupations fondamentales de rassembler en un même lieu et de coordonner les services publics et privés de caractère social, de favoriser la rencontre des individus et des familles, de faciliter le groupement d'associations et de mouvements divers, mais non politiques, religieux ou à but lucratif (1).

Les cercles culturels vont évoluer dans le contexte racial et politique propre à l'A.E.F. et définir un modèle propre au fur et à mesure de leur multiplication au Moyen-Congo (actuel Congo), au Gabon, au Tchad et en Oubangui-Chari (actuelle Centrafrique).

Au début des années 1950, l'A.E.F. commence à recevoir le choc des modernisations : « L'A.E.F., en se muant en un immense chantier bourdonnant de diverses activités, entrait dans le remous économique du monde moderne. La conséquence en fut l'ébranlement de l'armature sociale de ses habitants qui devaient s'adapter au nouveau genre de vie qui s'imposait » (2).

Le projet central du Haut commissaire s'appuie sur le sentiment qu'il ne peut y avoir d'évolution heureuse de la colonie sans le rapprochement des africains et des européens. Les cercles culturels doivent favoriser à la fois ce rapprochement et donner aux africains un lieu et une voix qui leur soit propre : « Le cercle culturel serait ce coin sympathique où chaque jour, après le travail, sans rendez-vous préalable, on est sûr de rencontrer le camarade que, justement, on voudrait voir. Sa maison toujours accueillante, dans le cadre de la grande ville, remplace l'agréable « mbongui »\* du village (2).

Les cercles culturels reçoivent, pour mener à bien leur mission, des équipements socio-culturels et une définition de leurs activités. On y apprend la musique, on y joue du théâtre, on fait du sport. Il y a une bibliothèque et l'on peut y suivre des cours d'enseignement ménager donnés par des assistantes sociales. Un cinquantaine de cercles culturels environ sont ainsi

\* Salle commune villageoise pour les hommes de certaines ethnies du Congo, lieu de rencontre, de conseil, de justice et d'éducation des jeunes garçons.

créés en six ans. Le Moyen-Congo s'en octroie la part la plus importante. Implantés dans les centres urbains majeurs, leur destin est bien divers, selon l'enthousiasme et la constance de leurs animateurs. Il semble, en effet, par exemple, que les quatre cercles du Tchad soient abandonnés en 1954. Les associations qui fréquentent les cercles sont très diverses : l'Automobile-club, les éclaireurs et les scouts, l'Amicale des métis de l'A.E.F., l'Association des femmes de l'Union française, etc. Mais dans l'ensemble, ils ne semblent pas rapprocher les deux communautés européenne et africaine. Le « creuset où s'élaboreront les bases profondes de la nouvelle société franco-africaine qu'attend avec impatience et sympathie la grande Union française » (3) ne pourra aller à l'encontre du développement des idées nationalistes, d'indépendance ou d'autonomie qui trouvent désormais en Afrique un terrain favorable à leur essor. Déjà, en 1954, un an après le départ du Haut commissaire fondateur des cercles, on s'inquiète du manque de vitalité, de la léthargie de ces cercles. Ils sont une cinquantaine en 1956.

En 1950, une revue est créée, *Liaison*, qui fera paraître jusqu'en 1959 68 numéros et qui se veut l'organe de liaison des cercles culturels de l'A.E.F. La revue se présente comme un lieu de dialogue, de publication de chroniques et d'études, de littérature et de « folklore ». Elle milite encore en 1959 pour « essayer d'établir entre blancs et noirs, ces hommes qui vivent ensemble sans se connaître, qui s'aiment sans avoir l'occasion de prouver leur amour, une véritable liaison de cœur, d'esprit et de pensée et de créer entre eux un courant réciproque d'amitié qui dépasse le cadre purement professionnel ». Peu d'européens écrivent dans la revue. On y trouve des signatures de futurs leaders politiques, d'instituteurs, de prêtres, de responsables de jeunesse. La revue publie le carnet mondain et les faire-part des fonctionnaires de la fédération, ainsi que les avis des concours administratifs.

Le mouvement associatif est sensible à l'évolution des idées nationalistes. Depuis 1949, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (J.O.C., Scouts de France, Eclaireurs unionistes, Eclaireurs de France, Loisir populaire...) se réunissent au sein de comités de coordination territoriaux, les Conseils de la jeunesse. L'instance suprême, le Conseil de la jeunesse de l'Union française est d'abord lié à l'Assemblée mondiale de la jeunesse\*, avant de s'affronter, dans l'ambiance de la guerre froide, en son sein et face aux autorités administratives, et de s'affilier à la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique. Le Conseil de la jeunesse de l'Union française a son siège à Dakar, en A.O.F. et réunit un congrès tous les deux ans.

En 1953, le quatrième congrès de la jeunesse de l'Union française se tient à Yaoundé et réunit 130 délégués de l'ensemble des territoires d'outre-mer traitant de « l'avenir professionnel et social des jeunes dans l'Union

\* *World Assembly of Youth (W.A.Y.)*, l'Assemblée mondiale de la jeunesse se réunit chaque année : Bruxelles : 1949, Istanbul : 1950, Ithaca, U.S.A. : 1951, Dakar : 1952.

française ». En 1955, à Madagascar, ils s'interrogent sur le « divorce des élites et du peuple ; les exigences des peuples d'outre-mer vis-à-vis de leurs élites ; le rôle des élites féminines ; en quoi les mouvements de jeunesse et les comités de coopération préparent-ils les élites actives engagées dans l'ensemble de la vie du peuple ? »

Lors de l'Assemblée mondiale de la jeunesse de 1951 à Ithaca, U.S.A., D. N'Zalakanda, délégué de l'A.E.F. et animateur des cercles culturels, déclare : « nous voulons assister en A.E.F. à la naissance prochaine d'une foule d'organismes soucieux des intérêts de la jeunesse. Qu'on les appelle assistance technique, assistance sociale, organisation de la jeunesse rurale ou fédérale, guides, éclaireurs, organisation de la jeunesse chrétienne, alliance des filles d'outre-mer, nous voulons que tous coopèrent également au programme à entreprendre ».

À Dakar, en 1952 l'assemblée de la W.A.Y. débat des thèmes suivants : lutte contre toutes les discriminations, vie nouvelle dans un pays neuf, formation professionnelle pour tous ; études sur la liberté et le développement des mouvements de jeunesse, autant de thèmes qui reflètent des états d'esprit nouveaux et des inquiétudes sur les éventuelles destabilisations politiques.

En A.E.F., aussi, ceux qui fréquentent les cercles culturels manifestent leur trouble face à l'évolution politique. Ainsi, à propos de la loi-cadre Defferre qui va être votée le 23 juin 1956, on lit la même année dans la revue *Liaison* : « (...) La loi-cadre a fait d'autres mécontents, mais parmi les « évolués ». Ceux qui aujourd'hui, chevauchent cette monture complaisante qui est le mot « indépendance » et galopent ventre à terre vers un univers qu'ils seraient bien en peine de définir, en culbutant et en foulant sur leur passage la nouvelle constitution qu'ils qualifient d'insuffisante (4) ». Témoin aussi cet article paru en 1957, « Nous ne voulons pas du communisme en Afrique (5) ». Les cercles culturels ne paraissent cependant plus très sûrs aux yeux des autorités administratives. En effet, lorsque le chef du territoire du Moyen-Congo réunit pour la première fois en 1956 le Comité territorial de la jeunesse de l'A.E.F. pour l'étude de problèmes intéressant la jeunesse, il invite les mouvements de jeunesse confessionnels et laïques, ceux du scoutisme, des représentants de l'administration, de l'assemblée territoriale, des employeurs privés, mais il n'invite pas les représentants du Conseil de la jeunesse du Moyen-Congo et des cercles culturels, ce que ces derniers ressentent comme une opposition marquée entre français et africains. Et pourtant ce ne sont pas les marques d'allégeance qui manquent, de leur part envers les autorités.

### *Les centres culturels de l'Afrique occidentale française*

Depuis 1953, B. Cornut-Gentille est désormais Haut commissaire de l'Afrique occidentale française. Il le restera jusqu'en 1957. Il a emporté d'A.E.F. son idée des cercles culturels. Il est conscient du dérapage qu'entame l'Afrique française dans sa relation avec la France. En effet le développement des idées d'autonomie et d'indépendance rend à terme caducs les projets d'intégration sociale des communautés africaine et européenne.

Il entreprend cependant de créer les centres culturels. Les importants programmes financiers du F.I.D.E.S. (Fonds d'investissement et de développement économique et social) et du F.E.R.D.E.S. (Fonds général d'équipement rural et de développement économique et social) permettent d'engager une politique d'équipement particulièrement importante. La méthode adoptée est la même que celle qui a été utilisée en A.E.F. : la construction des centres culturels dans les cercles administratifs et les principaux chefs-lieux, un puissant soutien financier et politique de l'administration, la volonté de réunir les associations en un même lieu et la publication d'une revue de liaison, *Traits d'Union*.

Dès la première année, 1953, 47 centres culturels sont édifiés en A.O.F. On en compte 117 en 1957. Les 143 cercles administratifs de la fédération sont dotés d'un centre culturel, sauf là où il « existe déjà un organisme qui, avec quelques aménagements complémentaires et d'adaptation, peut remplir ce rôle : maisons de la jeunesse, centres civiques, etc... » (6).

Paradoxalement, c'est au Sénégal que les centres culturels ont le plus de difficultés à trouver leur place. C'est parce qu'au Sénégal, la vigueur du mouvement des éclaireurs sénégalais avait forcé l'administration à compter avec lui.

En effet, des éclaireurs sénégalais, au retour d'un séjour en France, lancent en 1948, auprès des associations de jeunesse, l'idée de la création de maisons des jeunes et de la culture qui serviraient d'une part de locaux de réunions aux mouvements qui n'en disposent pas et qui seraient d'autre part des foyers de rencontre et d'échange culturel (7). Ceux-ci s'opposent à l'introduction des centres culturels.

Les centres culturels sénégalais sont donc moins nombreux que dans les autres territoires de l'A.O.F. Les relations entre les éclaireurs issus de l'école normale William-Ponty et l'administration furent à la fois difficiles et riches. L'administration, tout en reconnaissant le caractère positif de l'œuvre de ces animateurs dans l'action sociale, dans l'éducation de base, l'éducation sanitaire, craignait le sentiment nationaliste qui les animait. L'épisode du clan de la grande chaîne balayé par l'administration est révélateur à cet égard (8).

Le Sénégal a sans conteste multiplié les associations culturelles artistiques et sportives, réunies parfois dans des comités urbains (le comité des jeunes de Saint-Louis regroupe 46 associations en 1953) ou régionaux (14 associations et un important centre culturel à Ziguinchor)...

En Côte d'Ivoire, les associations se font spécialement remarquer par leurs programmes éducatifs. La J.O.C. est bien implantée. L'activité théâtrale s'épanouit avec le centre culturel et folklorique de la Côte d'Ivoire qui a pris la succession du T.I.C.I., le théâtre indigène, une troupe d'amateurs qui a eu de 1938 à 1944 une grande activité artistique.

Au Soudan (actuel Mali) les 16 centres culturels, dans le conflit politique entre le P.S.P. et le R.D.A., deviennent un lieu possible de rencontre entre ces deux partis. Au milieu des années 50, trois courants d'idées sollicitent les « évolués » (9). Le courant nationaliste qui tend à affirmer un africanisme fondé sur l'histoire, les mœurs et les légendes africaines, le courant musulman, réformiste et antimaraboutique, influencé par l'Égypte et l'Orient et le courant syndicaliste, communisant et lié à la CGT. Les centres culturels s'efforcent, selon l'intuition des commandants de cercle

ou des chefs de subdivision, et malgré l'hostilité, l'indifférence ou le mépris des européens, en particulier des enseignants, à débattre de ces problèmes tout en cherchant à maintenir une image positive de la France, à éviter la politisation des débats ou la main-mise d'un groupe sur le centre culturel...

En Haute-Volta aussi, l'attrait des maisons des jeunes et de la culture fait refuser les centres culturels. Les querelles politiques et ethniques, les débats favorables aux idées socialistes et communistes qui ont lieu dans les centres culturels montrent que l'administration ne maîtrise pas autant qu'elle le souhaiterait ces équipements (10).

La revue *Traits d'Union* est le lien qui réunit les membres des centres culturels, de 1953 à la fin de la période de l'autonomie interne. Malgré la demande du Haut commissaire faite aux métropolitains de ne pas se mettre en avant, l'administration conserve le contrôle étroit de cette revue dans une période qui devient cruciale pour l'avenir des relations entre la France et l'Afrique. Cornut-Gentille perçoit les deux points d'achoppement des centres culturels, la crispation des européens sur leurs prérogatives et leur refus de se lier à la population africaine et chez les africains, le renforcement des idées d'autonomie et d'indépendance. Il écrit aux chefs de territoire : « je vous rappelle que je désire vous voir suivre cette question des centres culturels vous-mêmes et qu'elle doit essentiellement être traitée dans l'esprit suivant : ces centres doivent recevoir de vous tout l'appui nécessaire pour réussir ; ils ne constituent pas des officines administratives d'essence dirigiste ou paternaliste ; ils ne doivent pas dégénérer en officines politiques ou de clans. Leur constitution doit être menée par les chefs de territoire et leurs hauts fonctionnaires dont la formation me garantit le tact, le libéralisme et le sens politique dans la conduite d'une affaire dont l'importance est essentielle » (11).

### *Un projet d'éducation populaire ?*

Les fonctions des centres culturels sont liées au dynamisme de ceux qui les animent. La section des affaires sociales, responsable des centres culturels, leur confie une mission d'éducation populaire. Foyer des fonctionnaires, salle de fête, mais aussi lieu d'activités culturelles : le cinéma, les projections fixes, la bibliothèque, les conférences et surtout le théâtre. C'est le théâtre qui a certainement marqué le plus les centres culturels, avec ses compétitions intervilles et interterritoriales qui se terminaient chaque année, par une finale à Dakar, à partir de 1955.

Si les enseignants européens ne veulent pas entendre parler des centres culturels qui leur enlèvent le monopole éducatif, on retrouve une proportion non négligeable d'instituteurs africains dans les comités de gestion des cercles et des centres culturels. Leur travail d'action sociale, culturelle et éducative a souvent trouvé un lieu d'accueil dans les centres culturels.

L'activité des groupes et des institutions qui s'installent dans les cercles et les centres culturels, les thèmes des conférences, l'esprit des revues *Liaison* et *Traits d'Union*, se situent dans le champ de l'éducation populaire, ses méthodes, l'énoncé de son projet social. Une note sur « le problème

des centres culturels en A.O.F. » leur assigne un rôle de cercle d'étude sur les questions sociales, les problèmes de modernité, au regard du statut de la femme, de la vie coutumière, de l'éducation sanitaire et sociale. Un rôle culturel aussi, par la bibliothèque de vulgarisation scientifique et de littérature, par le cinéma éducatif et les activités théâtrales qui ont toujours un très grand succès en Afrique. « Il existe partout une élite de fonctionnaires, de commerçants, de notables qui n'auraient aucune possibilité de compléter leur formation, de se tenir au courant de l'actualité, d'occuper leurs loisirs selon les goûts qu'ils ont acquis. Le centre culturel leur offrirait ces possibilités et permettrait de donner les moyens de compléter leur formation. Enfin, le centre culturel doit être le lieu de rencontres entre africains et européens » (12). Faut-il rattacher les centres culturels à la direction générale de l'enseignement ? Ce serait une erreur selon l'auteur. La pédagogie ne doit pas être celle de l'école : ce sont des hommes qui fréquentent les centres, et les programmes et les méthodes de la culture, dite populaire, sont déterminés par les intérêts, les habitudes de penser et d'agir des jeunes et des adultes. S'agissant de ceux de l'Afrique, ce sont eux qui choisiront dans tout l'héritage culturel offert à leur génération.

Les cercles et centres sont les lieux de débats qui déchirent ces africains « évolués », « l'élite des évolués », entre la modernité occidentale et les valeurs morales et culturelles de leur milieu. Ainsi la polémique jamais close sur la dot, dans les revues *Liaison* et *Traits d'Union* avec ses implications psychosociologiques, culturelles, financières et juridiques est particulièrement exemplaire.

Dans le domaine éducatif, les jeunes font l'objet d'une attention soutenue. L'éducation de base qui intervient au moment de l'autonomie s'appuie beaucoup sur les mouvements d'éducation populaire. Education sanitaire et sociale, éducation à la notion de service, l'éducation de base a été beaucoup soutenue par les éclaireurs. La revue *Liaison* estime que le rôle des comités et sous-comités des Conseils de jeunesse de l'A.E.F. est prépondérant pour l'application de l'éducation de base.

Une proposition formulée en 1959 prépare l'idée d'intégration des jeunes dans des mouvements pionniers, des jeunesses nationales, uniques. En effet, comme recours contre la « pré-délinquance juvénile », pour lutter contre la « mauvaise pente », on propose de rendre obligatoire le scoutisme dans les écoles (13). Il est vrai qu'en A.E.F., du moins, le scoutisme dépend de l'inspection générale de l'enseignement.

### *Les maisons des jeunes et de la culture*

Lorsque B. Cornut-Gentille place ses centres culturels en A.O.F. en 1953, cela fait quatre ans que les éclaireurs ont installé des maisons des jeunes au Sénégal. D'autre part, dès 1955, le Conseil fédéral des jeunes qui s'implante la même année en A.O.F., réuni à Bamako, vote une motion contre les centres culturels. Son souhait est de les voir transformés en maisons des jeunes et de la culture (M.J.C.). Si l'administration estime que la transformation des centres culturels en M.J.C. est peut-être positive pour certains territoires (le Sénégal) ou pour les grandes villes, le rôle des

centres culturels leur paraît encore bien utile dans la brousse. D'autre part, l'agitation politique et idéologique qui entoure les M.J.C. sénégalaises les font refuser dans les autres territoires de l'A.O.F. La crainte d'un certain impérialisme sénégalais dans la rivalité entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal rend F. Houphouët-Boigny très hostile aux M.J.C. D'autre part, les M.J.C. des années 50 n'ont de commun avec l'institution de référence que le nom : ce ne sont souvent que de simples clubs de jeunes.

Le Conseil de la jeunesse du Sénégal, éclaireurs en tête, engage dès le début des années cinquante des négociations avec les autorités pour l'obtention de crédits nécessaires à l'édification de maisons des jeunes à Rufisque et à Dakar (7). Le Haut commissaire de la République se tourne en 1953 vers la Fédération française des M.J.C. et leur demande d'étudier le projet d'une M.J.C. à Dakar.

« Mais le développement des centres culturels... et les appréhensions des autorités administratives qui craignaient de voir les maisons des jeunes se transformer rapidement en foyers d'agitation, tout cela ne fit que retarder la délégation des crédits nécessaires » (7). La maison des jeunes et de la culture de Dakar est inaugurée début 1956. Régie par la loi de 1901, son organisation est calquée sur le modèle des M.J.C. françaises. Elle devient le siège du Conseil de la jeunesse du Sénégal. Cependant, des pourparlers s'organisent en 1956 pour transformer les 12 centres culturels sénégalais en maisons des jeunes et de la culture, et au delà pour transformer les 120 ou 130 comités de gestion de tous les centres culturels de l'A.O.F. en associations d'éducation populaire, afin de transformer les centres en M.J.C.\* A cette date le chef du service des affaires sociales écrit au président du Conseil fédéral de la jeunesse qu'aucun des centres existant et fonctionnant dans les territoires autres que le Sénégal n'a soulevé le problème de sa transformation et de son changement d'appellation (...) Aucun d'entre eux n'a même demandé de modification à la formule de gestion, modification que « j'envisage cependant et que j'estime, comme vous, opportune pour prouver notre libéralisme » (14)

Les maisons des jeunes et de la culture se regroupent en novembre 1957 dans une Union sénégalaise des foyers et des maisons des jeunes et de la culture (USFMJC). « Ces maisons de la jeunesse, pendant la période de l'autonomie interne (1956-1959) constitueront pour les jeunes les lieux privilégiés pour la diffusion des mots d'ordre des partis politiques dans le cadre de la lutte pour l'indépendance et contribueront ainsi dans une large mesure à la formation politique des jeunes. Conférences et cercles d'études, présentation de pièces de théâtre révolutionnaires, retour aux sources de la négritude, diffusion de tracts, entre autres actions, avaient pour « PC » la maison des jeunes » (15).

---

\* Les centres culturels de l'A.O.F. sont gérés par un comité de gestion animé par le commandant de cercle ou le chef de subdivision et composé des représentants des associations à but culturel.

Les M.J.C. sont gérées par deux organes : un Conseil de Maison composé des responsables d'activités désignés par les intéressés avec l'approbation du directeur et qui prend avec lui les décisions relatives à la marche quotidienne de la maison, et un conseil d'administration comprenant de droit, le maire, l'inspecteur primaire de la circonscription, l'inspecteur de la jeunesse du Sénégal, le délégué de l'Union territoriale des M.J.C., des membres associés et des membres élus, ces derniers étant plus nombreux que les autres membres réunis.

Elles posent peu à peu comme une sorte de réplique à la politique d'intégration menée par les centres culturels et participent, dans le cadre du Conseil de la Jeunesse\*, au mouvement politique et syndical qui agite le Sénégal.

Entre 1957 et 1960, l'activité politique des mouvements de jeunesse est à son sommet. L'action, les programmes de l'Union sénégalaise des foyers et des maisons des jeunes et de la culture sont tout entier absorbés par le combat pour l'indépendance, contre le projet d'autonomie interne proposé par la France et soutenue par l'Union progressiste sénégalaise de L.S. Senghor.

« La mise en place des institutions prévues par la loi-cadre du 23 Juin 1956 amena, le 17 mai 1957, la nomination du premier Conseil du gouvernement sénégalais. Le ministère de l'éducation et de la culture de ce gouvernement se vit attribuer le contrôle des maisons des jeunes et des centres culturels (...) Dès le mois de décembre 1957, le ministre de l'éducation pouvait annoncer officiellement à la séance d'ouverture du 5<sup>e</sup> Congrès du Conseil de la jeunesse au Sénégal tenu à Saint-Louis sa détermination de vouloir transformer tous les centres culturels en maisons des jeunes » (7). Les sept centres culturels les plus importants furent transformés en 1958 en M.J.C., les neuf autres devinrent des foyers des jeunes et de la culture.

On estime que quelque trente à quarante M.J.C. furent fondées entre 1956 et 1960 dans toute l'A.O.F. La Fédération française des M.J.C. organise en 1960 ce qui devait être le premier d'une série de stages, et qui restera le seul, destiné à la formation de directeurs de M.J.C. Huit africains participent à cette première session, 2 sénégalais et 2 ivoiriens, un nigérien, un voltaïque, un soudanais, et un guinéen. Cette formation avait d'ailleurs été l'objet d'un débat contradictoire au sein du Conseil français de la jeunesse où l'U.C.J.G.\*\* et les Scouts se déclaraient hostiles aux animateurs permanents professionnels, et alors qu'il n'existait pas encore de formation de longue durée pour les directeurs de M.J.C. française. Cependant, ces huit stagiaires africains ne seront jamais installés aux postes pour lesquels ils avaient été formés, les indépendances ayant donné aux M.J.C. de nouvelles directions.

### *Les indépendances et leurs effets sur les centres et les M.J.C.*

Deux données avaient permis la création et l'extension des cercles et des centres culturels pendant près d'une décennie : la volonté d'un homme,

\* L'influence de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, (WAY), s'effrite au profit de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique. Avec le Soudan, la Guinée et la Haute Volta, le Conseil de la jeunesse du Sénégal rejoint le conseil fédéral de la jeunesse qui s'implante en A.O.F. en 1955, dix ans après la création de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

\*\* U.C.J.G., Union chrétienne des jeunes gens.

B. Cornut-Gentile, de réunir les africains et les européens dans un même lieu de rencontre et de dialogue, et un large soutien financier, celui du F.I.D.E.S. La première donnée est morte d'elle-même. L'« élite des évolués » africains s'est vu refuser l'entrée dans le club des blancs, malgré quelques grandes figures qui ont émergé à cette époque dans les deux communautés. Le développement historique des idées nationalistes et d'émancipation a dépassé ceux qui, dans les centres culturels, mettaient en garde leurs concitoyens contre l'idée d'indépendance. La deuxième donnée disparaît aussi rapidement. Le F.I.D.E.S. n'est plus là pour financer largement l'activité des centres culturels. Mais c'est surtout sous l'aspect politique que les centres culturels, devenus parfois M.J.C. dans l'ex-A.O.F. seront désormais perçus, et de façon contradictoire, mais de toute façon négative, par le pouvoir. Ou bien ils rappellent trop un certain style de « collaboration » culturelle avec l'ancien colonisateur, ou bien ils rappellent que les mouvements de jeunesse, Union sénégalaise des M.J.C. en tête, avaient au sein du Conseil de la jeunesse d'Afrique, lors du festival de Bamako en 1958, préconisé le « Non » à la proposition du Général de Gaulle d'instituer la communauté franco-africaine, et s'étaient donc opposés aux partis désormais au pouvoir.

### *Une succession aléatoire selon les pays*

• **Au Sénégal**, le parti qui accède au pouvoir à l'indépendance, l'Union progressiste sénégalaise (U.P.S.) de L.S. Senghor, place rapidement ses partisans dans les foyers et les maisons des jeunes. L'Union sénégalaise des M.J.C. est rebaptisée Fédération sénégalaise des foyers et des M.J.C. (F.S.F.M.J.C.). « Les conséquences immédiates de l'accaparement, par le mouvement de jeunesse de l'U.P.S., des maisons des jeunes et de la culture et de leur fédération ont été, entre autres, leur désertion par tous les jeunes ne se réclamant pas de l'U.P.S. et l'observation par eux d'une attitude de non-coopération et même de refus de participation aux activités de ces institutions » (...) « De même les nouveaux promus n'ayant pas été préparés aux tâches nouvelles et ne possédant pas, pour la plupart, la formation requise, assistèrent, impuissants, à la mort lente des institutions dont ils avaient arraché la direction pour des desseins politiques de récupération de la masse des jeunes, pour l'assouvissement des ambitions politiques de leur parti. Telles sont les raisons profondes qui ont été à la base de l'échec de la mission assignée aux maisons des jeunes et à leur fédération » (15).

Les animateurs français de la F.F.M.J.C. sont repartis à l'indépendance. Les M.J.C. ne retrouvent pas un deuxième souffle. En 1964, les pouvoirs publics leur définissent de nouvelles orientations pour « faire participer la jeunesse au développement de la cité ». L'État demande aux jeunes un acte volontariste dans un milieu où ils ne peuvent exercer leurs responsabilités ! Les maisons des jeunes et de la culture deviennent alors des centres de développement communautaire voulant dispenser aux jeunes et aux adultes « une culture populaire à dominante socio-économique », adaptée aux possibilités de chaque localité. Mais cette nouvelle orientation ne modifie pas la « situation de léthargie » qui prévaut dans ces M.J.C. (16).

Les M.J.C. sont organisées selon un schéma centralisateur et pyramidal qui les hiérarchise sur la base d'un découpage territorial. À l'échelon régional, les sept M.J.C. « pilotes » sont relativement bien pourvues en personnel et en moyens. À l'échelon départemental, les M.J.C. « secondaires » sont très dépendantes des M.J.C. pilotes qui leur prêtent les services et les équipements nécessaires pour organiser quelques activités. À l'échelon local — village ou gros quartier urbain — les foyers ruraux ou urbains des jeunes et de la culture sont construits à partir de 1967 sur le budget de l'État, puis aux frais et grâce à l'ardeur — l'investissement humain — des jeunes ruraux. C'est en Casamance qu'ils se développent le mieux où ils sont plus de deux cents en 1972. Ils se répandent dans le Sine-Saloum et dans la région du Fleuve. Le foyer de Ronkh reste à cet égard le modèle réussi mais exceptionnel de cette formule (17).

Selon les régions, on compte de deux à sept M.J.C. secondaires et de dix à 150 foyers ruraux ou urbains. Les foyers dynamiques sont érigés en M.J.C. On comptait en 1974 plus de 120.000 personnes fréquentant plus de 450 foyers et M.J.C. membres de la F.S.F.M.J.C. (16). Cependant malgré ces chiffres, ces institutions restent largement inactives. Elles sont délaissées par les jeunes qui refusent la main-mise de l'Union progressiste sénégalaise, bien qu'elles deviennent des structures d'accueil pour l'ensemble des actions d'animation et de promotion humaine.

En 1967, une nouvelle donnée était intervenue avec la décision des pouvoirs publics de créer des centres d'expression culturelle proprement africaine, dans le prolongement de l'exaltation des thèmes de la négritude : les centres culturels régionaux. L'année suivante, à l'instigation du ministère des affaires culturelles, de jeunes étudiants partent en France se préparer à leur double tâche future de directeur de ces centres culturels et de conseiller culturel des gouverneurs de région. Les sept maisons des jeunes et de la culture « pilotes » deviennent désormais les centres culturels régionaux.

En 1969, un équipement socio-culturel est construit à Diourbel : le centre régional d'éducation populaire et sportive. Ce modèle est généralisé à partir de 1972 sur l'ensemble du territoire aux M.J.C. « secondaires » qui prennent le nom de centre départemental d'éducation populaire et sportive (C.D.E.P.S.). Les C.D.E.P.S. doivent être, selon leurs promoteurs, « une expérience originale qui s'inspire des C.R.E.P.S.\* français et des M.J.C. sénégalaises dont ils sont la synthèse ». Mais ces C.D.E.P.S. sont étroitement tenus par l'administration. Les conseils de gestion sont présidés par le préfet et l'exemple du C.R.E.P.S. de Diourbel, « lieu de prédilection où tous les services régionaux et le parti organisaient colloques, séminaires et conférences » (18) paraît exemplaire à l'administration de tutelle. La nouvelle orientation, fixée en 1974, qui détermine un projet d'éducation extra-scolaire interministériel (culture, développement rural, santé et affaires sociales, promotion humaine, jeunesse et sports, information) ne saura, pas plus qu'auparavant, attirer et entraîner les jeunes : En 1983, « à de rares exceptions près, les jeunes ne s'amusent pas et ne se cultivent

\* C.R.E.P.S., Centre régional d'éducation physique et sportive.

pas dans les institutions qui ont été créées pour eux. Et l'auteur de ces lignes s'interroge « si les loisirs modernes et par conséquent les institutions (C.D.E.P.S., foyers des jeunes, foyers scolaires) qui les proposent n'intègrent pas suffisamment les jeunes à la société globale ou parce que les jeunes continuent de nourrir une certaine méfiance à l'égard de ces institutions créées par le régime, celui du parti dominant ?... » (19).

• **La Côte d'Ivoire** avait refusé les M.J.C. Les centres culturels sont plus ou moins délaissés à partir de 1958. On en compte quarante-trois à l'indépendance qui sont pour la plupart récupérés au profit du mouvement jeunesse et travail (J.E.T.), créé en 1963, embryon sans avenir d'une jeunesse nationale du parti. Les J.E.T. sont encadrés par une cinquantaine d'animateurs du niveau du certificat d'études primaires et formés en six mois à l'Institut national de la jeunesse et des sports d'Abidjan. Cependant les objectifs des centres jeunesse et travail sont vite déviés par la pression de la demande de scolarisation qui les transforme en centres de rattrapage scolaire et de préparation au certificat d'études primaires élémentaires. « Leur orientation vers l'éducation permanente des adultes a perdu son souffle pour en faire des classes de fin d'études au profit des jeunes » (20).

D'autres anciens centres culturels abritent les foyers féminins. Ceux-ci furent d'abord des centres de rattrapage scolaire créés avec l'aide des israéliens en 1961 pour les jeunes femmes écartées de la scolarité.

La soixantaine de foyers dont ils faisaient partie se transformèrent peu à peu en centres d'alphabétisation : Les foyers qui furent jusqu'en 1980 sous la tutelle du ministère de la jeunesse « essayent d'ajuster les possibilités de ces publics féminins et de les mettre au niveau des administrations, des services et des institutions qui ont vocation de les aider dans tout ce qui constitue la vie sociale, villageoise et locale (état civil, postes et télécommunications, budget familial... (...)) Mais l'action se heurte à des difficultés de tous ordres (...) Ici, comme ailleurs, les préoccupations économiques transcendent toute motivation. Or, le contenu actuel des foyers féminins et la pédagogie de type scolaire employée ne permettent pas à la femme analphabète d'acquérir les compétences nécessaires à son décollage économique. Devant une telle situation, l'auditrice, préoccupée par son avenir économique, n'y trouve pas son bonheur, se décourage et déserte le foyer, qui se transforme peu à peu en un centre d'alphabétisation (21). Il reste en définitive un seul centre culturel qui a conservé approximativement sa destination première : celui de Treichville à Abidjan. Après avoir passé par une période de purgatoire, l'administration a décidé de lui redonner un nouveau souffle.

• **Au Niger**, les cinq centres culturels sont transformés en maisons de jeunes et de la culture pendant la période de l'autonomie, sous la responsabilité du commissariat à la jeunesse et aux sports, à l'image de ce qui s'est passé au Sénégal. En 1962, des statuts fixent leur rôle. La même année, leurs directeurs reçoivent leur formation en France, organisée par la F.F.M.J.C. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre des directives définies par le parti populaire nigérien du R.D.A. et le gouvernement. Les maisons des jeunes et de la culture dépendent en effet étroitement de leur

ministère de tutelle et du parti. Celles-ci, ainsi que les 17 centres d'animation situés dans les villes ou dans les villages sont animés, pour les M.J.C., par un fonctionnaire du ministère de tutelle, et pour les centres d'animation par des responsables bénévoles non rétribués (22). L'administration définit ainsi leur rôle : « apporter à la jeunesse nigérienne des possibilités de regroupement, d'éducation, de formation civique et économique, politique et sociale, familiale et pratique et de culture intellectuelle et artistique et des activités récréatives ». Cependant, le gouvernement de D. Hamani axe l'essentiel de sa politique de jeunesse autour du mouvement de la jeunesse pionnière issue du regroupement des mouvements d'inspiration française (scoutisme, Jeunesse Amicale Chrétienne) et dont les structures sont calquées sur le mouvement pionnier israélien. Aussi, l'activité des M.J.C. est-elle peu développée.

« Les M.J.C. n'ont pas adapté leurs programmes aux conditions générales de vie et au contexte dans lequel elles se trouvent, elles touchent un public de moins de 15 ans et des désœuvrés » (23). Quelques maisons des jeunes et de la culture ouvrent leurs portes vers la fin des années soixante, mais sans voir leurs moyens s'accroître.

Après le coup d'État de S. Kountché en 1974, les maisons des jeunes et de la culture ajoutent à leur rôle initial un foyer féminin d'enseignement ménager, d'économie domestique, de puériculture ; un centre d'alphabétisation et d'apprentissage divers (couture, broderie, dactylographie). Mais c'est la samaria, grande organisation de jeunesse nationale avec ses foyers appelés les maisons de la samaria, qui constitue aux yeux du chef de l'État le seul investissement en faveur de la jeunesse vraiment digne d'intérêt (24).

• **En Haute-Volta**, les centres culturels avaient été installés dans la quasi totalité des 44 chefs-lieux de cercle. Dans le cadre de l'autonomie, l'assemblée territoriale les transforme, en juillet 1958, en maisons des jeunes et de la culture. Cette modification n'a pas permis de leur redonner une activité qui avait disparu avec l'autonomie. « Les institutions connurent aussitôt les tribulations les plus diverses. La mainmise des partis politiques qui trouvaient là un terrain de prédilection pour leurs affrontements provoqua la désertion des M.J.C. par les jeunes, avec pour conséquence leur fermeture » (25).

Il faut attendre plus de dix ans pour voir réapparaître les maisons des jeunes et de la culture. En 1971, le ministère de la jeunesse et des sports organise à Ouagadougou un séminaire sur les maisons des jeunes. Elles doivent désormais se transformer « en véritables foyers ayant pour but de développer des activités socio-éducatives, sportives, culturelles. Chaque maison des jeunes, selon le contexte, devrait trouver les voies et les moyens qui favoriseraient la participation de la jeunesse au développement socio-économique de la localité : créer les conditions favorables, dans les villages, susceptibles de retenir les jeunes dans leur milieu » (26). Cependant, les activités qui y sont menées les années suivantes ne répondent pas aux perspectives énoncées lors du séminaire, en raison, semble-t-il, de l'absence d'équipement, d'appui financier et du manque d'un personnel d'animation et de gestion compétent.

• **Dans les autres pays de l'ancienne A.O.F.** les centres culturels, transformés ou non en maisons des jeunes, ne semblent pas avoir survécu à l'indépendance. Au Dahomey (actuel Bénin) où les centres culturels avaient connu un bon développement, un projet d'animation globale élaboré par la F.F.M.J.C. pour des animateurs de M.J.C. a capoté rapidement par défection des animateurs ; c'est l'école qui a repris les activités des M.J.C. qui se contentent de vivoter. Celles qui se trouvent dans les chefs-lieux de province ont été transformées en bibliothèque, ou en centres du parti. En fait, là aussi, la pression scolaire les a surtout transformées en centres d'alphabétisation ou destinés à des lycéens. La Mauritanie et la Guinée n'offrent pas d'information.

• **Dans les pays qui formaient l'ancienne A.E.F.**, les maisons des jeunes et de la culture ne sont pas venues relayer les cercles culturels trop marqués par l'administration coloniale, et il ne reste presque rien des équipements construits dix ans auparavant :

— Au Congo, les cercles culturels changent d'objectif après l'indépendance. Les rares qui sont demeurés ont été transformés en bibliothèques ou en centres sportifs, après avoir servi de lieux de fonction idéologique et politique et de lieux d'alphabétisation pour adultes.

— Au Gabon, les cercles culturels ont pratiquement disparu à l'indépendance, en même temps que les activités culturelles mises en place durant la période coloniale.

— En Centrafrique, quatre maisons de la jeunesse et de la culture proposent des activités théâtrales, musicales, des danses folkloriques. Elles possèdent une bibliothèque et un ciné-club.

— Au Tchad, la trentaine de cercles culturels rattachés à la direction de la culture et de l'orientation civique sont à l'abandon, sans orientation, sans moyen technique ou financier, avec un personnel découragé qui démissionne.

• **En 1969, un colloque de l'O.C.A.M.\*** tenu à N'Djamena sur la vocation et la structure d'un centre culturel africain estimait qu'il devait être « un foyer dont les activités enracinées dans le milieu mènent à l'élaboration d'un mode de vie à travers lequel toutes les couches de la population retrouvent leur authenticité et s'y reconnaissent. C'est un instrument de formation et d'éducation populaire » (27). Malgré la diversité des réponses nationales à l'existence et aux objectifs des maisons des jeunes et des centres culturels, trop de problèmes politiques, financiers, humains les assaillent pour qu'ils puissent actuellement donner leur pleine mesure. C'est aussi une photographie de la nature du difficile rapport que l'État entretient avec les jeunes qui s'imprime dans l'activité — ou l'absence d'activité — de ces équipements.

---

\* O.C.A.M., *Organisation commune africaine et malgache.*

*Les centres culturels français*

Quand la France installe ses centres culturels français après les indépendances des pays d'Afrique francophone\*, elle aménage le modèle des centres culturels français implantés dans le reste du monde, lesquels dépendent d'ailleurs d'un autre ministère. Mais elle ne prend pas de référence dans les cercles et les centres culturels qu'elle avait édifiés en A.E.F. et en A.O.F. En 1967, lorsque le chef du service de la coopération culturelle explique le rôle de ces centres culturels, il les situe à mi-chemin entre les centres culturels français classiques et les M.J.C. En fait, pour les pays africains indépendants comme pour la France, le modèle des M.J.C. a traversé les secousses de l'indépendance mieux que celui des centres culturels de la période coloniale.

Dès le début des années soixante, on assigne aux centres culturels français un rôle de phare. Le maintien de la présence culturelle française par « la défense de la langue française et le soutien des efforts entrepris en matière d'enseignement » (27). Puis rapidement, les centres culturels évoluent vers des modes d'intervention plus fins, plus souples et plus adaptés à la situation de pénurie des pays. Le critère d'utilité marque donc la deuxième étape qui s'est voulue, selon les responsables, « de moins en moins un témoin de la culture française et de plus en plus un témoin des besoins en pays d'accueil » (28). A la fin des années soixante, les centres culturels souhaitent dépasser leur clientèle traditionnelle de scolarisés. Étant déjà passés du terrain de la culture à celui de la formation, à un niveau parfois très modeste, ils apportent désormais un soutien intellectuel aux activités scolaires, péri ou post-scolaires. Ils se livrent à des activités de formation dans le domaine de l'animation culturelle, selon des formules et avec des intensités fort variables d'un centre à l'autre.

Les centres s'ouvrent d'une part à la culture africaine et d'autre part veulent être la vitrine de la culture française. Être « un miroir où le public africain et malgache se reconnaisse », car bien souvent les États n'offrent alors dans le domaine culturel « pratiquement aucune structure d'accueil » (27).

Autre point essentiel, le centre culturel est bien souvent un lieu politiquement neutre où se rencontrent « fortuitement » les diplomates et les hommes politiques au moment des tensions politiques avec la France.

En recevant en 1979 le statut d'établissement culturel doté de l'autonomie financière, les centres culturels se retrouvent dans la nécessité d'évoluer vers un certain autofinancement. Leurs animateurs, dont la plupart ont vécu la vie des centres depuis leurs débuts, estiment difficile de faire des recettes dans le domaine culturel, dans les « pays les moins avancés », sinon pauvres.

Les ambiguïtés de la coopération existent aussi dans ce domaine où le débat sur le rôle de substitution de ces centres au pays d'accueil est

\* Il faut ajouter aux anciens territoires de l'A.O.F. et de l'A.E.F., le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, Maurice, le Rwanda, Sao Tomé, les Seychelles, le Togo et le Zaïre, dont les centres culturels français sont jusqu'en 1983 sous la tutelle du ministère de la coopération.

toujours vivace. Selon le ministère des relations extérieures, les « centres culturels d'Afrique francophone, en l'absence fréquente de maisons de la culture, de théâtres ou de musées nationaux, ont une fonction provisoire de substitution qu'ils doivent très largement à la part qu'ils ont su ménager aux cultures nationales dans leurs activités (...). L'équilibre est délicat à maintenir entre une conception traditionnelle selon laquelle le centre culturel n'est que la vitrine de notre culture et une attitude qui, pour favoriser le dialogue des cultures, conduit à fournir aux cultures locales l'essentiel de leurs moyens d'expression. (...) Il paraît préférable d'opter (...) dans les pays les plus proches de nous historiquement et culturellement pour une conception plus traditionnelle où un centre culturel offre d'abord une image de la culture française » (29).

\*  
\*        \*

Une fois modifié le projet colonial d'équipements socio-culturels et bureaucratisé celui des maisons de la jeunesse, les réponses nationales sont souvent absentes, médiocres ou dépassées par la pression des faits. L'absence de moyens financiers, matériels et humains si souvent mise en avant est indéniable. Elle n'explique pas tout. La mainmise parfois directe du politique sur ces équipements socio-culturels fait fuir les jeunes. Il n'y a chez eux ni désir de subversion ni désir d'intégration : les jeunes sont ailleurs, si ce n'est les jeunes lycéens qui y trouvent — comme dans les centres culturels français — un moyen d'intégration privilégié. Il s'agirait plutôt d'une sorte d'indifférence vis-à-vis de l'État qui ne leur offre dans ce domaine aucun projet acceptable. L'héritage moral des centres culturels et des M.J.C. ne pouvait pas être repris. Les nouvelles idées se développent dans d'autres structures.

*Jean-Marie Mignon*  
chargé de formation

#### SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) DUMAS (B.). — *Le centre social, ses origines, sa place, son rôle.* — Lyon Université II, mémoire, 1975.
- (2) LOMANI-TCHIBAMBA (P.). — *Editorial.* — *Liaison*, n° 1, juillet 1950.
- (3) N'ZALAKANDA (D.). — *Liaison*, n° 2, 1950.
- (4) BEMBA (S.). — *Liaison*, n° 51, 1956.
- (5) DIOP (Membra). — *Liaison*, n° 59, sept-oct. 1957.
- (6) CORNUT-GENTILLE (B.). — *Lettre circulaire*, 1953.
- (7) N'DIAYE (Albert-Abdoulaye). — *Aperçu sur les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au Sénégal.* — Paris : EPHE, 1961, thèse, 108 F.
- (8) LAGANE (G.). — *Étude sur les mouvements et les organisations de jeunesse en Afrique noire française dans les années qui précèdent l'indépendance (1950-1960).* — Paris : Université I, CRA, 1972, thèse, 81 F + ann.
- (9) LEVALLOIS (M.) et BUGNICOURT (J.). — *Les centres culturels au Soudan français (1955).* — Paris : ENFOM, 1956, 86 F.
- (10) CORVAISIER (Y.) et VASLIN (J.). — *Les centres culturels en Haute Volta (1956).* — Paris : ENFOM, 1957.
- (11) CORNUT-GENTILLE (B.). — *Lettre circulaire.* — 23.2.54.

## Centres culturels et M.J.C. en Afrique francophone

- (12) PESSOU (O.). — *Le problème des centres culturels en A.O.F.* — *Bulletin de l'association pour l'étude des problèmes de l'Union française*, n° 94, nov. 1955 et n° 95.
- (13) BIZENGA (B.). — *Liaison*, n° 67, 1959.
- (14) Lettre de M. Poinot à M. A. Bocar Kane, 14 déc. 1956, citée par N'Diaye (A.A.)
- (15) CISSE (S.). — *Des orientations pédagogiques pour une meilleure participation de la jeunesse au développement du monde rural au Sénégal.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1977, 71 p.
- (16) BENOIT-FAYE (G.). — *Les associations de jeunesse au Sénégal.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1974, 71 p.
- (17) DIOP (A.). — *Jeunesses en développement : memento d'une périphérie : une expérience associative : du foyer des jeunes de Ronkh à l'amicale économique du Walo.* — *Communautés*, n° 62, oct.déc. 1982, pp.108-127.
- (18) Lettre de présentation du projet de décret portant création et organisation des CDEPS, cité par Diop (M.) in : *le CDEPS, instrument privilégié d'animation de la jeunesse rurale et urbaine du Sénégal.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1974, 65 p.
- (19) SAKHO (Ch.S.). — *Contribution à une meilleure connaissance du phénomène associatif : le cas des jeunes de la région du Cap Vert au Sénégal.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1983, 120 p.
- (20) ADOU ADJOGO (B.). — *L'éducation populaire et l'animation des jeunes pour le développement global en Côte d'Ivoire.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1973, 70 p.
- (21) ADIABOUAH (E.). — *L'intégration sociale de la femme par les organisations d'éducation féminine en Côte d'Ivoire.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1976, 53 p.
- (22) PRIEUX (Cl.). — *Étude sur l'action socio-éducative en République du Niger.* — Paris : FFMJC, rapport, 1966 ; 173 p.
- (23) SOUMANA (M.C.). — *L'animation des jeunes pour le développement global au Niger.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1972, 74 p.
- (24) GALLAUD (P.). — *La renaissance des Samaria au Niger. Les Cahiers de l'animation*, n° 18, 1977.
- (25) YAMEOGO (Z.R.). — *L'animation de la jeunesse en Haute Volta.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1977, 115 p.
- (26) SIB (S.E.). — *Insertion des jeunes voltaïques dans le développement socio-économique par l'animation.* — Marly-le-Roi : INEP, mémoire, 1976, 76 p.
- (27) Colloque OCAM du 15 au 19 décembre 1969, cité par Ndoumba (Cl.), in : *Place d'un centre culturel dans le développement en Afrique Noire. Cas de la R.C.A.* — Bordeaux : EIB, mémoire, 1975, 25 p.
- (28) MANDELKERN (P.). — *Les centres culturels français.* — *Coopération et développement*, 13, nov.-déc. 1966, pp.3-12.
- (29) *Le projet extérieur de la France.* — Ministère des relations extérieures, D.G.R.C.S.T., Paris, Documentation française, 1983, 150 p.

Tout corps est culture, ou :  
quelles pratiques physiques dans  
une perspective d'éducation populaire.

Des objets relèvent d'un double discours. Le discours du milieu :  
à entendre remettre au corps une liberté qui s'acquiert. Sans le moter aux  
sources vives de la créativité motrice, face à un univers médiané à

**REVUE TRIMESTRIELLE  
17<sup>e</sup> ANNEE  
1984**



Ni partisane, ni neutre,  
une nouvelle formule  
qui propose:

- un réseau international d'information,
- un outil de documentation
- un espace de débats et de recherche pluraliste.

Vendue en librairie: 40 F/numéro - Distribuée par Distique  
Abonnement (4 n°/an):

Individuel: France 136 F, Etranger 180 F

Institutions: France 164 F, Etranger 240 F

A adresser à **Privat** 14, rue des Arts - 31000 Toulouse

**AUTOGESTIONS**

# Activités corporelles et animation

## Ambiguïtés et enjeux

*Paule Paillet*

**L**E corps et la mise en jeu de sa motricité se trouvent explicitement impliqués dans bon nombre de pratiques qui se réclament de l'éducation populaire. En témoignent entre autres les Unités de Formation agréées dans le cadre du D.E.F.A. et inscrites par le ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports à son calendrier de l'année 1984, unités de formation proposées soit par les directions départementales de ce ministère, soit par les associations.

— Théâtre	: 37	U.F. agréées	+ 5
— Danse	: 9	U.F. agréées	+ 2
— Expression corporelle	: 11	U.F. agréées	
— Activités de pleine nature	: 38	U.F. agréées	+ 7

Ces rubriques recouvrent d'ailleurs des activités fort différenciées. Ces indicateurs demanderaient à être affinés, mais, pris globalement ils rendent compte avec clarté de deux types de demandes adressées au corps par la société industrielle contemporaine et que le secteur de l'animation entend assumer. Un premier accent d'intensité est mis sur la nécessité pour le corps de s'exprimer, de se doter d'une gestualité signifiante. Une deuxième mission lui est dévolue : renouer avec l'environnement naturel des relations privilégiées, s'ouvrir à tout ce registre de sensations et d'émotions que la civilisation urbaine censure, appauvrit, mutile, reconquérir des maîtrises menacées.

*Tout corps est culture, ou :  
quelles pratiques physiques dans  
une perspective d'éducation populaire.*

Ces objectifs relèvent d'un double discours. Le discours du militant : il entend restituer au corps une liberté qui s'éprouvera dans le retour aux sources vives de la créativité motrice, face à un univers médiatisé à

l'excès, codifié, technicisé, dans une écoute et une compréhension immédiate de l'autre. Mais aussi discours du technicien capable de réfléchir aux voies qui permettront l'accès à cette motricité en ouverture, à cette motricité désentravée, à cette appropriation — ou cette réappropriation — par le pratiquant de pouvoirs tenus sous le boisseau. Ces deux discours ne sont, bien entendu, nullement antagonistes, mais c'est leur articulation qui peut poser un problème. La pratique physique dans le cadre de l'éducation populaire ne saurait être synonyme de pratique pauvre ou dégradée ; faire trop grand crédit à la capacité créatrice de la spontanéité en expression corporelle par exemple, c'est pour l'animateur courir le risque de voir les pratiquants s'enfermer dans des stéréotypes stériles. Une motricité riche et inventive implique une maîtrise technique, c'est-à-dire l'acceptation de contrainte. Mais l'éducation populaire ne peut s'accommoder pour autant de l'imposition plus ou moins autoritaire de modèles d'apprentissage, comme le fait le sport civil sans trop de difficulté.

Le problème est plus fondamental à mon sens que celui de la simple détermination d'une procédure pédagogique correcte. Si l'on veut savoir comment traiter le corps dans les activités physiques, il ne suffit pas de se référer à la déontologie de l'éducation populaire en matière de formation. Que signifie exactement « animer » dans des domaines comme ceux des A.P.N. (1), de la danse, du mime, du théâtre, de l'expression corporelle (2) qui s'affirment comme lieux d'élection pour des pratiques qui veulent échapper à la normativité du sport institué ? Question inséparable d'une interrogation fondamentale portant sur le statut accordé au corps par la culture occidentale. Explorer ce statut ne constitue nullement un inutile détour. Car enfin selon que l'on fait du corps l'ultime citadelle de la liberté, la dernière zone franche où l'homme des sociétés industrielles peut échapper à la multiplicité des contraintes qui l'enserrent (c'est semble-t-il la piste esquissée par G. Mendel dans son dernier ouvrage « 55 millions d'individus sans appartenance ») ou qu'on tient au contraire pour la pièce maîtresse de toute l'aliénation, le lieu obscur où s'origine, à notre insu, toute loi, on voit se dégager des images de l'activité motrice et de l'animation significativement différentes. Dans la première hypothèse il s'agira d'enrichir un vocabulaire gestuel, de l'affiner, de jouer sur une prise de conscience des sensations extéro et proprioceptives, d'amener le pratiquant à s'éprouver dans la plénitude de ses capacités expressives, de ses pouvoirs d'exploration de soi, d'autrui, du monde à l'entour.

La deuxième hypothèse confronte à des nécessités plus rudes : désentraver une motricité aveuglée et captive, s'affronter à tous les pouvoirs acharnés à « dresser » le corps, à le « mettre au pas » (métaphores combien parlantes !), à inscrire au plus profond des muscles et des nerfs les règles qui modèleront nos comportements et notre morale... ». Le corps

---

(1) *Activités de pleine nature.*

(2) *On emploie de plus en plus maintenant les termes « activités physiques d'expression » A.P.E.X., au lieu « d'expression corporelle ».*

est le pivot de notre être au monde « affirmait Merleau-Ponty : l'approche de la phénoménologie cautionne le caractère incontournable du questionnement.

La référence au « vécu corporel » fait surface de temps à autre dans le discours de l'animation. Pourquoi pas ? Mais ce vécu-là demande à être traité avec précaution, cerné avec rigueur, si l'on veut éviter qu'il n'entraîne traitreusement vers l'illusion du dévoilement spontané d'une motricité « essentielle », dévoilement que rendrait possible, par exemple, la création d'un climat de tolérance et de permissivité. Or il n'y a pas de corps « naturel », donc pas de vécu corporel qui ne soit, de part en part, pétri de culture. Certes le corps, en tant que machine anatomo-physiologique est à l'évidence fragment de nature. Mais d'une nature culturalisée et ce dès la naissance et peut-être même avant. Le symbolisme des pratiques qui entourent cette naissance dans les sociétés les plus archaïques ne le cède en rien en signification à celui des sociétés dites évoluées (1). Les marquages sur la peau, peintures, tatouage, scarifications, sont autant de signatures d'appartenance qui inscrivent sur l'épiderme ou au vif de la chair, la lisibilité d'un statut social (2). Le modelage des attitudes commence dès la première heure de la vie : elle reflète, bien plus profondément que des préoccupations d'esthétique ou d'hygiène, toute la philosophie d'un groupe humain. Ces idées nous sont désormais familières. A l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, M. Mauss affirme que toute civilisation impose à l'homme une certaine manière de se servir de son corps (3). En ce sens il n'existe pas de façon naturelle de courir, de sauter, de nager, de manger ; les pratiques sexuelles, les techniques d'accouchement n'ont rien d'universel. Bien entendu les médiations entre corps et environnement constituées par les objets de la vie quotidienne accentuent cette modélisation de la motricité : passer les premiers mois de la vie dans un berceau ou collé au dos de la mère marque sans doute les sensibilités de manière profondément différente... L'école culturaliste américaine insistera, elle aussi, sur l'inesquivable emprise du social sur le somatique. L'ethnologue M. Mead étudiant, sur le terrain, le comportement de sept tribus de Nouvelle-Guinée dégage des corrélations étroites entre la manière dont les mères touchent et nourrissent leurs bébés et les comportements adultes (4).

L'ethno-anthropologie fournit en abondance un matériel qui démontre que tout corps est travaillé par la culture et qu'opposer un corps « sauvage » à un corps « policé » ne représente rien d'autre qu'un vieux fantasme — fortement teinté d'ethnocentrisme, soit dit en passant — des sociétés occidentales.

Il importe donc de se montrer très clair sur ce point : en matière d'animation, quand le corps et la motricité sont en jeu quelle que soit la volonté libératoire, le souci de redécouverte du corps profond, de son potentiel

(1) A l'appui de cette assertion :

— TALAYESVA. — *Soleil hopi*. — Coll. Terre Humaine Plon.

— CLASTRE (P.). — *Chronique des Indiens Guayakis*. — Coll. Terre Humaine Plon.

(2) MAERTENS (J.T.). — *Ritologiques*. — Aubier-Montaigne.

(3) MAUSS (M.). — *Sociologie et anthropologie*. — P.U.F.

(4) MEAD (M.). — *L'un et l'autre sexe*. — Gonthier.

expressif, la volonté de renouer des liens avec le milieu naturel, il s'agira toujours de lutter dans un contexte culturel et socio-économique contraignant, contre des impérialismes qui limitent durement les reconquêtes rêvées. Les usages du corps ont déjà été normalisés et codifiés par les strates éducatives successives ; le milieu naturel est le lieu d'âpres batailles qui visent à exploiter les sports de plein air pour les rentabiliser au maximum (1). Territoires et pouvoirs, autant d'enjeux durement disputés : à la lumière d'une analyse institutionnelle j'essaierai de montrer les mécanismes des stratégies d'appropriation.

### *Le discours sur le corps, ses significations, ses imprécisions, ses pièges*

Si l'on veut mêler les intentions pures ou moins pures, les visées humanistes sincères et les interférences économiques plus ou moins avouées, les chances des différents acteurs dans ce scénario multiforme où animateurs et « animés » se trouvent engagés, si l'on veut dissiper les équivoques, mettre à nu les forces sous-jacentes, il faut revenir à la situation assignée au corps en ce point bien précis du temps et de l'espace : la France de 1984, interroger les idéologies qu'il véhicule, les pratiques qu'il suscite, les intérêts qu'il alimente. Il importe aussi d'entendre ce qu'en ont à dire les philosophes, les sociologues, les psychanalystes qui posent sur le problème un regard distancié, et nous le verrons, sont bien loin de partager l'exaltation de certains praticiens. Dire que depuis quelques années le corps est à la mode ne traduirait que faiblement la force de l'engouement qu'il suscite. Mieux vaudrait parler d'une véritable voracité ! Objet de discours innombrables pas toujours, hélas, sérieusement fondés, héros de pratiques qui se veulent salvatrices : on explore ses potentialités, on attend de lui qu'il laisse jaillir la source vive de plaisirs ensevelis sous le poids de morales oppressives, on l'incite (jeux de rôle, psychodrames) à livrer ses fantasmes, sans toujours bien savoir comment traiter le matériel qui émergera. Il arrive qu'on frôle l'irresponsabilité... Les pratiques ? Citons pêle-mêle et sans prétention à l'exhaustivité, la bio-énergie, le cri primal, le mouvement du potentiel humain, toutes les techniques dites californiennes, la gestalthérapie, l'aérobic ; dans un registre peut-être plus anodin et plus flou l'expression corporelle, autant de façons d'en user avec la voix, le geste, la mimique, le rythme, qui se trouvent légitimées, dans l'esprit de leurs promoteurs, par des objectifs libérateurs, cathartiques, thérapeutiques, de restauration de la créativité, etc. La multiplication de salles privées dit aussi, assez clairement, que la culture des corps procure de substantiels profits dans un contexte de commercialisation qui n'a bien entendu rien à voir avec l'éducation populaire... C'est aussi le lieu de dire avec force, et pour dissiper à l'avance toute équivoque que l'analyse

---

(1) Rappelons pour mémoire le film américain « délivrance » qui fait voler en éclat de manière terrifiante le mythe d'une nature présumée vierge et innocente !

précédente ne s'applique que fort rarement aux pratiques d'animation de l'éducation populaire. Les animateurs apparaissent au contraire comme très soucieux d'un travail rigoureux, orienté vers des finalités éducatives précises. Que visent-ils ? Un affinement du schéma corporel, une maîtrise plus sûre des espaces, l'enrichissement des capacités expressives, un accès plus fluide aux émotions, l'amélioration des capacités d'écoute et de communication. Il ne s'agit pas là de l'irruption d'un corps anarchique, mais d'activités structurées par des techniques : danse, mime, travail sur la voix, expression corporelle, qui impliquent de vrais apprentissages, même s'ils ne relèvent pas de démonstrations imposées de façon autoritaire, mais d'une recherche où l'autonomie de chaque pratiquant se trouve préservée.

Il serait cependant bien candide de penser que toutes les difficultés sont levées, que l'éducation populaire puisse évacuer dans ses pratiques d'animation les ambiguïtés dont le corps est porteur, qu'elle résiste sans problème à la pression des modèles véhiculés par d'autres lieux d'animation, largement diffusés par les journaux (en particulier dans la presse féminine) et les media télévisuels, modèles dont les pratiquants ne peuvent pas ne pas être imprégnés... Quand un participant à un groupe d'expression corporelle déclare, approuvé par tous « moi ce que je recherche c'est d'être bien dans ma peau ! », comment entendre sa requête ? « Être bien dans son corps » « se sentir bien dans son corps... » c'est devenu une espèce d'impératif culturel, une exigence close sur elle-même, auto-suffisante, qu'on n'essaie même plus de sonder : résolution des tensions internes, dissolution des crispations imposées par la rigidité des comportements sociaux habituels ? Sans doute... mais au fond, plus au fond, ne serait-ce pas accorder aux pulsions le droit de s'exprimer, désenclaver ces énergies instinctuelles (que les cultures établies dérivent vers des causes socialement recevables) et les mettre enfin au service du principe de plaisir ? N'être plus étroitement assujetti aux diktats du fonctionnel et de l'utilitaire ? L'animateur se retrouve assez bien dans ce type de revendication implicite : la demande d'une levée partielle des interdits pour accéder à une jouissance. Il est bien certain qu'en se tenant à l'écart de pédagogies normatives, obsessionnellement habitées d'exigences techniques, en laissant chacun explorer son champ sensoriel et moteur, en permettant le libre jeu des émotions, il accepte le risque (ou la chance ?) de quelques fulgurantes révélations, de quelques plongées abyssales, que des plans d'affectivité se dévoilent, que des fantasmes enfouis se fassent jour. Mais l'animateur n'est ni psychanalyste, ni thérapeute, il lui faudra se garder d'interprétations symboliques hasardées. Et d'ailleurs tout ce que le corps dit — ou semble dire — ne saurait être pris pour argent comptant. Sur ces ruses du corps, sur le masquage des problèmes et la fuite dans l'activité motrice, Claude Pujade-Renaud et Georges Vigarello ont écrit des pages à mon sens décisives (1) (2).

(1) PUJADE-RENAUD (Cl.). — *Expression corporelle, langage du silence*. — E.S.F.

(2) VIGARELLO (G.). — *Le corps redressé*. — J.P. Delarge.

Une autre inquiétude surgit si l'on s'attache à l'analyse faite par Herbert Marcuse (1) du phénomène de désublimation, ou plutôt de cette pseudo désublimation qu'il nomme « désublimation répressive », ou encore « désublimation institutionnelle ». Pour lui la société a tôt fait de récupérer à son profit cette énergie libidinale qui croit échapper au carcan des interdits. L'homme se trouve doublement floué. D'abord parce que les satisfactions qu'il en tire sont rapidement transmutes en valeurs marchandes (« être bien dans son corps », et aussi « tenir la forme », c'est monnayable sur le marché du travail, dans le domaine des relations publiques...). Ensuite parce que cette pseudo-libération désamorce son potentiel de contestation, lui fournissant une illusion de liberté.

Je ne prétends pas que l'éducation populaire doive adhérer sans partage à des vues aussi radicales. Il lui faut au moins y réfléchir même si elle doit y découvrir quelque source d'inquiétude. Par contre elle peut trouver matière à conforter sa pédagogie et son éthique lorsque le philosophe (lequel est-il besoin de le préciser, ne traitait pas des problèmes de l'animation !) dénonce avec vigueur l'impérialisme d'un environnement aseptisé et désérotisé qui tranche les racines d'une jouissance corporelle globale et oblige à renoncer au bonheur « panique » qu'offrirait une osmose entre le corps et les éléments naturels, il incite implicitement à explorer toutes les sensations périphériques et musculaires, toutes les richesses du contact avec le vent, l'eau, la neige, le rocher, propres à faire accéder à ce qu'il nomme « une auto-transcendance de la libido ». Proposition qui n'évacue nullement la technique, la maîtrise gestuelle étant elle-même génératrice de plaisir, mais condamne à coup sûr les pédagogies raides du modèle magistral et du geste « juste » imposé.

On trouvera peut-être toutes ces analyses un peu trop pointilleuses. On sera tenté d'y voir — ce qui n'est pas le cas — une méfiance face aux pratiques d'animation où le corps se trouve engagé. Mais l'évaluation des enjeux, des dynamismes et des pesanteurs culturels en présence, une claire conscience des risques de récupération, constituent la meilleure garantie contre un éventuel détournement des objectifs de l'animation. A toutes ces prudences j'en ajouterai une autre, elle vise la propriété des termes, la rigueur sémantique ; on parle beaucoup — et pas seulement en éducation populaire — de langage corporel, de langage gestuel. Une sorte d'illusion romantique tend à assimiler terme à terme langage parlé et langage du corps. L'on va même parfois jusqu'à concéder à ce dernier une sorte de prééminence et la mission de casser l'impérialisme de la parole ! Certes on sait la place faite en animation au groupe, l'importance accordée à l'interrelation ; il n'est donc pas illégitime que l'animation s'intéresse à la richesse des communications gestuelles et mimiques, explore des moralités originales d'approche du corps de l'autre, se propose de déchiffrer autrui par ce qu'il donne à voir et à comprendre de lui-même. Mais cet objectif a ses limites : le corps ne dit pas tout, même s'il dit autre chose, et de toute façon, il lui manquera toujours ce système de la double

---

(1) MARCUSE (H.). — *L'homme unidimensionnel*.

articulation qui confère au signifiant indépendance par rapport à la nature du signifié et fait de la parole écrite ou orale, selon le linguiste Martinet, « L'outil de communication le plus économique, couvrant le champ le plus étendu ». Travailler sur la communication non verbale, bien sûr, mais en évaluant bien ses limites, en restant vigilant face aux hasards et aux biais d'interprétations « sauvages ».

### *La démocratisation des pratiques ? Nécessaire certes, mais...*

L'analyse proposée jusqu'à ce point de la réflexion a plutôt tenté de mettre en évidence la structuration et la signification internes des pratiques d'animation en s'attachant plus particulièrement aux activités de pleine nature et aux activités physiques d'expression, domaines privilégiés, semble-t-il, pour l'éducation populaire et le mouvement associatif. Mais il n'est évidemment pas question de donner l'illusion, en isolant ce secteur des autres champs d'activité où le corps se trouve impliqué, et en particulier du champ sportif, qu'il échappe peu ou prou à la pesanteur des déterminants sociaux, par la grâce de quelque option culturelle humaniste et généreuse. Ce serait tomber dans le piège d'un idéalisme réducteur et à la limite réactionnaire. C'est donc plus précisément à la lumière des mutations accélérées qui travaillent aujourd'hui le tissu économique, social et culturel qu'il faut maintenant attaquer le problème.

Bien significative à cet égard la dénomination de ministère du Temps Libre « qui a redéfini en 1981, en les élargissant, les finalités de l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports. Le temps libre, ou, si l'on préfère, le temps non contraint a vu son domaine s'élargir avec les propositions de pré-retraite à 55 ans, la généralisation de la semaine de congés payés. A l'horizon se profile... peut-être, la semaine de 35 heures. Que ces mesures soient envisagées pour générer des espaces de liberté, ou sous la contrainte de disfonctionnements organiques, c'est une question qui ne sera pas abordée ici, encore que l'usage qui sera fait de ces temps de loisir octroyé ne soit pas sans corrélation, pour le citoyen, avec la perception, gratifiante ou vexatoire, qu'il aura de ce « cadeau ». Je m'en tiendrai à une hypothèse simple : le nombre des pratiquants potentiels d'activités physiques ne peut que s'accroître quand les temps de loisirs augmentent, hypothèse qui se trouve largement confirmée par la modification du paysage des activités physiques et sportives dans les années qui viennent de s'écouler :

— diversification des publics, toutes les tranches d'âge se trouvant concernées, les clubs de gymnastique volontaire, les clubs du troisième âge, prolifèrent, on a vu naître des activités où mères et très jeunes enfants « travaillent » de concert à découvrir leurs corps, etc.

— multiplication des pratiques : la prééminence des sports traditionnels, solidement implantés depuis 3/4 de siècle se voit battue en brèche par des nouveaux venus, tels les sports californiens utilisateurs « d'énergies douces » ;

— à l'intérieur d'une même spécialité on assiste à des éclatements qui font qu'un sport revêt des significations parfois antagonistes et draine des

populations différentes qui souvent se méprisent : on ne fait plus tout uniment de la moto, mais de l'enduro, du trial ou de la moto verte ; le ski ne se contente plus d'être ski alpin, de randonnée ou de fond, il invente le ski acrobatique, le ski de pente raide, le ski sur avalanche ; le canoë en eau plate n'a pas grand chose à voir avec les descentes en eau vive ou le slalom en parcours balisé. Et le cavalier qui se veut l'aventurier des grands espaces ne se reconnaît pas dans le concurrent des concours hippiques qui d'ailleurs, en retour, l'ignore (1).

Cette prolifération, ce bouillonnement, exaspèrent la lutte pour l'appropriation des espaces (véliplanchistes et nageurs se disputent les plans d'eau), l'engouement pour les pratiques non contrôlées menace les pouvoirs sportifs institués qui contre-attaquent en avançant des arguments de sécurité. Cette effervescence ne peut laisser l'éducation populaire indifférente. Signifie-t-elle une démocratisation réelle des activités physiques et sportives ? Il faut s'entendre sur ce terme de démocratisation : on peut le concevoir comme la possibilité offerte à tous ceux qui en auraient le désir d'accéder aux pratiques de leur choix, sans trop de discriminations financière et culturelle.

Il est bien clair que ce libre accès constitue la condition nécessaire pour mettre en œuvre ce type d'animation qui choisit comme objectif de permettre à chaque être d'explorer toute la richesse de sa motricité, de découvrir de quelle manière user de son corps à des fins qu'il a choisies et dans les disciplines qu'il souhaite aborder. Condition nécessaire, mais non suffisante. Multiplier les courts de tennis et les terrains de golf municipaux ne veut pas dire que la partie soit gagnée. L'accession démocratique à l'activité physique ne se résume pas à un problème d'encadrement et d'équipements : les comités d'entreprise d'E.D.F./G.D.F. disposent d'installations remarquables et d'animateurs bien formés, et pourtant les activités qu'ils proposent sont peu suivies. L'infrastructure matérielle et humaine ne constitue pas en elle-même un facteur motivationnel déterminant. L'envie d'éprouver son corps et sa motricité dans des activités de loisir à visée ludique et/ou compétitive est largement subordonnée aux conditions de la vie au travail et au foyer, à l'organisation de l'emploi du temps : dans une grande entreprise comme Renault, les rencontres interateliers sur le territoire de l'usine rencontrent la faveur de travailleurs qui pourront se montrer réticents à quitter la maison durant le week-end pour disputer un match ou faire du cyclotourisme. Par contre la possibilité d'une pratique familiale est en général perçue comme incitative et stimulante.

### *Dis-moi quelles sont tes pratiques, je te dirai qui tu es*

Peut-être ne sommes-nous là encore qu'à la périphérie du problème. Accès le plus large possible aux pratiques en voie de multiplication rapide

---

(1) Éléments d'information tirés du livre « Sports et société » (VIGOT) et plus particulièrement de la contribution de C. POCIELLO « La force, l'énergie, la grâce et les réflexes ».

grâce à des systèmes d'organisation compatibles avec les impératifs de vie ? Oui certes, mais la liberté des choix se trouve travaillée bien plus en profondeur par des déterminismes puissants et cachés qui nous ramènent au statut culturel du corps, mais envisagé cette fois de façon différentielle, en fonction des classes sociales. La manière dont on vit et dont on éprouve son corps, la considération que l'on a pour lui, le droit que l'on s'arroge d'en user de telle ou telle manière ne sont pas le fruit de dispositions psychologiques et caractérologiques individuelles, ou du moins pas uniquement. La chirurgie esthétique suscite des réactions de rejet et de la réprobation chez beaucoup de femmes de condition très modeste, pas seulement à cause de l'obstacle — non négligeable — de l'argent, mais aussi parce qu'elle renvoie à l'ethos d'une classe sociale où elles ne se reconnaissent pas, d'une classe sociale pour laquelle le corps ne représente pas en tant que force de travail un capital économique brut, mais constitue plutôt un élément de standing, une composante de la position sociale et, par le biais de l'esthétique, un facteur de sécurité (1). Luc Boltanski fait une étude différentielle de l'usage des médicaments : utilisés par les classes dominées pour soigner des maux répertoriés par ordonnance, et aussi en relation avec une sorte d'imaginaire de la reconstitution de la force de travail. Les classes aisées consultent davantage le médecin et lui demanderont, en rapport avec des inquiétudes plus psychologiques, des médications visant la détente, la diminution du stress, etc.

Ce type d'analyse s'avère parfaitement pertinent quand on aborde les pratiques physiques. L'habitus « forme incorporée de la condition de classe et des conditionnements qu'elle impose » selon la propre définition de Pierre Bourdieu induit des stylistiques comportementales auxquelles les activités physiques et sportives n'ont aucune raison d'échapper. Des études très précises menées, entre autres, par l'équipe des sociologues de l'I.N.S.E.P. (2) permettent de dégager des typologies basées sur des corrélations entre le capital économique social et culturel du pratiquant et ses choix préférentiels en matière de pratiques. Cette proposition un peu abstraite s'éclaire d'observations tirées de la réalité de la pratique. Par exemple, les sports à gestuels énergétiques basés sur la force, disposition naturelle qui ne demande pas à être trop travaillée, attireraient plutôt les classes populaires habituées à de rudes travaux ; en parfaite antithèse, les pratiques à gestuels de maîtrise (de soi et de l'environnement) requièrent d'autres investissements ; pratiques plus sophistiquées, plus « intellectuelles » à apprentissages longs et souvent coûteux, engageant le corps dans des prises d'information subtiles, impliquant des prises de décisions et des réponses motrices rapides. C'est le cas par exemple du delta plane, ou vol libre ; le libériste, engin incorporé à son corps, joue avec l'air et le vent un jeu tout de finesse... avec en prime le piment du danger. Son activité motrice est aux antipodes de la force brutalement investie dans les sports à dominante énergétique. Il a tout à fait conscience de faire partie d'une élite, et pas seulement sportive. A l'intérieur d'un même sport on

(1) PAILLET (P.) et GATE (A.). — *Changer de Corps*. — Éditions Internationales.

(2) VIGOT. — *Sport et Société*.

retrouve ce type de clivage : au rugby, manuels — techniciens/contremaitres — intellectuels auront dans le jeu des fonctions concordant avec leur statut socio-culturel. Un autre exemple encore, pris dans les sports de combat : la lutte est l'apanage des classes populaires, elle implique le contact direct avec le corps de l'adversaire, à l'inverse l'aïkido attire les pratiquants des classes aisées qui, par tradition répugnent au corps à corps.

Le phénomène de la distinction au sens où l'entend Bourdieu joue à plein dans le domaine des activités physiques et sportives où les classes dominantes sont contraintes à une sorte de fuite en avant pour échapper à la popularisation des pratiques, dévalorisante à leurs yeux et affirmer aussi leur prééminence dans un domaine où la rareté constitue un marqueur culturel de choix.

Il est très évident qu'une telle approche confronte l'animation à de rudes interrogations : se trouve-t-elle condamnée à entériner, sans en être consciente, des déterminismes socio-culturels contre lesquels s'inscrit l'éthique de l'éducation populaire ? Ne saurait-elle échapper à l'hétéronomie alors que tout son propos est de permettre aux pratiquants d'accéder à l'autonomie ? Je ne le crois pas : le brassage des pratiques, l'émergence constante de nouvelles modalités d'action, d'invention souvent riches de fantaisie, la conquête par les classes populaires de territoires réservés, prouvent qu'elle n'œuvre pas dans un champ figé, statique, mais dans un secteur où les affrontements sont le gage même de la possibilité d'infléchir le cours des choses.

D'ailleurs il ne s'agit pas seulement d'investir des territoires. Il s'agit ainsi, et sans doute surtout, de savoir de quelle manière le pratiquant va gérer son activité. Or il est indéniable que se développent aujourd'hui une conception libertaire du loisir physique, une méfiance vive face aux structures d'embrigadement et aux institutions patentées, un refus du rapport ascendance-soumission dans les processus d'apprentissage, une répugnance face à l'acquisition de modèles proposés, voire imposés. Attitude nullement monolithique, mais s'alimentant à des motivations bien différentes : des jeunes de milieu très défavorisés se dirigeront vers des activités presque informelles ; obéissant à une logique d'affiliation, ce qu'ils recherchent surtout c'est une certaine forme de convivialité groupale (en opposition avec des jeunes de milieu social aisé, fréquentant les clubs, acceptant l'effort en vue de la performance) (1) mais la revendication d'autonomie c'est aussi l'attitude aristocratique du pratiquant qui, dans des disciplines exigeantes, voire périlleuses (vol libre, ski acrobatique, escalade en solo) revendique de tirer de ses seules capacités la maîtrise de ce qu'il fait, avec toute sa charge d'aléatoire. A la limite, celui-là n'aura besoin ni d'animateur, ni de moniteur. Il s'assumera seul.

---

(1) Voir article de CALLEDE (J.P.) — Numéro 31 des Cahiers.

## *L'animation des activités physiques et sportives face au sport fédéral : un combat inégal ?*

Mutation des mentalités donc ; appétit d'exploration des sentiers non battus, demandes de pédagogies non corsetées misant sur la découverte du corps propre et du milieu, sur la co-gestion de la pratique, sur la cohésion groupale, recherche du plaisir plutôt que de la performance... L'animation ne serait-elle pas en droit de penser qu'elle marque des points ? Or le projet de loi sur la promotion du sport présenté à l'assemblée nationale les 11 et 12 avril 1984 suscite au contraire une vive inquiétude chez la quarantaine d'associations regroupées au sein du Comité National de Plein Air (A.N.P.A.), chez les associations de tourisme social, l'association de la Jeunesse en plein air, etc. qui voient dans le texte « une volonté de faire entrer dans le monde du sport toutes les activités physiques, en donnant aux seuls mouvements sportifs tous les pouvoirs et tous les moyens » (1). Paradoxe ? Nullement. Si les associations s'alarment c'est que leur lutte contre les prétentions hégémoniques du sport fédéral est pour elles une vieille histoire au cours de laquelle elles ont eu rarement le dessus. Que ce sport fédéral tende à renforcer ses positions à proportion que de nouvelles sensibilités se font jour, des modes d'investissement du corps qui l'ignorent ou le rejettent, paraît dans la logique des choses. Le sport est une puissance extrêmement bien armée, très jalouse de ses prérogatives, très sourcilleuse quant à la maintenance de la doctrine qui la fonde : affirmer par exemple l'existence et le développement des pratiques « sauvages » c'est tenir un discours antifédéral ! On a beaucoup écrit, on écrit beaucoup sur le sport ; des textes qui reflètent souvent des positions idéologiques au sens où l'idéologie fonctionne comme masquage des rapports sociaux de domination et d'affrontement.

Par rapport aux associations revendiquant pour l'homme des activités physiques moins encadrées, moins strictement normées, laissant leur chance au ludisme, le sport se situe comme un groupe de pression redoutable. Il a des stratégies et les moyens de ses stratégies. A la racine de son pouvoir : des enjeux économiques considérables, pudiquement occultés. Le sport contre le pays d'un réseau institutionnel serré, ramifié, hiérarchisé. Il secrète un temps calendaire qui tend à rythmer le temps de la cité avec ses accents d'intensité (: « je décroche mon téléphone les samedis des matches des 5 nations, le jour de la finale de Roland-Garros »...). Il quadrille ses aires, aménage et appareille les espaces naturels. Il ordonne et classe la motricité selon des systèmes d'exigences codifiées. La pédagogie qui en découle, le rapport athlète-entraîneur renvoient le plus souvent à des modèles autoritaires périmés (2) : infantilisation du pratiquant,

(1) « *Le Monde* » 12 avril 1984 : *Que l'inquiétude des associations soit ou non fondée ne sera pas envisagé ici. Elle est simplement analysée comme un symptôme révélateur.*

(2) VIGOT. — *La relation au sein des A.P.S.* — Sous la direction de R. Thomas. — Voir article de Marc LEVEQUE : *La relation entraîneur/entraîné.*

pouvoir redoutable de l'entraîneur en prise directe sur le corps de son « poulain » et doublement légitimé : par le mandat de l'institution d'une part, mais aussi parce que la quantification des résultats sportifs confère aux évaluations du maître un caractère d'objectivité. Peut-on aller plus loin et dire comme l'affirment les tenants du courant antisportif freudo-marxiste que le sport, infiltré d'une idéologie de la productivité héritée des modes de fonctionnement et de la morale de la société industrielle, est le royaume d'une motricité aliénée ? Que le corps du pratiquant s'y fait agent direct d'un surmoi oppresseur ? En un mot que le phénomène sportif constitue l'exemple parfait d'une désublimation répressive. Je pense pour ma part qu'on ne peut complètement nier la gratification ludique qui, malgré tout, subsiste. Il n'en demeure pas moins que le sport s'arroge la prétention de gérer institutionnellement l'économie des pulsions : les règlements, l'arbitre sont là, en principe, pour tenir en lisière l'agressivité. Il fonde son éthique, sans trop se soucier des discordances parfois flagrantes entre une morale proclamée et les réalités du terrain. Les rencontres sportives se veulent les grandes fêtes du monde contemporain ; rien n'y manque, ni la théâtralisation, ni les symboles, ni les chantres, ni, serait-on presque tenté de dire, le sacré. Qui parlerait d'un autre type de fête du corps, de jouissance conviviale, hors de l'obsession de la loi, où la technique serait mise au service du plaisir, où l'énergie se dépenserait dans une jubilation de l'être et non pour fabriquer de la performance, celui-là serait considéré comme un marginal et un ennemi par le sport fédéral. Car toute tentative pour désinstitutionnaliser l'activité physique, pour la rendre à sa gratuité constitue pour les instances dirigeantes un danger et un affront.

Face aux mégastructures du sport fédéral, le mouvement associatif. Il refuse les cadrages institutionnels lourds, gère des pratiques non licenciées, revendique de former ses propres animateurs et qu'on leur reconnaisse juridiquement compétence sur le terrain. Il dispute ses territoires au marché sportif, et c'est là une zone d'affrontement particulièrement névralgique, à proportion des intérêts économiques en jeu. Le clivage avec le sport fédéral traverse les pratiques pédagogiques. Il faut y insister, car c'est dans ce rapport « animateur/animé », dans le style de la mobilisation motrice, que l'éducation populaire trouve peut-être le plus authentiquement sa spécificité. Les animateurs d'associations, les C.T.P. concernés par les A.P.N. et les activités physiques d'expression ne se réfèrent pas à un corpus pédagogique standardisé, leur champ n'est pas vraiment homogénéisé par une doctrine unificatrice. Il est pourtant manifeste que leurs préoccupations se recoupent, relèvent de la même éthique. Face aux pédagogies alignées et brevetées, ils privilégient des pédagogies de la mise en situation : centrer les apprentissages sur des contenus formalisés, pour eux, c'est un mauvais angle d'attaque qui pervertit la relation. Ils ne revendiquent pas pour eux-mêmes un statut magistral de compétence exclusive, mais préfèrent miser sur la valeur éducative des échanges dans le groupe des pairs : s'instituer enseignants les uns des autres est source de plaisir. Certaines variantes pédagogiques particulièrement dynamisantes retrouvent — vraisemblablement sans le savoir — les modèles les plus récents de l'éthopédagogie du professeur Paillard et des neuro-sciences : laisser

l'acteur dans son incertitude, miser sur des systèmes d'autorégulation efficaces en eux-mêmes pour dégager une ou des solutions aux problèmes à résoudre.

Les A.P.N. insistent sur la richesse de l'expérience sensorielle et motrice dans un milieu que n'ont pas rétréci et appauvri la normalisation et l'élimination des hasards : « Ce qui compte, ce n'est pas la compétition et le résultat, mais bien l'aventure corporelle et motrice, vécue en groupe, et dont le risque mesuré et maîtrisé n'est pas exclu » (1). Elles veulent, dans une perspective écologique, sensibiliser au maintien des équilibres naturels, constituer la pratique comme médiation entre le sujet agissant et le milieu, ouvrir à la compréhension d'autres mode de vie, etc. Toutes propositions qui ne font nullement fi de la maîtrise motrice (c'est de toute façon un facteur avec lequel on ne peut pas tricher quand le corps est en jeu) mais qui se refusent à admettre que l'argument de sécurité se transforme en un paravent derrière lequel le sport et ses encadreurs s'abriteraient pour maintenir leur hégémonie (notons au passage que ce dernier point ne va pas de soi : nombre de pratiquants en effet revendiquent tout à la fois une pratique non assujettie et des garanties de sécurité !).

Pourquoi des modalités d'action si ouvertes, si progressives ont-elles tant de mal à faire reconnaître leur légitimité par les pouvoirs publics ? Pourquoi par exemple le Comité National du Plein Air, collectif d'associations créé en septembre 1980 peut-il, trois ans plus tard, affirmer que « le plein air est ignoré dans sa spécificité, gêné dans sa pratique, menacé sur son terrain » ? (Assemblée Générale du 29 avril 1983). Pourquoi chaque fois que grâce à ses luttes il a fait un pas en avant vers sa décolonisation par rapport au sport, une vigoureuse contre-offensive de ce dernier a jusqu'à présent réussi à remettre en question les acquis ?

La réponse à ces questions est à rechercher dans les conditions juridiques qui règlent l'activité sportive, avec, bien entendu, en toile de fond, la nature fondamentale du sport telle que j'ai tenté de la mettre en lumière. La démonstration peut être faite de façon particulièrement éclairante quand il s'agit des A.P.N. Le sport fédéral y sert de caution légitimante à des groupes de pression interne d'une efficacité proportionnelle à l'ampleur des intérêts économiques et financiers engagés dans les pratiques. Le ski alpin offre sans doute le modèle le plus contraignant : son impérialisme défend en effet un marché considérable. La Fédération de Ski, exceptionnellement sourcilleuse quant au maintien de ses prérogatives, contre avec rigueur toute tentative de création d'écoles dissidentes (l'École de Ski des Verts, par exemple, animée par Vachez et basée sur la méthode du ski évolutif). Elle s'accroche à des pédagogies de l'imitation qui segmentent les populations en groupes de niveau, multiplient les points de passage techniques obligatoires (et parfois contradictoires dans la progression !), allongent les apprentissages. Le syndicat des moniteurs de ski, qui gère les formations de la F.F.S. s'est constitué en une caste qui défend son territoire en usant des dispositions offertes par la loi : l'accès au brevet d'État de ski alpin (1°, 2°, 3° degré) devient un vrai parcours

(1) *Le Corps dans la nature - jeu et enjeu.*

d'obstacles, il a changé six fois de formule entre 1976 et 1982, date à laquelle il ne comportait pas moins de 27 points de passage, son obtention demande trois années. Et bien entendu les animateurs issus des associations et formés par elles, quelle que soit leur valeur, ont des chances de succès bien moindres que les poulains de la F.F.S. Condition liminaire pour se présenter à ces brevets : être titulaire d'un chamois, titre commercial attribué par l'École de Ski dont les moniteurs diplômés sont actionnaires.

Dans le domaine du ski de fond l'étau semble moins serré, peut-être parce que la technique y apparaît comme moins pointue, donc moins monopolisable, mais aussi parce que les aires de pratiques échappent davantage à l'emprise commerciale. Un exemple à l'appui de cette assertion : en mars 1981 Tourisme et Travail, association de tourisme social organise des activités de ski de fond et de moyenne montagne sous la responsabilité d'animateurs non brevetés d'État. Or la loi de 1963 sur le sport stipule que « nul ne peut professer une activité physique et sportive à titre rétribué s'il n'est titulaire d'un diplôme délivré par l'État » (1). Elle soumet donc à l'obligation du diplôme d'État des organismes de droit privé). Voilà donc Tourisme et Travail en effraction. Constat des gendarmes.

Tourisme et Travail contre-attaque : le tribunal d'Annecy déboute le préfet et conclut au non-lieu. Il n'y a pas eu « acte caractérisé d'enseignement mais simple activité d'accompagnement. Les animateurs étaient rémunérés pour une animation globale et pas pour des enseignements spécifiques ». Une telle décision représente une victoire pour les associations d'éducation populaire : tout animateur d'association, rémunéré pour une animation globale, deviendrait libre d'utiliser les techniques d'animation de son choix. A condition bien entendu de se soumettre à « l'obligation de moyens ». La nouvelle loi sur le sport reconnaît explicitement que la disposition de la loi de 63 n'est pas applicable aux animateurs d'association et de jeunesse s'ils sont rémunérés pour des activités **polyvalentes**.

Il n'en demeure pas moins que dans l'état actuel des choses, le sport fédéral maintient les animateurs en situation d'infériorité. En les soumettant, s'ils veulent exercer une activité rémunérée, aux exigences des brevets d'État, il les oblige à un haut niveau technique qui ne correspond pas forcément aux nécessités de leur public. Un titulaire du D.E.F.A. spécialisé dans les activités de nature ne bénéficiera d'aucun allègement pour l'obtention d'un brevet d'État. Un titulaire du B.A.F.A. qualification est tenu à se soumettre aux épreuves du brevet fédéral dont il souhaiterait être titulaire. Proposition à inverser terme à terme pour le titulaire du brevet d'État qui se trouve crédité ipso-facto du B.A.F.A.

Ce qui apparaît comme globalement dommageable c'est une dichotomie tranchée entre des formations relevant d'une part du sport et de l'autre du secteur de l'animation. Des formations intermédiaires seraient souhaitables qui permettraient aux différents partenaires une gestion plus

---

(1) Pour être tout à fait précis : les associations d'éducation populaire ont le droit de former leurs propres animateurs bénévoles. Les enseignants d'E.P.S. ont le droit d'exercice, avec leur classe.

souple, moins cloisonnée, de leurs activités professionnelles. Ce genre de proposition qui risque de se heurter à la volonté de statisme de certains monopoles, devrait représenter un des objectifs militants de l'éducation populaire.

Le domaine des A.P.S. représente sans nul doute un de ceux où l'éducation populaire doit se situer avec clarté et veiller à définir sans ambiguïté ses objectifs et ses modalités d'action. Car ce domaine touche au corps où tout s'enracine : liberté ou asservissement. Comment animer de manière à solliciter la part de l'être que les mécanismes de conditionnement social n'ont pas contrainte ? Comment ouvrir largement les activités, les décroisonner, empêcher que le pratiquant ne se trouve à son insu enfermé dans des types de loisirs induits par son statut socio-économique ? Comment empêcher que les animateurs de jeunesse et d'association ne restent cantonnés dans une marginalité qui les dévalorise ? Comment enfin aboutir à une reconnaissance institutionnelle pleine et entière d'une animation qui sollicite la créativité, la découverte, qui mise sur le bonheur d'être et de bouger ? Ces questions n'ont rien de théorique. Quant à la réponse, elle ne se trouve pas ailleurs que dans une réflexion lucide et l'action militante.

*Paule Paillet*  
Formateur I.N.E.P.

## **INSERTION SOCIALE ET CULTURELLE DES JEUNES**

Compte-rendu des journées d'études de l'I.N.E.P.

des 7, 8 et 9 juin 1983

Chantal Guérin et Isabelle Mazel

**DOCUMENT DE L'INEP N° 3 (NOUVELLE SÉRIE)**

**PRIX : 40 F**

*I.N.E.P. Val Flory, Service des Publications 78160 MARLY-LE-ROI*

soigne, moins classées... de leur activité professionnelle. Ce genre de proposition qui risque de se limiter à la volonté de certains monopoles, devant représenter un des objectifs majeurs de l'éducation populaire.

Le domaine des A.P.S. représente sans nul doute un des axes de l'éducation populaire. Elle se situe avec clarté et volonté à définir sans ambiguïté ses objectifs et ses modalités d'action. Car ce domaine touche au corps en tout équilibre ; il est de par nature un lieu de rencontre, de maintien à solliciter la part de l'âme que les mécanismes de conditionnement social n'ont pu contenir. Comment ouvrir l'esprit à son insu ?

## **Face au mensonge :** **La nouvelle génération tchèque** **La méthode Wyszynski/la méthode Glemp**

par Vaclav Belohradsky, Petr Fidelius, Adrien Le Bihan,  
Marc Leboucher, Jacques Rupnik, Julius Vrana

## **Mikhaïl Bakhtine** **et la tradition dialogique**

par Katerina Clark, Michel Crépu, Jean-Claude Eslin,  
Michael Holquist, Pierre Mari, Tzvetan Todorov

## **L'individualisme à son apogée**

par Gilles Lipovetsky, Pierre Péju, Georges Vigarello

## **Les « Essais » de Louis Dumont**

par Grégoire Madjarian

## **Pour ou contre « l'école » de J.C. Milner**

par Guy Coq, Philippe Raynaud, Paul Thibaud

DOCUMENT DE L'INRP N° 3 (NOUVELLE SÉRIE)  
Juillet-août 1984, 46 F

# **ESPRIT**

19, rue Jacob, 75006 Paris  
C.C.P. Paris 1154-51 W  
Tél (1) 633.25.45  
Spécimen sur demande

	Abonnement : France		Autres pays	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Ordinaire	360 F	198 F	375 F	204 F
Soutien	500 F	250 F	500 F	250 F
Etudiants	288 F	158 F	300 F	163 F

# Chroniques

Année	Associations créées	Associations disparues	Associations existantes
1954	10	1	10
1955	15	2	15
1956	20	3	20
1957	25	4	25
1958	30	5	30
1959	35	6	35
1960	40	7	40
1961	45	8	45
1962	50	9	50
1963	55	10	55
1964	60	11	60
1965	65	12	65
1966	70	13	70
1967	75	14	75
1968	80	15	80
1969	85	16	85
1970	90	17	90
1971	95	18	95
1972	100	19	100
1973	105	20	105
1974	110	21	110
1975	115	22	115
1976	120	23	120
1977	125	24	125
1978	130	25	130
1979	135	26	135
1980	140	27	140
1981	145	28	145
1982	150	29	150
1983	155	30	155

En 1983, nous avons enregistré 155 créations d'associations et 30 disparitions. Le total des associations existantes est donc de 125. Cette année-là, le mouvement associatif a continué de progresser, malgré les difficultés économiques. Les créations ont été réparties dans tous les secteurs, avec une légère prépondérance dans le domaine de la culture et de la jeunesse. Les disparitions ont été principalement dues à la fusion de petites associations ou à la cessation d'activité de certaines d'entre elles.

LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES - 1983

Les créations d'associations en 1983 ont été de 155, contre 145 en 1982. Les disparitions ont été de 30, contre 28 en 1982. Le total des associations existantes est donc de 125, contre 117 en 1982. Cette année-là, le mouvement associatif a continué de progresser, malgré les difficultés économiques. Les créations ont été réparties dans tous les secteurs, avec une légère prépondérance dans le domaine de la culture et de la jeunesse. Les disparitions ont été principalement dues à la fusion de petites associations ou à la cessation d'activité de certaines d'entre elles.

Le Conseil National de la Vie Associative a adopté le 19 et 20 mars 1984 le texte suivant :

Le Conseil National de la Vie Associative a adopté le 19 et 20 mars 1984 le texte suivant :

SUR LE STATUT DE L'ÉLU ASSOCIATIF

Le Conseil National de la Vie Associative a adopté le 19 et 20 mars 1984 le texte suivant :

## ASSOCIATIONS

### LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES

#### Les créations d'associations en 1983

Chaque année, l'équipe de *1901/Le Journal des Associations* se plonge dans les chiffres afin d'analyser l'évolution du « monde associatif ».

Du 1<sup>er</sup> janvier 1983 au 31 décembre 1983, nous avons relevé, au *Journal*

*Officiel*, 71 268 déclarations d'associations. A ce chiffre, il nous faut ajouter environ 2 000 créations d'associations pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. C'est donc quelques 73 000 associations nouvellement créées qui sont apparues dans le « monde associatif français ». Nous avons relevé 36 000 créations en 1981, 50 000 en 1982, et la progression s'accroît.

#### Enquête statistique sur les créations d'associations en 1983

Types d'associations	Créations relevées au Journal Officiel du 1/1/1983 au 31/10/83*	Pourcentage créations 1983	Pourcentage créations 1982	Enquête réalisée par <i>1901/le Journal des associations</i> en 1981 (il ne s'agit pas de créations)
Sportive	10 770	18,63	18,67	20,0
Culturelle	22 791	39,43	27,90	23,7
Sociale	8 800	15,22	16,64	27,6
Médicale	2 130	9,68	2,19	5,4
Défense	3 832	6,63	6,22	23,4
Divers	9 485	16,41	28,14	
Total	57 808*	100,00	100,00	100,0

\* Créations en novembre et décembre 1983 : 13 460 soit, pour l'année, 71 268 créations.

Source : 1901. *Journal des associations*, n° 23. Avril 1984.

### SUR LE STATUT DE L'ÉLU ASSOCIATIF

**Le Conseil National de la vie Associative a adopté les 19 et 20 mars 1984, le texte suivant :**

Le secteur associatif est aujourd'hui reconnu comme un nouveau partenaire. Pour qu'il puisse efficacement tenir sa place à côté des autres partenaires — politique, économique, syndical — il est indispensable que les

animateurs de la vie associative aient la possibilité (temps, moyens) et la compétence (formation) nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

La mise en place d'un statut de l'élu associatif permettra ainsi à tout individu, travailleur ou non travailleur, quelle que soit sa situation — familiale-sociale-économique —, de pouvoir réellement exercer une responsabilité dans le monde associatif.

Il faut préciser que la mise en place de ce statut ne devra en rien se substituer à l'engagement libre et volontaire qui caractérise la vie associative.

Ce statut, qui devra entraîner au sein de l'association un partage accru des responsabilités, constituera un des facteurs de revitalisation de la vie associative. Il facilitera ainsi son ouverture à toutes les catégories sociales pour qu'elles en soient à la fois les acteurs et les bénéficiaires.

### Propositions

Le Conseil National de la Vie Associative propose donc que le statut de l'élu associatif concerne :

— Les responsables élus (non salariés de leurs associations) pour assurer le fonctionnement interne de leurs associations, en priorité pour celles déclarées d'utilité publique ou justifiant d'un agrément, d'une reconnaissance, d'un conventionnement. Cette mesure ne concernerait dans un premier temps que le fonctionnement des instances départementales, régionales ou nationales de ces associations.

— Les responsables élus, suppléants ou mandatés, amenés à représenter leurs associations, à quelque niveau que ce soit, dans diverses instances officielles et notamment là où la concertation ou la représentation sont prévues sur le plan législatif ou réglementaire.

En conséquence, le Conseil National de la Vie Associative recommande pour les élus associatifs, en une première étape, les mesures suivantes nécessaires au plein exercice de leurs responsabilités :

— Il formule le vœu que chaque ministère, chaque institution, pour le secteur associatif concerné, prévoient et mettent en place les moyens financiers de la concertation.

— Il demande, dans le cadre de la décentralisation, aux collectivités territoriales de mettre en œuvre ces

mêmes moyens pour les instances où la représentation associative est prévue.

— Il recommande la mise en œuvre progressive d'un certain nombre de mesures qui répondent, en premier lieu, aux besoins en temps et en formation :

- . autorisation d'absence pour permettre aux élus de remplir leur mandat,
- . congés de courte durée pour participer à des stages de formation,
- . aménagements du temps de travail liés à la mise en place des horaires variables,
- . protection sociale des élus pendant l'exercice de leur fonction,
- . garantie de l'emploi, de la liberté d'opinion et d'expression,
- . garantie du versement des prestations aux chômeurs et pré-retraités, engagés à titre bénévole dans la vie associative,
- . accès favorisé aux stages de formation et développement de ceux-ci pour les non salariés et les salariés,
- . utilisation, pour les salariés, des possibilités existantes (congé cadre jeunesse transformés en congés cadre association, extension du congé éducation ouvrière, stages de la formation continue).

— Il recommande également des mesures concernant le financement des propositions mentionnées ci-dessus :

- . la mise en œuvre de moyens à la charge des collectivités publiques ou para-publiques invitantes lorsqu'une concertation est prévue par la loi,
- . la mise en place d'un fonds :
  - pour le remboursement des pertes éventuelles de salaires et dédommagement des frais engagés,
  - le financement de la formation en particulier pour le non salarié,
  - la mise à disposition de crédits d'heure pour les associations répondant aux critères mentionnés.

## LE C.P.C.V.

Pour ses quarante ans, le Comité Protestant des Centres de Vacances propose un dossier de presse (1).

— Il y a quarante ans, le C.P.C.V., c'était les enfants séparés, des jeunes voulant vivre sans soumission idéologique, des juifs pourchassés, des villes bombardées et la Maison Verte.

La Maison Verte, poste d'évangélisation de la mission populaire à Montmartre, recueille, aide, place et s'occupe de jeunes et les garde à l'abri. Et puis, unissant dans la même entreprise un pasteur, une cheftaine, des lycéens et leurs amis, la Maison Verte ouvre une colonie de vacances, puis un centre de vacances, puis deux...

L'entreprise va devenir une institution permanente avec ses responsables et son secrétariat.

L'étiquette « Comité Protestant des Centres de Vacances » colle parfaitement.

— Aujourd'hui, le C.P.C.V. est un organisme de formation et une fédération d'associations.

Ses actions :

- . la formation des animateurs et des directeurs de centres de vacances dans le cadre du BAFA et du BAFD ;
- . organisateur de centres de vacances ;
- . préparation au DEFA ; Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation ;
- . stages d'insertion sociale ;
- . animation des lieux de vie ;
- . centre international de rencontres et de formation à Saint-Prix ;
- . création de Mélodi : memento pour les organisateurs et les directeurs de C.V.L.

(1) *Coordination générale*, 47 rue de Clichy, 75009 PARIS, tél. : (1) 280.06.99.

## ECONOMIE SOCIALE

### Une thèse

Michel Frégon, Université du Maine vient de soutenir une thèse sur l'économie sociale portant sur le département de la Sarthe. Des éléments sont parus dans ANIMER. La présentation laisse supposer un travail de recherche riche en informations et en hypothèses.

### La CORES

Une cellule d'observation et de recherche en économie sociale (C.O.R.E.S.) a commencé à fonctionner dans le cadre du Laboratoire d'Analyse des systèmes et du travail (L.A.S.T.) à l'Université de Lille I.

Renseignements : Ch. SCHES, U.E.R. de Sciences Économiques et Sociales, 59655 Villeneuve d'Asq Cedex.

## L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL RENNAIS

### Répartition des subventions municipales aux associations

Chaque année, le conseil Municipal de Rennes vote le budget de la ville courant février. Au chapitre des subventions pour l'action socio-éducative une ligne est intitulée : « Provision pour fonds globaux (OSCR) ». Le montant de cette ligne correspond aux subventions destinées aux associations non conventionnées et non contractualisées directement par la ville, pour lesquelles chaque année les propositions de répartition de subvention sont faites par l'OSCR.

Sont rejetées de la répartition du fonds de garantie et du fonds d'aide aux activités, toutes les associations conventionnées ou contractualisées sur des bases similaires aux conventions.

Sont retenues les associations ayant une ligne directe de la Ville sans contrat-ligne correspondant à la prise en charge d'un poste salarié.

Peuvent être retenues, sur avis de la ville, des associations ayant un contrat finalisé sur une partie de leur mission mais non sur leur mission globale.

### **Modalités des démarches près des associations**

En octobre, l'Office envoie un questionnaire à toutes les associations (480). Ce questionnaire a été élaboré en concertation entre les techniciens de l'OSCR, ceux de la D.D.C. et le service information de la ville. Il comporte un certain nombre de renseignements sur l'objet, les activités et les statistiques des associations, avec une question sur la demande ou non de subvention. A cette époque aussi sont demandés les projets de fonds finalisés et les besoins en équipements. L'ensemble de ces dossiers est transmis à la ville. En janvier, sont envoyés à toutes les associations les formulaires de demandes de subvention. Ces formulaires sont à renvoyer avant le 15 mars. En général, un rappel est fait à cette date pour les dossiers non rentrés avec un nouveau délai de 10 jours.

### **Le système de concertation ville-OSCR**

En octobre, avant l'élaboration du budget municipal, l'OSCR transmet à la ville :

- La demande de fonds global pour l'année suivante basée sur les dépenses prévisibles qui vont être révélées dans les dossiers et sur les propositions de taux de prise en charge que fait la commission financière.

- Les demandes formelles des associations qui veulent émarger aux subventions en faisant ressortir :

- les associations nouvelles qui doivent être agréées,

- les demandes de fonds finalisés.

Une rencontre a lieu entre la commission financière et les techniciens de l'OSCR d'une part, les élus et les techniciens des Commissions Sociales et Culturelles de la ville d'autre part. La ville donne ses appréciations sur les associations nouvelles, soulève les problèmes concernant certaines associations (foyers socio-éducatifs, associations départementales, etc.) apprécie la justesse des fonds finalisés, négocie les contrats et les demandes particulières.

En avril, après étude des résultats des dossiers par les commissions, la commission financière et le Conseil d'Administration de l'OSCR et après transmission de ces résultats à la ville, une deuxième rencontre a lieu pour négocier les propositions de l'Office. Ensuite la ville prend ses décisions, vote la répartition des subventions en acceptant ou en aménageant les propositions faites par l'Office et vote en est fait au Conseil Municipal. La délibération est envoyée pour approbation à la préfecture. Après approbation, les services financiers de la ville envoient les subventions directement aux associations.

Modalités de répartition : le fonds global est divisé en 3 fonds :

- le fonds de garantie,
- le fonds d'aide aux Activités,
- les fonds finalisés.

Ce sont les dépenses réalisées l'année précédente par les associations dans les dossiers remplis en février (compte d'exploitation et bilan) qui servent de base de prise en charge au calcul des subventions.

#### **1. Le fonds de garantie**

Il correspond à un choix politique de reconnaissance du pluralisme associatif : chaque association peut prétendre

à être aidée minimalement pour son fonctionnement.

Pour calculer cette aide, les techniciens additionnent les dépenses correspondantes à certains chapitres du plan comptable : frais de gestion et d'administration.

Le résultat des dépenses recueillies dans l'ensemble des dossiers multiplié par le taux de prise en charge retenu (en 1984 : 20 %) donne la masse de subvention allouée à ce fonds de garantie.

Au départ le fonds de garantie représentait, en 1981, 50 % du fonds global.

Selon le souhait de la ville, cette proportion baisse au profit des deux autres fonds.

### Évolution du fonds de garantie du fonds global

1981	1982	1983	1984
50 %	46,84 %	48,27 %	44,54 %

Afin de ne pas léser les petites associations au profit des grosses, une péréquation est pratiquée par tranches de dépenses de façon dégressive.

En 1983	Tranches de dépenses	- 1 700 F	de 1 700 F à 5 000 F	de 5 000 F à 8 500 F	+ 8 500 F
	Taux	36 %	32 %	26 %	21 %
En 1984	Tranches de dépenses	- 5 000 F	de 5 000 F à 8 500 F	+ de 8 500 F	
	Taux	30 %	22 %	15,50 %	

Ces taux sont appliqués pour la tranche concernée pour toutes les associations.

L'application de ces calculs pour chaque dossier donne le fonds de garantie pour chaque association.

## 2. Fonds d'Aide aux Activités

Si toutes les associations ont le droit d'exister et d'être aidées minimalement, elles n'ont pas toutes la même utilité sociale pour la collectivité d'une part.

D'autre part, les activités qu'elles pratiquent n'ont pas non plus la même valeur et ne présentent pas la même utilité pour ceux auxquels elles s'adressent.

Les associations ont donc un classement d'utilité sociale qui va du coefficient 2, si elles sont une amicale, au coefficient 10, si elles présentent une utilité exclusive pour la collectivité.

Les activités sont aussi affectées d'un coefficient qui va de 1 pour les

activités de détente et loisirs à 10 pour les activités de formation.

Les associations — rapport d'activités à l'appui — affectent le pourcentage qu'elles pratiquent pour chaque activité, le total devant arriver à 100 %. Le pourcentage affecté à chacune des activités est multiplié par le coefficient de l'activité.

L'ensemble des points obtenus est additionné et multiplié par le critère d'utilité sociale de l'association. Ce résultat donne un nombre de points qui déterminera le taux de prise en charge du fonds d'aide aux activités.

### Exemple :

L'association présente une utilité exclusive pour la collectivité : elle est donc cotée 10

10 % de ses activités sont de diffusion culturelle  $3 \times 10 = 30$

80 % sont des activités d'accueil promotionnel et pédagogique, soit  $7 \times 80 \% = 560$

10 % sont des activités de formation, soit  $10 \times 10 \% = 100$

690

Nombre de points :  $690 \times 10 = 6\,900$  points.

Pour calculer le fonds d'aide aux activités, les techniciens additionnent les dépenses correspondant à certains chapitres du plan comptable :

- les frais liés aux activités,

- les frais de formation.

Puis des taux différenciés de prise en charge sont appliqués selon le nombre de points obtenus par l'utilité sociale de l'association :

Tranche de points	0 à 1 000	1 à 2 000	2 à 3 000	3 à 4 000	4 à 5 000	5 à 6 000	+ 6 000
Taux	20 %	22 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %

Le total de l'application de ces calculs donne le fonds d'aide aux activités pour chaque association.

### 3. Les fonds finalisés

Il s'agit de subventions destinées à promouvoir des actions présentant un caractère de novation, réalisées de façon inter-associative, répondant à des besoins non couverts par ailleurs et, si possible, visant à se pérenniser.

Il y a deux sortes de fonds finalisés :

- les fonds finalisés gérés par l'OSCR et correspondant à des actions proposées par des groupes de travail ;
- les fonds finalisés associatifs déposés par une association leader pour réaliser un projet inter-associatif.

Les dossiers sont déposés en octobre et doivent comprendre :

- l'exposé des motifs,
- la nature du projet,
- les partenaires,
- les méthodes,
- l'échéancier,
- le budget prévisionnel faisant ressortir la subvention demandée,
- les perspectives de pérennisation, de relais administratifs et financiers.

Ces fonds finalisés correspondent donc à un choix d'incitation.

Les associations conventionnées ou contractualisées peuvent émarger à ces fonds finalisés.

Source OSCR 1984.

## PROJET DE PLAN DE COMPTES DES ASSOCIATIONS

Étude réalisée dans le cadre  
du Haut Comité du Loisir Social,  
de l'Éducation Populaire  
et des activités de pleine nature

Le numéro 44-45 des Cahiers de l'Animation citait un extrait de la lettre de Matignon du 12.12.83 concernant le contrôle comptable des associations. En effet, on sait que les textes officiels ne font pas obligation aux associations d'avoir une comptabilité soumise aux exigences de l'arrêté du 27 avril 1982. Cependant certains ministères ou des

organismes financeurs ont des exigences, et l'on sait que des obligations comptables sont parfois nécessaires pour des associations à but non lucratif ayant des activités économiques.

Le projet de plan de comptes des associations par le Haut Comité est actuellement à l'étude des ministères concernés avant qu'une procédure d'agrément d'adaptation du plan comptable aux associations ne soit réalisée auprès du Conseil National de la Comptabilité.

Ce document reprend une réflexion sur les caractéristiques de la loi de 1901 et ses implications en comptabilité ; un début de proposition sur la spécificité de principes comptables fondamentaux du secteur à but non lucratif, en tenant

compte de la nature particulière des différentes tendances associatives.

Enfin, il donne lieu à des propositions d'adaptation concrètes du plan comptable, intéressantes dans la démarche, notamment pour les fonds de dotation, les résultats, et la valorisation des contributions volontaires.

Le développement des activités économiques des associations entraîne une attention plus grande des services fiscaux... et une responsabilité accrue des administrations. Les associations ne sont pas hors du droit. La création d'un outil adapté permettra de légitimer

par la transparence, la spécificité du secteur à but non lucratif. Un autre problème sera de faire en sorte que ce plan de comptes ne soit pas « normalisant » et que les présentations de comptes reflètent bien les choix politiques des associations... quitte à ce que deux documents existent l'un purement fiscal et l'autre à l'attention des usagers et des adhérents.

*Jean-Louis Plé*

Disponible au Service des Publications de l'INEP.  
Diffusion gratuite.

## DES JEUNES QUI CRÉENT

Dès le début septembre, seront mis en vente, au prix de 30 F au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, les « actes » du forum : DES JEUNES QUI CRÉENT.

Ils comprendront :

- la liste des organismes contactés ;
- le programme des journées ;
- la présentation des 17 projets de création d'entreprise par les jeunes ;
- un compte-rendu des principaux carrefours et tables rondes ;
- le questionnaire qui a été remis aux visiteurs ainsi que l'analyse des réponses ;
- des articles de presse couvrant la manifestation.

Ces « actes » pourront être envoyés contre 36,30 F (franco de port).

C.I.D.J. - 101, quai Branly, 75740 PARIS Cedex 15 - M° Bir-Hakeim

## DES JEUNES QUI CRÉENT

Le Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse de Paris a organisé en avril 1984 un forum, le premier du genre, destiné à :

- faire connaître les initiatives jeunes, c'est-à-dire présenter des entreprises, des associations, des projets divers (projets culturels d'actions éducatives, comités de chômeurs, etc...), montés par des jeunes ou avec des jeunes afin d'encourager l'esprit d'entreprise ;
- montrer comment maîtriser les outils existants pour « entreprendre » ;
- sensibiliser les intervenants des dispositifs jeunes et tous les réseaux d'information jeunesse.

Créer une dynamique de la contagion, tel était le but que fixait à cette manifestation la directrice du C.I.D.J. Mlle Brigitte Cahen. Une contagion par l'exemple ; des jeunes étaient là avec leurs projets qui allaient de la création d'œuvres plastiques avec la participation des usagers, à la formation à la conduite en passant par l'amélioration du niveau scolaire des détenus, la restauration rapide, l'édition d'une presse pour les jeunes et la réhabilitation d'appartements.

Une contagion en tentant d'abattre les obstacles administratifs divers et en sensibilisant tous ceux qui s'occupent d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La notion d'entreprise intermédiaire a été reprise par plusieurs intervenants, intermédiaire parce que cette entreprise assure un premier emploi momentané en articulant insertion-formation-emploi, mais entreprise quand même qu'elle soit S.C.O.P. ou société anonyme. Sa viabilité économique est une condition essentielle de la réussite de cette formule nouvelle alliant insertion professionnelle et formation.

Les media étaient là, attentifs aux projets, mais rappelant aux jeunes et aux moins jeunes que les media n'avaient

pas pour fonction de faire acte d'œuvre sociale.

Un ministre aussi était là, Mme Edwige Avice, venue lancer une plaquette élaborée par l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprise et placée sous l'égide du ministère du Temps Libre. Ce guide des jeunes qui veulent créer des entreprises a pour but de répertorier les problèmes de la création d'une entreprise en incitant les jeunes à se poser quelques-unes des questions essentielles qui doivent précéder toute tentative.

3 000 jeunes passent chaque jour au C.I.D.J., 68 % viennent consulter la documentation pour trouver un emploi. Il était bon que ce lieu de passage devienne, pour un temps, un lieu qui dynamise les porteurs de projets (1) et les rendent exemplaires, tandis que les organismes de soutien (2) à cette manifestation s'engageaient de leur côté à faciliter et multiplier ces projets. Les Cahiers de l'Animation, pour leur part, feront en sorte de participer de cette dynamique de la contagion en présentant dans ses prochains numéros des projets et l'analyse des problèmes posés.

(1) Les Porteurs de Projets : *Association Franc Jeu, Boibiole, Boom'rang, Boutique Ado, Californiaburg, Canicule, Le Ciel au-dessous du Toit, Etic, En Voiture Simone, Faut Voir, Foyer de Jeunes Travailleurs de Saint-Denis, Genepi, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, l'Orange, Pro Faire, Radio Ado, Rencar.*

(2) Les Organismes de soutien : *Agence Nationale pour la Création d'Entreprises, Agence pour la Gestion des Entreprises Culturelles, Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche, Centre d'Information sur les Innovations Sociales, Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes, Centre des Jeunes Artisans, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambres des Métiers de l'Île-de-France, Chantiers-Animation Formation-Création, Comité National des Créateurs d'Entreprises, Comité de Liaison des Boutiques de Gestion, Confédération Générale des S.C.O.P., Fonds d'Intervention Culturelle, Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports - Bourses A.J.I.R., programme Jeunes Volontaires, Mission Promotion de l'Emploi, Service Associations, l'Atelier Coopératif de l'Essonne.*

## DES RENCONTRES NATIONALES LIVRE ET VIE ASSOCIATIVE

La fédération nationale Léo Lagrange manifeste un intérêt nouveau à l'égard de la lecture et de l'édition — ainsi depuis deux années collabore-t-elle avec les éditions Maspéro et multiplie-t-elle les manifestations, notamment la récente ouverture d'une bibliothèque dans le métro parisien.

A son initiative, et avec le soutien de la municipalité de Valence, des rencontres nationales ont été organisées les 18 et 20 mai derniers, consacrées au rôle des associations dans la promotion de la lecture et la diffusion du livre. Bien organisées, objet d'une promotion conséquente, ces rencontres avaient un sujet qui passerait pour un classique de l'action des associations.

Peu de participants en conservaient la mémoire : se souvenir que la revendication au partage du livre, majuscule de la diffusion du Savoir, a présidé à la naissance d'une des plus grosses fédérations d'éducation populaire actuelle ; se remémorer la place de la revendication syndicale en faveur de l'établissement d'un réseau de la lecture politique — un certain rapport, préfacé en 1937 par Léon Jouhaux, sur le commerce du livre et le rôle démocratique de la lecture — ; inscrire la revendication à la lecture dans un mouvement à long terme ayant pour objet l'éducation et le contrôle de l'institution scolaire ; toutes ces références semblent dater d'avant un déluge.

Quant aux participants, on hésite devant la permanence des discours. On a assemblé la vieille croyance, datant d'avant les lumières, de la lecture comme creuset de la citoyenneté, avec des résidus mal extraits du mouvement

tardif de la modernité littéraire, exaltant le plaisir du texte, version Barthes, un mélange d'eschatologie républicaine et de spontanéisme sensualiste ; on a sorti de l'amoire à décentralisation le vieux lexique du développement culturel en l'assortissant à des préoccupations économiques rajeunies.

Les participants aux rencontres étaient répartis entre quatre commissions qui dessinaient un programme encyclopédique, le reflet des intérêts variés des acteurs culturels. Avec les commissions qui retournaient l'habituel thème de l'accès à la lecture, avec son inévitable non-lecteur, l'objet d'un dialogue de sourds entre militant « volontaire » et sociologue « patenté », des groupes de travail envisageaient l'activité éditoriale de certaines associations, leur vocation à contribuer à la diffusion éditoriale, et examinaient les nécessités de formations renouvelées pour les médiateurs.

Dans l'ensemble, s'il n'y a pas eu de propositions inédites, ces rencontres ont atteint leur objet : rappeler, malgré les malentendus nombreux, que les associations jouent un rôle appréciable dans le cadre d'une politique de la lecture mise en œuvre par l'administration.

En ce sens, la présence des deux directeurs au ministère du Temps Libre et au ministère de la Culture en charge des problèmes de lecture et le regroupement de la majeure partie des associations nationales d'éducation populaire constituaient un événement significatif : dans le vieux geste du rassemblement sur un thème historiquement sensible, c'était recréer une place publique et vouloir imposer dans le contexte actuel, les associations comme une « force d'interpellation » en direction des pouvoirs publics.

B. J.

## SEMAINES DES ASSOCIATIONS

Un ensemble d'actions de valorisation de la vie associative sera mis en œuvre en 1984 par les pouvoirs publics en concertation et avec le concours des collectivités territoriales et des associations.

Cette opération se déroulera selon les orientations suivantes :

— **Au niveau national**, une manifestation sera organisée courant octobre 1984 en liaison avec le Conseil National de la Vie Associative (CNVA), principalement sur le thème de l'engagement social volontaire dans la perspective des mutations sociales et des solidarités nouvelles qui déterminent le développement de la vie associative.

L'accent sera mis sur des expériences précises, soulignant l'importance du rôle des associations dans le développement de la communication sociale, de l'animation et de la démocratie locale.

Sur la base d'une présentation des diverses formes de prises de responsabilité dans la vie sociale, seront traités les problèmes de l'engagement de ceux qui souhaitent valoriser leur temps libre dans le cadre d'activités socialement utiles (pré-retraités, femmes au foyer).

Ce thème permettra également d'aborder, sous un aspect concret, les questions relatives à l'aménagement du temps, condition nécessaire pour favoriser la participation de la vie associative et l'épanouissement de l'individu

ainsi que le dialogue des associations avec des collectivités territoriales et locales (formes de relations possibles et répartition des rôles souhaitables) dans le cadre de la décentralisation.

— **Sur le plan régional**, les directions départementales et régionales Temps Libre - Jeunesse et Sports coordonneront cette entreprise sous l'autorité des Commissaires de la République de région et de département.

Les différents thèmes précités seront développés au cours des « semaines des associations » qui se dérouleront de préférence entre le 20 septembre et le 20 octobre 1984, en privilégiant trois formes d'action dont les modalités seront adaptées au contexte local :

— la mise en place d'opérations de type FORUM DES ASSOCIATIONS présentant à l'aide d'expositions, de documents audio-visuels, de stands, de spectacles et de fêtes, la richesse et la diversité des réalisations associatives ;

— l'organisation de « CARREFOURS D'INFORMATION » sur les deux thèmes proposés, à l'intention des élus, des administrations, du public et des médias :

- . une « couverture » des manifestations ;
- . des articles de réflexion et des comptes-rendus d'expériences ;
- . des émissions de radio ou de télévision sur la vie associative.

Source : Objectif Temps Libre, mars, avril, mai 1984.

## ANIMATEURS

### LES CENTRES DE FORMATION D'ANIMATEURS

Dans le numéro 44-45 des Cahiers de l'Animation consacré aux animateurs nous avons présenté, classées par région et niveau d'accès les 79 unités

	1976	1980	1984
Unités de formation	61	66	79
Centres publics ou privés(1901)	39	46	64

Rappelons que les chiffres proposés ici sont probablement très en dessous de la réalité car nous ne sommes pas assurés de disposer d'une information exhaustive.

#### Animateurs sociaux et socio-éducatifs

L'Association Régionale pour la Formation au Travail Socio-Educatif en milieu d'adultes organise une formation d'animateurs sociaux et socio-éducatifs préparant au D.E.F.A.

- Conditions :
  - 21 ans
  - 3 ans d'expérience professionnelle ou 3 ans d'expérience d'animation ou être titulaire du B.A.S.E.
- Sélection en juin :
  - délai d'inscription : 10 juin 1984
  - ou en octobre : délai d'inscription : 20 septembre 1984
- Début de la formation : novembre.

Renseignements et dossiers d'inscription sur demande auprès de l'ARFATSEMA, 1 rue de l'Université, 69007 Lyon - Tél. : (7) 858.88.88, poste 618.

de formation dites d'animateurs correspondant à 64 centres publics ou privés recensés en France au 1<sup>er</sup> avril 1984 (non compris les centres préparant au Diplôme Supérieur de Travail Social).

Nous reprenons ici le tableau montrant l'évolution du nombre des unités de formation et des centres. Ce tableau comportait, en effet, une erreur.

#### Des agents de développement local

L'association I.D.E.E.-Vosges (Itinéraire pour le Développement Économique et pour l'Emploi) qui met en place un programme de développement financé par le F.S.E. (Fond Social Européen) et des ministères français, organise avec les Universités de Nancy un deuxième stage de formation d'agents de développement local.

Les connaissances théoriques visent à l'analyse et à l'intervention dans les milieux locaux à partir d'une problématique du développement global et ascendant (1/3 de la formation).

Chaque domaine théorique fait l'objet d'applications systématiques sur des terrains (1/3 de la formation).

Chaque stagiaire élabore un projet de développement local pour le compte d'une structure ou d'une zone donnée, préparatoire à une insertion professionnelle (1/3 de la formation).

- Durée : 9 mois.
- Coût : gratuit (financement F.S.E.).
- Rémunération statiaires : 1 à 3 fois le SMIC.
- Début de stage : 1<sup>er</sup> octobre 1984.

- Contact :

- Patrick Senault, Alain de Ladonchamps, CUCES-Universités, B.P. 3098, 54013 Nancy Cedex, tél. : (8) 351.44.36.

- Jean-Claude Bouly, I.D.E.E.-Vosges, B.P. 204, 88207 Remiremont Cedex, Tél. : (29) 62.44.79.

### Formation à la direction de projets culturels

Le Centre de Formation National d'Avignon créé avec le soutien du ministère de la Culture, ouvrira ses portes en octobre 1984.

Le développement de la vie culturelle et artistique suscite un besoin sans précédent en matière de direction de projets culturels de haut niveau, qu'il s'agisse des grands projets nationaux ou régionaux ou des nouveaux réseaux culturels (centres d'arts plastiques, centres de recherche musicale, centres de culture scientifique et technique, villes cablées...).

Par ailleurs, un besoin comparable s'exprime tant au niveau des grandes institutions (centres dramatiques, musées, bibliothèques...) que des établissements d'action culturelle qui doivent s'adapter à des exigences nouvelles.

De même, dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales, régions - départements - grandes villes, se voient aujourd'hui confier des responsabilités culturelles croissantes impliquant la formation de personnels exerçant des responsabilités de Direction.

Le Centre de Formation National d'Avignon se donne donc pour objectif de préparer les stagiaires à diriger un projet artistique ou culturel, c'est-à-dire à l'élaborer, à réunir les moyens de sa mise en œuvre, et à gérer sur le terrain sa réalisation.

Il s'agit d'actualiser et de valoriser en termes de qualification professionnelle les qualités potentielles que les participants auront acquises par une expérience préalable de haut niveau.

C'est pourquoi la formation sera assurée en commun avec l'Université (I.E.P. de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble) qui doit créer un D.E.S.S. (3<sup>e</sup> Cycle) sanctionnant cette formation.

Le recrutement des stagiaires sera effectué sur la base d'une triple évaluation : celle de leur expérience antérieure, celle de leur niveau de connaissances générales, et celle de leur projet professionnel ultérieur qui constituera un élément d'appréciation important.

En concertation avec leur futur employeur, le Centre vise principalement à former des personnes en fonction de leurs responsabilités ultérieures.

Outre une partie commune à l'ensemble du groupe, la formation comprendra des « parcours » individualisés tenant compte des acquis et des projets particuliers de chacun.

La situation de chacun des candidats dont le dossier aura été retenu à l'issue de la présélection, fera l'objet d'un examen particulier permettant dans certains cas un allègement partiel ou total.

Cette formation est agréée par l'État au titre de la rémunération de la Formation Professionnelle pour 14 stagiaires, ce qui leur assure un salaire mensuel dont le montant est établi en fonction de la situation du stagiaire.

La formation se déroule à temps plein durant une année. Elle commencera en octobre 1984 pour se terminer en septembre 1985.

Elle se tiendra pour l'essentiel en Avignon. Une autre partie aura lieu à Grenoble et des stages seront effectués dans divers lieux du territoire.

Centre de Formation National d'Avignon, 8 bis, rue de Mons - 84000 Avignon.

## SUR LA SITUATION DES ANIMATEURS PROFESSIONNELS

**Le Conseil National de la Vie Associative a adopté les 19 et 20 mars 1984 le texte suivant :**

*Ces trente dernières années, l'animation a connu un développement important dans les secteurs les plus divers de la vie sociale.*

*Elle constitue un des moteurs de la vie associative.*

*En janvier 1982, un rapport sur les métiers de l'animation, présenté au ministre du Temps Libre, avait eu le mérite de poser des questions importantes relatives :*

*— au statut des animateurs professionnels,*

*— aux garanties de leur emploi et à une meilleure protection sociale,*

*— à leur formation initiale et continue et à l'aide à leur reconversion en cohérence et avec l'appui du Service Public,*

*— ainsi qu'à la reconnaissance d'une formation spécifique et adaptée à l'emploi, assurée par les mouvements et fédérations nationales pour leurs cadres associatifs.*

*Le C.N.V.A. veillera à ce qu'aucun retard ne soit apporté à l'étude de nouvelles propositions.*

*Toutefois, à très court terme se posent dans de nombreuses associations de graves problèmes concernant l'emploi de leur personnel y compris pour les postes nouvellement créés :*

*• contrats de postes dénoncés ou menacés,*

*• dotations budgétaires imposant des réductions d'effectifs,*

*• conventions de formation professionnelle non renouvelées,*

*• difficultés accrues des collectivités locales pour assurer le financement des fonds de concours,*

*• dangers de municipalisation et de départementalisation*

*• et donc de menaces pour l'indépendance et le pluralisme de la vie associative.*

### Propositions :

En conséquence, le C.N.V.A., se permet de recommander instamment au Gouvernement de prévoir dans le projet de loi de finances 1985 un nouveau contingent de dotation FONJEP pour sauver ou consolider les trop nombreux postes aujourd'hui menacés.

## COLLOQUES INTERNATIONAUX

— « Mouvement coopératif et développement des collectivités ».

Colloque européen organisé par l'Institut Européen Interuniversitaire de l'Action Sociale (IEIAS) du 27 au 30 novembre 1984, à Marcinelle (B).

— « Quels modèles pour le développement communautaire ? ».

Séminaire international organisé par l'Association Internationale de Développement et d'Action Communautaires (AIDAC), du 10 au 15 décembre 1984, à Marcinelle (B).

Les langues de travail de ces deux manifestations sont le français et l'anglais.

Les demandes d'information et les inscriptions sont à adresser à l'IEIAS ou l'AIDAC, 179 rue du Débarcadère, B-6001 Marcinelle (Tél. : (71) 36.62.73 ou 43.29.20).

## MANIFESTATION INTERNATIONALE DE VIDEO

Du 13 au 18 mars 1984 à Montbéliard, on a pu assister à la deuxième manifestation internationale de vidéo organisée par le Centre d'Action Culturelle ; outre un festival classique riche de belles images (panorama, hommages, concours) se tenait un marché international de la vidéo de création. On pouvait supposer à l'aube de cette « ère de communication » à propos de laquelle les médias nous abreuvent de discours euphorisants que des acheteurs intéressés se précipiteraient quelque peu à Montbéliard (on commence en effet à se demander quels programmes pourraient bien alimenter les nouveaux créneaux audiovisuels). Il a fallu se rendre à l'évidence, il y avait plus de vendeurs que d'acheteurs. Derrière les stands variés (associations, Scopes, institutions, SARL) les « vendeurs » en question oscillaient entre l'amertume et l'humour face à l'absence de réel « marché ».

L'importance symbolique de Montbéliard n'est pour autant pas négligeable, notamment parce qu'on s'y est rencontré, on a fait le point, on a confronté des stratégies d'approche (de la télévision, du câble), on a mesuré le chemin parcouru depuis les ghettos militants.

On a surtout vu beaucoup de bandes vidéo. La sélection assez ouverte permettait de se faire une idée large de la production actuelle : on a vu des vidéos héritières d'une tradition cinéphilique : « mon tout premier baiser » de D. Jaeggi, délicieux d'humour, retour

en arrière autobiographique, souvenir du cinéma dans le classicisme de la narration ; on en a vu encore proches du discours socio-culturel : « Du plomb dans la fête » ; on a vu au contraire des vidéos plus provocantes jouant avec l'écran vidéo : « Agathe Murder » d'Agathe Labernia ; ou des vidéos plus poétiques comme « L'enfant de la haute mer » de Dominique Belloir

On a pu aussi à Montbéliard remarquer des clivages esthétiques, théoriques selon l'âge, l'héritage. Le « look » des participants témoignait de ces incertitudes, de cette naissance d'une spécificité vidéo : génération des 35-40 ans massés au colloque « nouvelles fictions » où des intervenants héritiers de la théorie du cinéma (Belloir, Fargier, Jaeggi par exemple) s'interrogeaient avec des vidéastes importants (Don Foresta, Woody Vasulka) sur ces ruptures imposées à la réflexion par les formes nouvelles venues de la vidéo, à côté d'une génération de jeunes « branchés » accourus en foule aux soirées clips ; ces derniers côtoyaient (parfois avec bonheur) les jeunes habitants de la Zup.

La manifestation avait en effet lieu au Centre d'une Zup, ce qui permettait à des publics très différents de se rencontrer, ce qui permettait aussi de se rendre compte à quel point les tout jeunes ont une perception immédiate de la vidéo, nourrie des surimpressions, « incrustes », etc., de leurs clips habituels ; pour autant ces habitudes visuelles n'assurent pas (contrairement à ce que certains s'obstinent à croire) une rencontre toujours heureuse avec la vidéo-art. On les voyait peu par exemple aux projections (grandioses) de « scénario du film - passion » de

Godard, de « station » de Bob Wilson ou « the commission » de Vasulka, et ils déclaraient facilement que c'était ennuyeux. Il reste entre eux et le public de vidéo-art un point commun important : la mise en pièces de la bonne vieille dramatique télé comme l'a fait remarquer J.M. Piemme.

A ce titre, Montbéliard était un lieu passionnant : le travail souterrain opéré par les artisans (au sens le plus riche du terme) de la vidéo se voyait littéralement : travail de sape des formes standard ou de la lourdeur bureaucratique de l'audio-viduel officiel. Quelques timides indices pourtant de rapprochement entre les divers partenaires : institutions, associations, petites entreprises et télévision : un vrai catalogue de professionnels (avec des fiches précises sur les produits et des articles très riches d'informations et d'analyses), des prix décernés par « le jury professionnel » (prix FR 3 Bourgogne - Franche-Comté avec achats de droits), prix RTBF (Liège, Belgique, émission vidéographique), sans oublier la visite du ministre de la Culture.

Il reste à espérer que cette rencontre ne soit pas seulement une manifestation ponctuelle sans ouverture réelle à de nouvelles pratiques professionnelles, à de nouveaux marchés et à de nouvelles formes audio-visuelles.

*Ch. de Linares*  
I.N.E.P.

## DES PRIX ET UNE MÉPRISE ?

*Ce commentaire ne constitue pas une analyse des différents films en compétition, mais propose une réaction à l'événement par un participant, stagiaire au C.A.C. de Montbéliard.*

Sur les 17 prix décernés par les deux jurys (jeune et professionnel), on note un net

retour à des œuvres inspirées par le réel. Ce choix marque le virage actuel existant dans la vidéo après une période qui vit la saturation des images électroniques.

Dans l'ensemble, la diversité des approches artistiques a trouvé sa place parmi les vidéos primées.

### **PRIX GRAND PUBLIC - Jury Professionnel**

#### *Premier prix*

**Le géant (Der Riese)** - R.F.A. - Production de Michel Klier - 82' - U. Matic - Couleurs et noir et blanc

Une succession d'images prises par les caméras de surveillance dans une vingtaine de lieux en Allemagne.

Pour moi, c'est une surprise.

Certes la musique d'ambiance, de films dramatiques, est magnifique. Certes, un bon nombre d'images sont très belles. Aucun trucage électronique ne vient entacher ce ballet. Un travail, certain, fut nécessaire pour trier et choisir les bonnes images ainsi que leurs successions. Mais, est-ce suffisant pour décrocher le premier prix ? La réponse est positive puisque le jury en a décidé ainsi !

Quant à moi, je reste perplexe devant ce trop long et ennuyeux film.

#### *Prix FR 3*

**Mon tout premier baiser** - France - Réalisé par Danielle Jaeggi - 15' - U.Matic - SECAM - Noir et blanc

Une femme rencontre, 25 ans après, l'homme qui lui a donné son premier baiser. Elle remplace le journal intime qu'elle tenait à cette époque par la caméra vidéo. Lui ne se souvient pas. Mémoire sélective, quand tu nous tiens, la phallocratie nous guette.

#### *Prix de la RTBF*

**J'ai la tête qui tourne** - Belgique - Réalisé par Jacques-Louis Nyst - 16' - BVU - PAL - Noir et blanc

Réflexion imagée sur le sens des mots, des phrases, du travail des hommes. Un travail poétique et bien rythmé. La bande magnétique tourne, la terre tourne, la nuit succède au jour. La pensée et les images défilent. J'ai la tête qui tourne.

**Orage** - France - Dominique Barbier - 10'30'' - U.Matic - PAL - Couleurs

Quand l'orage électro-magnétique de la bande vidéo envahit les écrans, il se passe des choses bizarres. La nuit, des indigènes célèbrent la puissance du Dieu « Orage ». Les images synthétiques et occidentales rencontrent la bande son du Moyen Orient musulman. Le futur sera le résultat de cette confrontation paradoxale.

**Entre d'eux** - France - Alain Longuet - 12' - U.Matic - SECAM - Couleurs

L'ombre d'un homme marche, danse et chante derrière un voile translucide. Il rencontre son double.

**Asuma** - Autriche - G. Lampalzer et M. Neuwirth - 35' - U.Matic - PAL - Couleurs

Quand les mongoliens et les débiles se mettent à faire de la musique, des collages photos, des travaux manuels artistiques ou de la sculpture, cela s'appelle l'art-thérapie.

Ce documentaire nous dévoile sans didactisme et sans voyeurisme malsain, un aspect de ces créations. Le film est un peu long et l'ennui m'a empêché de le goûter à sa juste valeur. Vivement l'art-thérapie pour tous.

#### *Prix Thomson*

**Tausend Kusse** - Allemagne - K. Von Bruch et U. Rosenbach - 31' - U.Matic - PAL - Couleurs

Des baisers dans toutes les langues, toutes les positions, toutes les situations, de toutes les façons possibles. Entrelacés, entretramés, entre-aperçus, mais mille baisers, c'est un peu longuet. On aurait pu raccourcir, l'extase n'en aurait été que plus sublime !

#### *Prix d'aide à la création*

**Comment dire** - Belgique - Eddy Luyckx - 15' - U.Matic - PAL - Couleurs

Comment dire les choses, comment peindre, comment être ? La dérive d'un handicapé physique et d'un peintre angoissé dans un monde absurde. Très émouvant.

**Tout est très bien** - Allemagne - Herbert Wentscher - 30' - U.Matic - PAL - Couleurs

Suite de petits sketches — paroles, musiques, chansons, images entremêlées — souvent drôles et enrichis par une approche plastique de qualité.

**Paysage imaginaire** - Belgique - Nicole Widart - 30'20'' - U.Matic - PAL - Couleurs

La grande lutte des sidérurgistes liégeois. Six semaines de grève générale passées aux travers de la trame vidéo.

Un documentaire artistique, ni ennuyeux, ni scolastique.

**Chérie mir ist schlecht** - RFA - M. Kiss / G. Hamos / Ed. Cantu - 57' - U.Matic - PAL - Couleurs

Un pastiche sérieux des films d'épouvante.

Les pubs, les mannequins de mode, la télé vont-ils empêcher l'héroïne de voir la triste réalité : le château où elle a trouvé refuge est peuplé de vampires... et je n'ai même pas eu peur !

**Du plomb dans la fête** - France - Groupe d'Expression Audiovisuelle du Foyer des Jeunes du Réolais - 23' - U.Matic - PAL - Couleurs

Une histoire bien ficelée et loufoque.

Sous l'influence de jeunes citadins en vacances, les habitants d'un petit village se culpabilisent de ne pas avoir organisé de manifestations folkloriques. L'impérialisme de la ville fait des ravages chez les « Ploucs ».

**Marcel** - RFA - Mervi Deylitz-Kytösalmi - 14' - U.Matic - SECAM

Cette œuvre est dédiée au fils du réalisateur, Marcel, qui n'a vécu que quelques semaines.

#### **SÉLECTION JURY**

##### « JEUNE PUBLIC »

**Diesseits des hindukusch** - RFA - Michael Adriaan Meert - 39' - U.Matic - PAL - Couleurs

Un homme se souvient de l'histoire récente et ancienne de l'Allemagne.

Son métier, son hobby, la guerre, les émeutes des années 60. Le rêve et la réalité se confrontent sur un bandonéon langoureux qui chante la complainte de Guevara.

**Passe muraille** - Belgique - Richard Kalisz - 30' - U.Matic - PAL - Noir et blanc

Documentaire de création sur la communication entre un prisonnier et son amie. Drame, poésie, contradiction, demandes affectives et sexuelles. Mais le jour de la libération...

Ce beau film est, à mon avis, amoindri par l'utilisation trop répétitive de textes écrits sur l'écran et de stéréotypes faciles.

**Vidéamour** - France - Sylvain Resling - 66'  
- U.Matic - PAL

23 H. Il mange seul. Elle va arriver. Ils ont cinq jours de vacances devant eux. Elle arrive... Vidéamour, une nuit blanche d'une heure six minutes. Des moments très beaux, mais c'est un peu long.

**Agathe murder** - France - Agathe Labernia - 24' - U.Matic - PAL - Couleurs

Agathe et son Jules ou l'art de la scène de ménage à l'époque du punk et du « replay ». Très drôle mais parfois quelques plans un peu longs.

*Gilles Prin*

Documents de l'INEP

**LE CINÉMA DANS LA COMMUNE**  
**Education populaire, action culturelle**  
**et cinéma**

Document de l'INEP N° 43

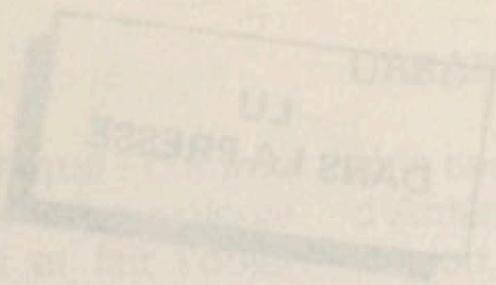
Ce document présente un ensemble de textes sur la promotion éducative et culturelle du cinéma, sur la profession cinématographique, avec une étude de Rémi Dujardin.

**Prix : 45 F**

**INEP**  
**Service des Publications**  
**78160 MARLY-LE-ROI**

# Au fil des lectures

FORMATION



ASSOCIATIONS

DÉCENTRALISATION

COMMUNICATION

CULTURE

LU  
DANS LA PRESSE

## ASSOCIATIONS

Le 5 mai 1983 avait lieu l'Assemblée Générale du Groupement National de la Coopération. Après présentation du rapport d'activité et du rapport financier, les intervenants ont entamé un débat sur l'avenir de la coopération dans la mutation économique et sociale française.

*G.N.C.*

*7, avenue Franco-Russe  
75007 PARIS*

## COMMUNICATION

L'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale) a organisé deux journées d'étude sur le thème de la communication et l'information locale, en collaboration avec la municipalité de Laon et le laboratoire du changement social. Le numéro de mai de **Correspondance Municipale** présente pour l'essentiel la synthèse de ces journées, ainsi qu'un article consacré aux associations face au vidéotex et une comparaison avec la presse communautaire au Québec.

*Correspondance Municipale,  
n° 248,*

*127, rue du Faubourg Saint-Antoine  
75011 PARIS*

## CULTURE

La Revue de Peuple et Culture s'interroge sur l'autonomie, ce mot-clef des années quatre-vingt qui se caractérise

par sa polysémie et que l'on emploie parfois à tort et à travers. Autonomie rurale, journal régional lancé par des jeunes, réflexion sur le pouvoir politique, apport des associations, tels sont quelques points de ce numéro.

*Culture, n° 6,*

*Mars 1984,*

*130, rue de Rivoli  
75001 PARIS*

## DÉCENTRALISATION

Que peuvent et doivent faire les associations face à la décentralisation ? Philippe Ligneau dans **Sauvegarde de l'Enfance** qui tente de montrer que l'inquiétude ressentie par les associations de service est justifiée puisque les transferts de compétences introduisent de nouvelles règles du jeu et qu'il y a des mutations plus générales (renforcement du contrôle de la légalité, du contrôle financier...) dont les associations doivent être bien conscientes.

*Sauvegarde de l'enfance, n° 1,  
Janvier-Février 1984,*

*28, place Saint-Georges  
75442 PARIS Cedex 09*

Deux ans après la parution des premiers textes législatifs, la revue **Projet** présente un numéro spécial de réflexion sur la décentralisation, en donnant la voix aux élus, citoyens, et en recourant à des modèles étrangers.

*Projet, n° 185-186,*

*Mai-Juin 1984,*

*15, rue Marcheron  
92170 VANVES*

## FORMATION

L'approche biographique comme méthode de recherche en sociologie connaît un renouveau et fait l'objet d'un numéro d'**Éducation Permanente** intitulé : les histoires de vie entre la recherche et la formation. A la fois acte d'autoformation et nouvelle méthode de recherche, les histoires de vie sont indissolublement liées à la formation des adultes.

*Éducation Permanente, n° 72-73, Mars 1984, Université de Paris-Dauphine Place De Lattre de Tassigny 75775 PARIS Cedex 16*

## URBANISME

Une enquête a été lancée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, dans la vallée de l'Yères, sur les déplacements de fin de semaine. Concentrée sur les types de déplacements les plus importants — achats et loisirs — l'enquête montre entre autres qui se déplace, par quels moyens les déplacements sont effectués, et leur répartition par motifs. *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, n° 71, Mars 1984, 21-23, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 15*

**DU NOUVEAU  
DANS LA PRESSE**

**Un guide pratique pour l'organisation des spectacles** vient d'être publié par l'Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados en Basse-Normandie. Au-delà d'un seul inventaire d'intérêt régional, ce guide pratique contient de nombreux textes de réflexions, d'informations et de services pratiques de nature à faciliter la tâche à tous les responsables (municipalités, associations...).

Parmi quelques titres concrets, on peut citer : les possibilités d'aide financière, les diverses modalités d'engagement d'artistes, tous conseils de base pour une bonne organisation de spectacle, l'information du public...

Ce Guide pratique est en vente à *ODAC Calvados, 28 rue Jean Eudes, 14300 CAEN, tél. : (31) 85.25.93*

et peut être envoyé à réception d'un chèque de 58 F ou d'une lettre de commande suivie d'un mandat administratif pour les collectivités publiques.

Le Réseau « Jeunesses et Sociétés » fondé en novembre 1982 est un collectif de chercheurs en sciences sociales et d'universitaires travaillant sur les jeunes. Il publie désormais une revue : **Les Cahiers Jeunesses et Sociétés** qui se veut le reflet actuel des travaux du réseau.

*Réseau Jeunesse et Sociétés, 27, rue Clavel 75019 PARIS*

*Sylvia Lebouc*

A NOTER  
EN LIBRAIRIE

**OPUS INTERNATIONAL.  
Automne 1983.**

Que faire de la modernité esthétique ? C'est la question posée par l'ensemble des contributions à cette livraison. Débat actuel : qu'appelle-t-on post-modernité ? Une interview intelligente de J. Clair sur la dilapidation par les artistes de leur héritage esthétique, des définitions confuses de la post-modernité où Nietzsche cohabite avec Lyotard — à lire **La condition post-moderne**, 1979 — qui traduisent l'extension dans les milieux artistiques d'une réflexion ambiguë sur l'achèvement d'un certain discours et d'une pratique historique de l'art, en provenance des États-Unis, via l'Italie : l'éclatement d'un consensus sur la valeur émancipatrice et le rôle politiquement progressiste de l'art.

**ESPRIT. Février 1984.**

Deux dossiers d'inégale valeur. Trois bonnes contributions sur le mouvement théologique « communio » et sur les relations entre théologie et philosophie ; à connaître par les rescapés d'un mauvais usage des sciences sociales découvrant un espace original d'interrogations sur une société : la mise en cause d'un discours aujourd'hui daté de la libération...

Un dossier consacré à la « génération 80 »... Des écrits très hétéroclites sur le « glissement d'époque ». Où l'on souhaite que cette revue ne décalque pas la prose journalistique de **Autrement**... Quelques articles intéressants,

dont une remarquable analyse de la situation allemande par B. Spinelli.

**SOCIOLOGIE DU TRAVAIL 4/1983.**

Un numéro aussi intéressant qu'inédit sur ce qui apparaîtrait à d'aucuns comme une section marginale des sciences sociales : un dossier complet sur les professions artistiques. En particulier, l'article de R. Moulin consacré aux modes historiques de professionnalisation de l'artiste plasticien jusqu'à l'auto-proclamation de l'État. La contribution de P.M. Menger sur la contradiction actuelle entre une demande de masse pour les œuvres musicales du passé et une création contemporaine sérieuse au marché étriqué, livrée à la fuite dans l'innovation et l'appel à l'assistance culturelle de l'État. Une tentative, à partir de l'étude empirique du studio de production de musique de variétés, par A. Hennion, de transgresser la scission relative entre dimension esthétique et réception sociale par l'analyse de la fonction sociale d'intermédiorat dans le cas du rôle exercé par un directeur artistique.

**ESPRIT. Mars 1984.**

Un dossier sur la culture qui se détache par la valeur de certaines contributions. Au centre du numéro, c'est le rôle de l'État qui suscite les interrogations, même si le titre du dossier — mainmise sur la culture ? — se révèle, à la lecture, impropre : un bon article qui condense l'étude de E. Friedberg et

Ph. Urfalino sur les politiques culturelles municipales, surtout une interview riche de P.M. Menger sur la situation assistée de la création musicale sérieuse contemporaine. Au centre du problème : l'identité de « la culture » entre le marché et l'État.

### ESPRIT. Mai 1984.

Sous le titre de « Traversées du XX<sup>e</sup> siècle », une réunion d'articles divers, mis en scène par la rédaction de la revue. Des oubliés du collège de sociologie malgré son influence déterminante sur la pensée moderne des sciences sociales françaises, aux critiques de l'épistémologie scientifique, se dessine l'appel à de nouveaux paradigmes de l'activité intellectuelle. Plus qu'un inventaire d'un champ de ruines, ou le traditionnel « que penser, que dire, qu'espérer ? », le désir d'une autre compréhension de l'anthropologie — avec un article lumineux de P. Grémion consacré à l'évolution de la figure de l'intellectuel français de la guerre froide à la révélation du goulag.

### INTERVENTION. Été 1984.

Un examen incomplet mais efficace des enjeux du retour actuel du thème libéral. L'analyse des propositions politiques développées par la « nouvelle droite », l'examen très contrasté — entre A. Minc et A. Lipietz... — du libéralisme dans l'entreprise et de la revendication aux marchés ouverts, à l'initiative, une place au thème laïc et à l'école rappelant la nécessité urgente de repenser les fins et les moyens de la revendication à l'égalité (J.P. Martin). Libéralisme de gauche, libéralisme de droite ? Le titre du numéro est honoré : non pas par l'esquive économiste ou par le détour politique, mais par l'injonction à un retour politico-historique à une pensée de la liberté et du libéralisme, à une philosophie politique. Dans ce sens une très bonne contribution de B. Manin sur l'« anthropologie » de l'homme libéral... En supplément, une conférence de l'historien K. Pomian sur l'identité européenne : la dénégation d'une Communauté du Kitsch au profit de l'Europe — 37, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.

B.J.

### LIVRES REÇUS

#### CULTURE

2 ans d'action pour la musique et pour la danse : 81-83. — Cahiers du CENAM, Ministère de la Culture. N<sup>o</sup> spécial. Décembre 1983. — 74 p.

\* Bilan des deux ans d'action menée par le Ministère de la Culture, en faveur de la musique et de la danse.

Ministère de la Culture, Direction du Développement Culturel. — Les dépenses culturelles des villes françaises : guide de dépouillement d'un compte administratif pour en extraire les dépenses culturelles. — Paris : Ministère de la Culture, 1983. — 34 p.

- \* Document extrait de :  
Les Dépenses culturelles de villes françaises : guide méthodologique / Ministère de la Culture. — Paris : La Documentation Française, 1983. — 127 p.

Ministère de la culture, Direction du Développement culture. — Les Dépenses culturelles des villes françaises : introduction à l'analyse des dépenses culturelles d'une commune. — Paris : Ministère de la Culture, 1983. — 34 p.

- \* Document extrait de :  
Les Dépenses culturelles des villes françaises : résultats généraux / Ministère de la Culture. — Paris : La Documentation Française, 1983. — 83 p.

ROHMER (Éric). — Le goût de la beauté, textes réunis et présentés par Jean Narboni. — Paris : Éd. de l'Étoile / Cahiers du Cinéma, 1984. — 214 p. — (Coll. Écrits).

- \* Le livre est une sélection d'articles écrits durant les vingt-cinq dernières années par Éric Rohmer.

Université de Saint-Étienne, Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur l'expression contemporaine. — Cultures en conflit ? — Saint-Étienne : CIEREL, 1984. — 204 p. — (Travaux XL).

- \* Le conflit entre la culture « humaniste » et la culture « scientifique » existe toujours.  
Deux médecins, un chimiste, deux philosophes, trois linguistes ont, pendant un an et demi, essayé de reprendre l'analyse pour voir si ce conflit est inévitable.  
Guide consacré à la littérature de jeunesse destiné particulièrement aux Centres de documentation et d'information des collèges et des L.E.P.

## ART

DANANCHER (Annie). — L'Œil gourmand : jeux et plaisirs de l'expression plastique. — Paris : les Éd. Ouvrières, 1984. — 147 p. (Enfance Heureuse).

- \* Ce livre facilite la sensibilisation des enfants et des adultes à l'expression plastique. Riche d'exemples et d'expériences, il permet de développer la fameuse créativité qui se trouve en chacun de nous.

## FORMATION

FAHALA (B.), SAINSAULIEU (R.). — Formation : outil de développement. — Cahier n° 1 du Centre d'Études Sociologiques (82 rue Cardinet, 75017 Paris), 1983. — 266 p. + annexe.

- \* Ce cahier présente l'ensemble des textes, des interventions au séminaire « Formations Outil de Développement », effectué pour le Centre d'Études Sociologiques en 1980-1981.

Ces textes font apparaître l'intérêt de la comparaison entre le Tiers Monde et les sociétés développées à travers leurs programmes de formation.

## ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale.

- \* Brochure publiée par la Délégation à l'Économie Sociale. — 69 rue de Varenne, 75700 Paris. — Cette brochure propose un premier bilan de l'action des Pouvoirs Publics dans le domaine de l'Économie Sociale et fournit des éléments d'information.

Vers l'économie sociale.

- \* Documents de travail. — Nantes : Direction Départementale Temps Libre, Jeunesse et Sports de Loire Atlantique, 1983. — 94 p.

## COMMUNICATION

BOULLIER (Dominique). — Autres outils, autres communications : 3 études ethnosociologiques à propos des usages de la télématique en lieux publics. — Rennes : LARES, 1983. — 240 p.

\* LARES

(Laboratoire de Recherches Économiques et Sociales)

4, place Saint Melaine  
35000 RENNES.

Le répertoire des ressources audiovisuelles de la communication sociale. — Paris : Centre de Création Industrielle. — Centre Georges Pompidou, 1984. — np. ; 24 cm.

\* 300 adresses utiles de diffuseurs, manifestations et publications classées thématiquement et géographiquement.

Brochure pratique qui facilitera l'accès aux ressources audiovisuelles du secteur de la communication sociale. Diffusion gratuite par le Centre de Création Industrielle.

## SCIENCES SOCIALES

Collectif « Révoltes Logiques ». — L'Empire du sociologue. — Paris : Ed. de la Découverte, 1984. — 164 p. — Cahiers Libres, 384.

JOUVE (Edmond). — Le Tiers-Monde dans la vie internationale. — Paris : Berger-Levrault, 1983. — 294 p. — Mondes en devenir. Documents et Essais. 2.

PRONOVOST (Gilles). — Temps, culture et société : essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales. — Québec : presses de l'Université du Québec, 1983. — 333 p.

\* Évolution du loisir à travers l'évolution des sociétés : le cas de l'Angleterre, de la France, des États-Unis et du Québec.

Presses de l'Université du Québec  
C.P. 250 Sillery, Québec  
G1T 2R1

## ASSOCIATION, ANIMATION

CROZON (Michel), HEINICH (Nathalie), LOUSTALET (Colette), MARTIN (André). — L'Animation culturelle scientifique et technique en France : 1969-1980. — Paris : Groupe de Liaison pour l'Action Culturelle scientifique, 1983. — 163 p. — Bulletin n° 15.

\* Groupe de Liaison pour l'Action Culturelle Scientifique - 20, rue Berbier-du-Mets - 75013 PARIS

WEISS (Dimitri), CHIROUZE (Yves). — Le consommérisme. — Paris : Sirey, 1984. — Administration des entreprises). — 387 p.

\* Historique intéressant des associations de consommateurs.

*Martine Boutreux*



## Résumés

Jean-Pierre Rioux

### STRUCTURES DE SOCIABILITÉS ET POUVOIR

L'intérêt moderne que porte l'historien aux phénomènes de sociabilité le conduit à étudier tout le domaine mal connu de la vie associative. De fait, l'association se révèle au cœur de la relation entre sociabilité et pouvoir, manifeste tout ce domaine intermédiaire entre l'individu, la famille et le pouvoir d'État. L'approche historique révèle l'ambivalence du phénomène associatif : il est inséparablement lieu où se disputent des enjeux de pouvoir et « pure » sociabilité, moyen de contrôle social et signe de la vitalité de la société civile. Dans la durée, autant le discours volontaire de l'État sur la vie associative que de la vie associative sur la société sont valables : l'historien découvre que la conquête récente de la société par les associations est une histoire encore méconnue, qu'il reste à écrire. Il en rappelle ici les enjeux et énonce son interprétation.

Irène Kandel, Emmanuelle Marchal

### L'EMPLOI ASSOCIATIF

Si le secteur associatif se voit reconnu un rôle particulier en matière de création d'emploi, la nature et les forces de l'emploi dans les associations demeurent mal connues. Cet article propose une analyse de l'emploi associatif à partir des résultats d'une enquête économique systématique conduite dans un département de la région parisienne. Les différents secteurs distingués par la typologie font apparaître des logiques propres à la création d'emploi : ainsi la prédominance du secteur des soins et des services sociaux joue au détriment du secteur de l'animation, des groupements d'expression et de revendication, et permet d'expliquer l'importance de l'emploi féminin. La place des emplois non-permanents, l'accueil de personnel mis à disposition contribuent à distinguer l'entité associative d'un employeur classique. En fait, le développement de l'emploi associatif manifeste l'accroissement de la prise en charge collective des besoins individuels et l'avantage des structures souples sur les structures institutionnelles pour répondre aux nouveaux besoins de la société.

## *Summaries*



**Jean-Pierre Rioux**

### **STRUCTURES OF SOCIABILITIES AND POWER**

The moderne interest given by the historian to sociability phenomena leads him to study the badly known field of associative life. Association actually proves to be at the heart of the relationship between sociabilité and power, shows all the intermediate field between individual, family and State power. The historical approach reveals the ambivalence of the associative phenomenon : it is undisociably a place where power and « pure » sociability are at stake, means of social control and sign of the vitality of the civil society. In the long run the voluntary discourse of the State on associative life and of associative life on society are equally valid : the historian discovers that the recent conquest of society by associations is still an unknown story, that remains to be written. He recalls here the stakes thereof and gives his interpretation.

**Irène Kandel, Emmanuelle Marchal**

### **ASSOCIATIVE EMPLOYEMENT**

If the associative field is acknowledged as playing a particular part as far as the creation of employment is concerned, the nature and the forces of employment in associations still are badly known. This article proposes an analysis of associative employment, based on the results of a systematic economic enquiry carried out in a département around Paris. The various fields characterised by typology show logics proper to the creation of employment : so the prevalence of the social and care services is detrimental to the sector of animation, expression and revendication groups and explains easily the fact that a majority of women are employed. The place of non-permanent employments, the employment of detached staff contribute to distinguishing the associative entity from an ordinary employer. In fact the development of associative employment is a sign that the collectivity is increasingly in charge of individual needs and that flexible structures are more adequate than institutional ones to satisfy the new needs of society.

**Bénédicte Édou-Goussault**

### **VIE ASSOCIATIVE ET IDENTITÉ COLLECTIVE**

L'auteur a contribué dans des municipalités de la région parisienne à l'organisation de plusieurs stages de préformation au bénéfice de femmes au foyer. En regard du constat d'une prise d'identité, il s'interroge sur le rôle d'insertion que joue la participation à la vie associative locale. De fait, l'appropriation de l'espace et du temps est rendu possible par la mise en œuvre de projets collectifs qui renforcent l'intégration au cadre urbain et développent le lien entre sociabilité locale et identité individuelle. L'article témoigne des diverses situations dans lesquelles des « militantes » ont associé promotion d'une vie collective et quête d'une identité sociale.

**Jacques Hédoux**

### **LES PUBLICS JEUNES ET LEURS STAGES**

Dans les stages de formation pour les jeunes, la catégorie des « bas niveaux » apparaît ambiguë : elle rassemble en fait en un même public des groupes de jeunes socialement dissemblables. A partir d'une étude précise conduite dans un centre régional de formation du Nord de la France, l'auteur propose une analyse pertinente des différences en termes familiaux, scolaires, professionnels à l'intérieur du public des stages. L'observation des effets cumulés de ces différences fait apparaître que les stages de préformation et d'insertion redistribuent les jeunes selon les atouts possédés en amont de la formation sans modifier en profondeur les perspectives professionnelles. S'il apparaît nécessaire de rendre visibles ces logiques inégalitaires et de replacer l'action pédagogique dans son contexte de formation à l'emploi, ces réflexions permettent à l'auteur d'examiner certains des aspects des plans d'insertion sociale et professionnelle mis en place pour les jeunes.

**Claude Gilbert**

### **UNE POLITIQUE A L'ÉCART DE LA POLITIQUE**

#### **La création de la maison de la culture à Grenoble**

L'élection à Grenoble d'une liste GAM-PSU-SFIO aux municipales de 1965 a été précédée d'un mouvement social assez intense ayant pour objet l'édification d'une Maison de la Culture. La reconnaissance de ce lien provoque le plus souvent un malaise tenant au « brouillage » engendré par l'activité culturelle, la « culture » dès lors qu'elle se mêle à la politique. Et dans le cas de Grenoble on ne peut se satisfaire des analyses habituelles selon lesquelles par exemple tout est politique, qu'il n'y a que des degrés, des paliers (et que donc il faut appliquer une grille politique à toute revendication culturelle) ou bien selon lesquelles le combat culturel, spécifique, s'articule à la lutte politique (ce qui conduit à une réflexion en terme d'idéologie, d'hégémonie).

L'hypothèse ici faite est que la revendication culturelle qui s'est accentuée à Grenoble au milieu des années soixante est contemporaine d'une tentative de réforme de la pratique politique impliquant des acteurs locaux et nationaux.

**Bénédicte Édou-Goussault**

**WOMEN AT HOME : ASSOCIATIVE LIFE AND COLLECTIVE IDENTITY**

The author has contributed, within municipalities around Paris, to the organisation of several pre-training programmes for women at home. Noticing a crisis of identity, he questions the role of insertion played by the participation in local associative life. Actually the appropriation of space and time is made possible by the setting up of collective projects reinforcing the integration to the urban frame and developing the link between local sociability and individual identity. The article reports on various situations in which « militant » women associated promotion of collective life and search for social identity.

**Jacques Hédoux**

**YOUNG PEOPLE AND THEIR TRAINING SESSIONS**

In the training sessions for young people the category of « lower levels » seems ambiguous : it gathers in fact groups of socially different young people. From a precise study carried out in a regional training center in the North of France, the author proposes a pertinent analysis of differences at family, school and professional level among young people attending training sessions. The study of cumulated effects of these differences reveals that the pre-training and insertion sessions redistribute young people according to the assets prevailing before training without modifying in depth the professional prospects. If it appears necessary to stress these unequal logics and to replace pedagogic action in its context of training towards employment, these reflexions allow the author to examine some of the aspects of the plans of social and professional insertion set up for young people.

**Claude Gilbert**

**A POLICY APART FROM POLITICS**

**Creation of the maison de la culture in Grenoble**

The election in Grenoble of a GAM-PSU-SFIO list at the 1965 municipal elections was preceded by a rather intense social movement, the aim being the edification of a Maison de la Culture. The acknowledgement of this link provokes most of the time uneasiness, due to « blurring » engendered by cultural activity, « culture » as soon as it is mixed up with politics. And in the case of Grenoble it is impossible to be satisfied with standard analyses according to which, for example, everything is politics, there are only degrees, stages (and consequently a political grid has to be applied to any cultural demand) or according to which the specific cultural struggle is articulated with political struggle (which leads to a reflexion in terms of ideology, hegemony).

The hypothesis here made is that cultural demand that increased in Grenoble in the middle of the sixties is contemporary of an attempt of a reform of political practice implying local and national actors.

Jean-Marie Mignon

### CENTRES CULTURELS ET M.J.C. EN AFRIQUE

Après la deuxième guerre mondiale, l'administration française installe en Afrique des centres culturels inspirés des centres sociaux.

Leur histoire éclaire la politique d'équipement socio-culturel sur le territoire africain. Cette politique se heurte dès le milieu des années 1950, dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, à l'action des éclaireurs qui implantent avec la F.F.M.J.C. des Maisons des Jeunes et de la Culture dans des perspectives nationalistes puis indépendantistes. La période d'autonomie, puis les indépendances créent des institutions de tutelle de ces centres et des M.J.C., généralement peu aptes à proposer un projet nouveau. Celui-ci restera le plus souvent absent, médiocre ou dépassé par la pression des faits.

Paule Paillet

### ACTIVITÉS CORPORELLES ET ANIMATION : AMBIGUÏTÉS ET ENJEUX

Les activités physiques et sportives représentent pour l'auteur un domaine où l'éducation populaire doit définir sans ambiguïté ses objectifs et ses modalités d'action puisque ce domaine touche au corps où tout s'enracine, la liberté ou l'asservissement. Constatant leur place importante dans la formation, l'auteur propose l'étude des différentes références qui justifient les pratiques afin de contribuer à la détermination de choix pédagogiques efficaces. S'il indique l'insuffisance d'une revendication à la démocratisation des sports, il montre comment la diversification des pratiques et le renouvellement de la demande sociale imposent une gestion plus souple des activités professionnelles : à côté des organisations en charge des différents domaines sportifs, l'auteur montre la place conflictuelle réservée aux offres d'activités propres aux associations d'éducation populaire.

**Jean-Marie MIGNON**

### **CULTURAL CENTERS AND M.J.C. IN AFRICA**

After the Second World War, French administration installs in Africa cultural centers inspired by social centers.

Their history gives an explanation to the policy of socio-cultural equipment on the African territory. This policy clashes right from the middle of the fifties with the action of the « éclaireurs » who set up, with the F.F.M.J.C., Maisons des Jeunes et de la Culture in nationalist, then independentist prospects. The period of autonomy, then independencies create supervisory institutions of these centers and M.J.C., usually little apt for proposing a new project. Most of the time no project at all, or mediocre or left behind by the pressure of events.

**Paule Paillet**

### **CORPORAL ACTIVITIES AND ANIMATION : AMBIGUITIES AND STAKES**

Physical and sporting activities represent for the author a field in which popular education has to define without ambiguity aims and ways of action, since this field affects the body where everything is rooted, freedom or servitude. Noticing their important place in training the author proposes to study the various references justifying practices in order to contribute to the determination of efficient pedagogical choices. If he indicates the insufficiency of a demand for democratisation of sports, he shows how diversification of practices and renewal of the social demand impose a more flexible management of professional activities : next to organisations in charge of various sporting fields, the author shows the conflictual place reserved to offers of activities specific to popular education associations.

## DOCUMENTS DE L'INEP

- |                       |  |      |
|-----------------------|--|------|
| XXI<br>1976           | Eléments pour l'histoire pour l'éducation populaire - Actes du Colloque. I.N.E.P. 1975   | 26 F |
| XXIII<br>1976         | Entre la lyre et le compas. Note pour une scénographie de l'espace ludique. — Jean Hermann.  | 32 F |
| XXXI<br>1980          | Pour connaître la télévision. Choix de textes. — Annie Oberti.   | 37 F |
| XXXIX<br>1981         | Des organismes d'aide aux associations locales. — Annie Oberti.  | 37 F |
| XL<br>1982            | La presse d'éducation populaire de 1830 à 1960 - Guide documentaire par Arlette Boulogne et Sylvie Fayet - Scribe (sous la direction de Raymond Labourie). | 85 F |
| XLI<br>1983           | Décentralisation et communication sociale locale. Actes du Colloque de Pau 1982. (Co-édition Ligue de l'enseignement. - I.N.E.P.).                         | 35 F |
| XLIII<br>1983         | Le cinéma dans la commune. Choix de textes par Rémi Dujardin.  | 45 F |
| <i>Nouvelle série</i> |  |      |
| 1<br>1983             | Action culturelle, action socio-culturelle. Recherches. — Geneviève Pujol.   | 37 F |
| 2<br>1983             | Informatique, éducation populaire, vie associative, Actes du Colloque I.N.E.P. 1983.   | 50 F |
| 3<br>1984             | L'insertion sociale et culturelle des jeunes. Compte rendu des journées d'études I.N.E.P. — Chantal Guérin et Isabelle Mazel - 1983.                       | 40 F |
| <i>à paraître</i>     |  |      |
| 4<br>1984             | Itinéraires d'animateurs. — Alain Dubus.   |      |

*Commande à adresser à :*  
I.N.E.P. - Service des Publications  
Val Flory, 78160 MARLY-LE-ROI.

**Attention le numéro de téléphone  
du Service des Publications de l'I.N.E.P. a changé  
Appelez le (3) 958-49-11**

## LES CAHIERS DE L'ANIMATION

- Numéro 18 : Jeunesse, animation et développement en Afrique noire* 15 F  
1977
- La jeunesse africaine et les problèmes de son insertion dans le développement (A. Cruiziat)
  - Les services civiques de jeunesse dans le développement de l'Afrique rurale (A. Gillette)
  - La renaissance des Samaria au Niger (P. Gallaud)
- Numéro 21 :* — Action municipale et loisirs : vacances d'enfants et d'adolescents (H. Collet) 20 F  
1978
- La fonction socio-culturelle des équipements de quartier (C. Fabrizio) 20 F
  - Quelques aspects de la politique de la jeunesse en Grande-Bretagne (P. Gallaud et A. Dozol)
  - Un stage de réalisation de l'I.N.E.P. à Villeneuve-lez-Avignon
  - Où en est la télévision par câble (A. Oberti)
- Numéro 31 :* — Chômage-maladie ou chômage-banalisé (J. Le Mouel) 30 F  
1981
- Aide à la création d'emplois d'utilité collective (P. Moulinier)
  - Les dépenses culturelles des départements en 1975 (O. Timbart, L. Bonnet)
- Numéro 33 :* — Jeunesse au pluriel (P. Gallaud, B. Jung) 30 F  
1981
- Théâtre et authenticité au Mali (A. Dreyfus)
  - Une ville se raconte, une ville se rencontre (C. Fridel)
  - Le cinéma dans la commune (R. Dujardin)
  - Vers la laïcisation des loisirs au Québec (J.-P. Augustin)
  - Une animation à l'américaine (M. Bellefleur)
  - L'alarme à l'œil (O. Gagnier)
- Numéro 34 : L'éducation populaire aujourd'hui* 40 F  
1981
- L'éducation populaire en propos (O. Gagnier, C. Guérin, J.-L. Jacquet, R. Labourie, G. Poujol, C. Sageot)
  - L'éducation populaire en actes (P. Gallaud, M. Giry, J. Hedoux, M. Lefeuvre, P.E.C. - Auvergne)
  - En ouvrant les frontières (E. Gelpi, C. Titmus)
- Numéro 35 :* — Le Ministre du Temps Libre n'est pas le Père Noël 37 F  
1982
- L'association reconnue d'utilité sociale : une réforme socialement utile ? (Y. Tanguy)
  - Les boutiques de gestion : c'est facile, c'est pas cher mais à qui ça rapporte ? (J.-L. Plé et D. Desgues)
  - Activités socio-éducatives et animation culturelle au Portugal (J.-M. Mignon)
- Numéro 37 :* — De l'animation à l'économie sociale : une nouvelle donne 37 F  
1982
- Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire (A. Léon)
  - Les Universités Populaires sont de retour (G. Poujol)
  - La lecture dans les comités d'entreprise (A. Pansu)

- Numéro 38 : Citoyens, citoyennetés...* 37 F  
 1982 — Leçons de citoyenneté à l'usage du présent (G. Saez, J. Leca)  
 — Les miroirs du citoyen ; du hussard noir au militant local (J. Ion, S. Chassagne, C. Granier, A. Thoby, L. Fauconnet)  
 — Citoyens, entendez-vous la ville ? (B. Sachs, P. Gallaud, F. Fouquet, C. Guérin)
- Numéro 39 :* — Insertion sociale des jeunes et création d'activités 40 F  
 1983 (F. Mornet)  
 — Une nouvelle politique pour les jeunes (P. Gallaud)  
 — Les associations au Québec (R. Levasseur)  
 — La dynamique sociale des associations (G. Poujol)
- Numéro 41 : Décideurs culturels et pratiques sociales* 40 F  
 1983 — Décideurs, éducation populaire et action culturelle (G. Poujol, C. Sageot, M. Simonot)  
 — Des pratiques culturelles (B. Simonot-Dierick, J. Blouin-Le Baron, Kerbrat)  
 — Des politiques culturelles (G. Saez)
- Numéro 42 : Le renouveau des Universités Populaires* 40 F  
 1983 — Les publics (J.-M. Moeckli, V. Borbein, M. Descolonges-Morville)  
 — Les enseignants (J.-L. Hoffet, Dr Eppenberger, A. Claude)  
 — Les contenus (M. Thorel, J. Solinger, Dr E. Haupt, Dr Reiske)  
 — Réflexions (R. Sainsaulieu, L. Arabin, L. Caul Futy, G. Poujol)
- Numéro 43 : Nouveaux enjeux associatifs* (J.-P. Augustin) 40 F  
 1983 — Politique d'innovation culturelle et vie associative (J.-M. Djian)  
 — Mouvement alternatif et animation contre-institutionnelle (D. Gros)  
 — Jeunesse africaine, crainte et convoitée (J.-M. Mignon)  
 — L'éducation populaire en Grèce (N. Precas)  
 — Jeunesse et action culturelle (J. Hurstel)
- Numéro 44-45 : animateurs aujourd'hui ?*  
 1984 — Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ? 50 F  
 (C. Chosson, A. Dubus, J. Eloy, P. Gantier, J.-L. Plé, G. Poujol, N. Precas, C. Sageot, E. Samyn)  
 — Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ? (R. Fabert, M. Simonot)  
 — Le développement aujourd'hui : pour quel monde rural ? (B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine)  
 — Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur (N. Precas)

**Numéros disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 1984**

# Abonnez-vous

Une nouvelle périodicité :  
cinq numéros par an,  
les 15 février, 15 avril, 15 juin,  
15 octobre et 15 décembre.

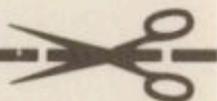
Cinq numéros, à partir de  
janvier, l'abonnement

- France, 175 F
- Etranger, 220 F



Bulletin à renvoyer à :  
Service des Publications  
I.N.E.P.  
78160 MARLY-LE-ROI  
(3) 958-49-11

***DANS VOTRE INTERET  
COMME DANS LE NOTRE  
ABONNEZ-VOUS !***



## Bulletin d'abonnement

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
esc./bât./rés./org. (si nécessaire)	<input type="text"/>
Numéro et rue	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Pays (seulement si vous habitez hors de France)	<input type="text"/>

Tout abonnement part du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'INEP

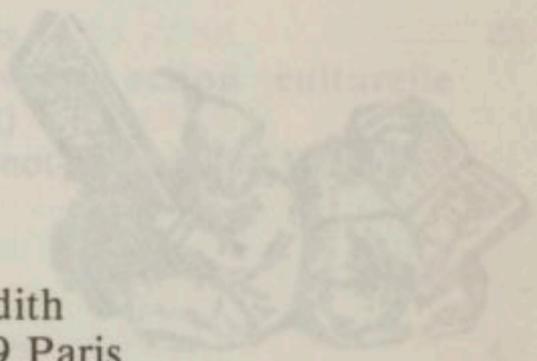
*Pour l'étranger* : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'INEP ou un mandat international.

# Abonnez-vous

Les nouvelles synthèses :  
trois numéros par an  
du 15 février, du 15 avril, 15 juin,  
15 octobre et 15 décembre.

Un numéro à partir de  
janvier, l'abonnement  
à l'année 1984  
coûte 200 F.

Bulletin à renvoyer à :  
Service de Publications  
INER  
MARIY-LEROI  
(0) 98 49 11



Achévé d'imprimer  
sur les presses de Copédith  
7, rue des Ardennes, 75019 Paris  
Juillet 1984

Dépôt légal n° 6225  
CPP n° 604 AD

## Bulletin d'abonnement

INER

Nom (et D. M. I. éventuel) à l'adresse de livraison									
Prénom									
Coc. (et D. M. I. éventuel)									
(si nécessaire)									
Numéro et rue									
Ville (et D. M. I. éventuel)									
Code postal									
Pays (entièrement en français)									
habitez hors de France (cocher)									

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année en cours (N°)  
Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de M. l'intendant de l'INER.

Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de M. l'intendant de l'INER ou un mandat international.



# LES CAHIERS

DE L'ANIMATION

N° 46

PRIX : 45 FRANCS

Juillet 1984

INSTITUT NATIONAL  
D'ÉDUCATION POPULAIRE

MINISTÈRE  
DU TEMPS LIBRE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS